

923
723

NOUVE
DISSER

NOUVE

DISSER

NOUVE

DISSER

NOUVE

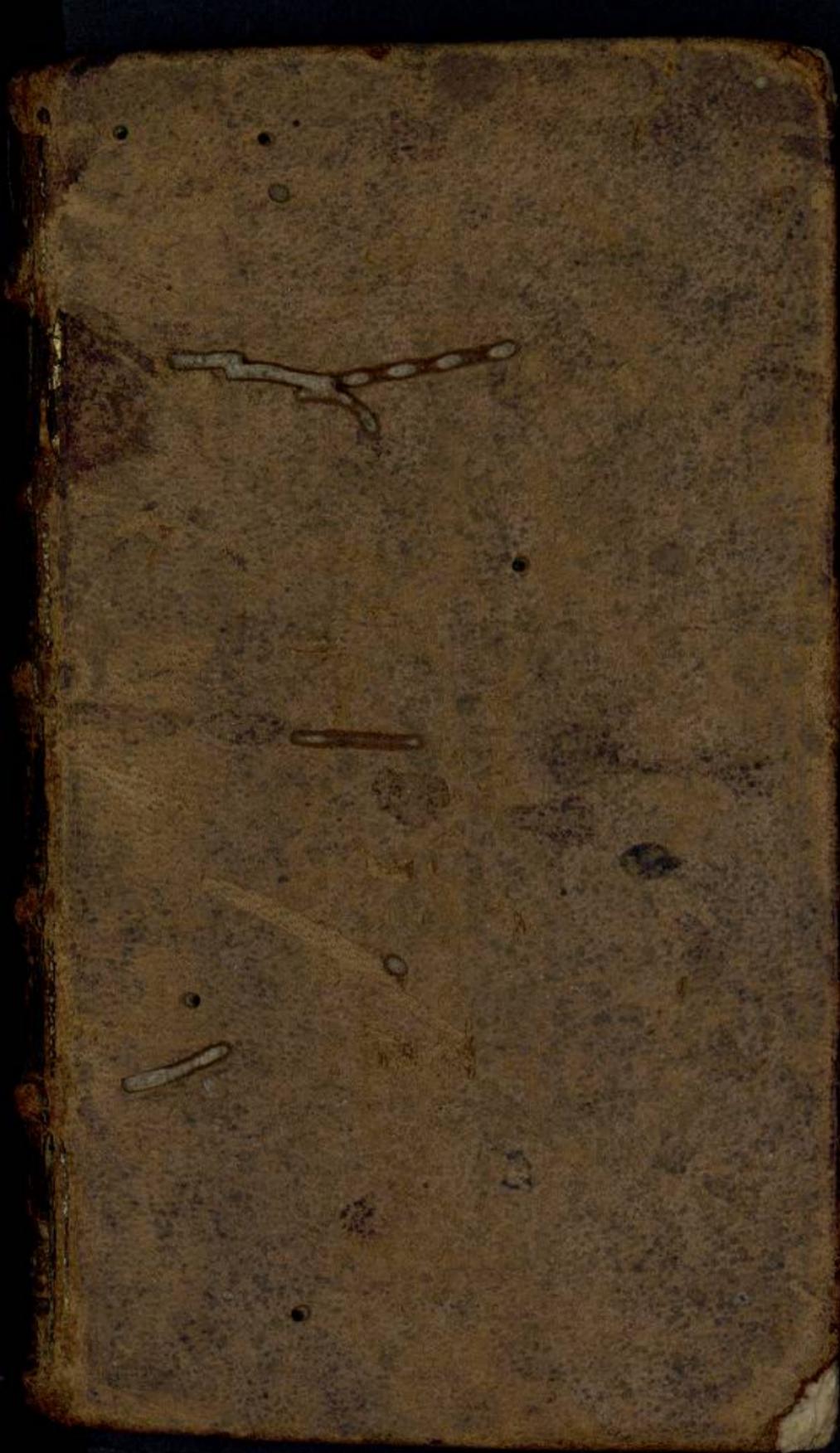
DISSER

NOUVE

DISSER

NOUVE

DISSER



L'auteur de ce
Livre - serait
"ABBADIE"

D'après le Libraire

M^r E. Nony -
vous pourriez peut
être demander sous ce nom.
19 Mars 1930

Deliberacion de la comunidad
de ayuntamiento du 2 Janvier 1708
pour tout venant de la somme
de ~~1000~~ 1166 tt 49 ^{castor} _{manoir}

Recu 291 tt 11 $\frac{1}{2}$ le 3 Mars
1708

de 874 tt 13 $\frac{1}{2}$.

Du 2 Janvier 1708 Jusques
au 2 Janvier 1709 la
rente se paye par mr adoulet
consul qui est 48 tt 1 $\frac{1}{2}$.

Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly including a date or header.

Handwritten text in the middle section, appearing to be a list or series of entries, though the characters are too faded to transcribe accurately.

N:O U V E L L E
DISSERTATION

TO U C H A N T

LE T E M S A U Q U E L
la Religion Chrétienne a été
établie dans les Gaules ;

O ù L' O N F A I T V O I R
que ç'a été non dans le I. mais dans le
II. siècle , qu'elle y a été établie ; &
qu'y étant depuis déchûe , elle y a été ré-
tablie vers le milieu du III.



A T O U L O U S E ,

Chez la Veuve de J. J. BOUDE , Imprimeur
& Libraire , à la Porterie.

M. D C C. III.

A V E C P R I V I L E G E D U R O Y .

NOUVELLE
DISSERTATION

W O R C H M A N T

ET DE LA MANIÈRE A U O U R E
la Religion Chrétienne a été
écrite dans les Gaules;

O U T O M P A I T V O I L A

que les Romains ont écrits
à la suite de leurs livres
sur l'histoire de France, et
sur les mœurs de ce
peuple.



A T O U R O U S E

Chez M. Vauvès de J. J. ROUDE, Imprimeur
& Libraire, à la Rochelle.

M. D. C. C. I I I

ANNEE TRINITY DE

T A B L E

DES CHAPITRES.

CHAPITRE PRELIMINAIRE.

Où l'on rapporte les diverses Epoques, sous lesquelles on a cy-devant placé les sept Evêques, par qui l'on a crû que la Religion avoit été établie dans les Gaules. Sentiment de l'Auteur touchant ces Epoques, & touchant celle sous laquelle il prétend que cet établissement doit être mis. Page 3

Premiere Partie. Que les sept Evêques en question n'ont prêché la Foy dans les Gaules, que vers l'an 250.

Premiere preuve de ce fait, tirée des Actes de saint Saturnin, l'un de ces Evêques. 10

CHAPITRE PREMIER. Que les Actes de saint Saturnin ont toute l'autorité que l'on peut desirer, pour établir l'Epoque de ce saint Evêque, telle qu'ils l'ont

T A B L E

marquée.

12

CHAP. II. Qu'il est très-vraisemblable que du tems de saint Gregoire de Tours, les Actes de saint Saturnin marquoient sous Dece l'Epoque des autres six Evêques avec celle de ce saint Martyr.

22

CHAP. III. Que quand même les Actes de saint Saturnin n'auroient point fait mention des autres six Evêques, saint Gregoire de Tours a eu raison de les placer sous Dece avec ce saint Martyr.

35

Seconde Preuve. De l'Epoque des sept Evêques, tirée des Catalogues des Evêques de Tours & de Clermont d'Auvergne rapportez par saint Gregoire de Tours.

CHAP. IV. Que selon ces Catalogues, saint Gratiens & saint Austremoine ont été envoyez dans les Gaules sous Dece. Que selon M. de Marca, ce Fait est tellement certain; qu'il y auroit de la temerité à en douter; qu'il est certain par consequent, que les autres

DES CHAPITRES.

- Evêques leurs Compagnons ont été envoyez dans ces Provinces sous ce même Empereur.* 44
- Troisième Preuve. De l'Époque des sept Evêques. 56
- CHAP. V. *Saint Denis.* 57
- CHAP. VI. *Saint Martial.* 73
- Quatrième Preuve. De l'Époque des sept Evêques.
- Que comme l'on ne trouve rien qui prouve en particulier que saint Paul de Narbonne, & saint Trophime d'Arles, sont arrivez dans les Gaules vers l'an 250. on ne peut aussi opposer rien de vrai - semblable qui renverse les preuves generales, par lesquelles il a été justifié qu'ils y étoient venus vers ce tems - là.
- CHAP. VII. *Que saint Paul de Narbonne n'a point reçu sa Mission des Apôtres.* 79
- CHAP. VIII. *Que ce n'est point saint Trophime le Disciple de l'Apôtre saint Paul, mais un autre Trophime du I I I. siècle, qui a été Evêque d'Arles* 92
- CHAP. IX. *Où l'on répond à la Requête des Evêques de Provence*

TABLE

- au Pape saint Leon , touchant
 la Mission de saint Trophime par
 l'Apôtre saint Pierre , dont elle
 fait mention.* 101
- C H A P. X.** Où l'on fait voir que
 quoique selon S. Cyprien , Marcien
 ait été Evêque d'Arles en l'an 251.
 ou 250. cela n'empêche point que
 saint Trophime ne l'ait été imme-
 diatement avant lui , & qu'il ne
 l'ait été par consequent vers le mi-
 lieu du III. siècle. 117
- C H A P. XI.** Que saint Gregoire
 de Tours n'a jamais retracté l'E-
 poque sous laquelle il a placé les
 sept Evêques dans son Histoire de
 France , ni n'a jamais varié là-
 dessus. 132
- C H A P. XII.** Que dans les Egli-
 ses fondées par les sept Evêques ,
 il n'y a jamais eu aucune véritable
 Tradition , qui ait attribué leur
 Mission aux Apôtres ou à leurs
 Disciples 149
- C H A P. XIII.** Où l'on fait voir
 tout de nouveau , que ni les sept
 Evêques , dont on vient de parler ,
 ni aucun autre Missionnaire ,
 n'a établi la Religion dans les Gau-

DES CHAPITRES.

les avant l'an 127. de JESUS
CHRIST. 167

CHAP. XIV. Où l'on fait remar-
quer les contradictions dans lesquel-
les M. de Marca est tombé sur
le sujet de l'Epoque des sept Evê-
ques. 189

SECONDE PARTIE.

Où l'on fait voir que dès le II.
siècle la Religion Chrétienne a été
établie dans les principales Villes
des Gaules : Mais que s'y étant en-
suite extrêmement affoiblie , elle
y a été rétablie par les sept Evê-
ques dont on vient de parler. 195

Preuves. De l'établissement de la
Religion Chrétienne dans les
Gaules dès le. II. siècle. 198

CHAP. I. Première Preuve prise
de saint Irenée. 197

CHAP. II. Que par le mot de
Celts, saint Irenée a marqué les
peuples de toutes les Gaules. 204

CHAP. III. Que le mot d'Egli-
ses des Gaules ; qui est dans Euse-
be , marque de véritables Eglises

T A B L E

- Episcopales. 211
- CHAP. IV. Que quoique Eusebe ait donné à saint Irenée le nom d'Evêque des Eglises des Gaules, il ne s'ensuit point, que selon cet Historien il fût le seul Evêque de ces Eglises; qu'en lui donnant ce nom, il lui a donné celui de Primat ou de Métropolitain de ces mêmes Eglises. 223
- CHAP. V. Qu'après la mort de saint Pothin, premier Evêque de Lion, saint Irenée fut ordonné Evêque de cette Ville par les Evêques des Gaules; qu'il est certain par consequent que dans le II. siècle il y avoit plusieurs Evêques dans ces Provinces. 238
- CHAP. VI. Seconde Preuve prise de Tertullien. 253
- CHAP. VII. Troisième Preuve, prise de saint Ferôme. 263
- CHAP. VIII. Où l'on répond à un passage de S. Sulpice-Severe, que l'on a depuis peu opposé au témoignage de S. Ferôme, touchant le voyage de Marc le Gnostique du I. siècle, dans les Espagnes. 273
- CHAP. IX. Que la Religion Chrétienne

DES CHAPITRES.

tienne ayant été établie dès le II. siècle dans les Provinces de l'Italie, des Espagnes, de l'Allemagne, & de l'Angleterre, qui étoient les plus voisines de la Narbonoise, de l'Aquitaine, & de la Belgique, & dans la Celtique même; il est tout-à-fait incroyable que cette même Religion n'ait été établie en ce même siècle dans ces trois Provinces des Gaules. 283

CHAP. X. Que selon S. Gregoire de Tours, S. Ursin a été Evêque de Bourges durant le II. siècle. Qu'il est fort vrai-semblable que quelques autres Evêques des Gaules, que l'on ne justifie point avoir vécu, ou dans le I. ou dans le III. siècle, y ont prêché la Foy dans le II. 292

CHAP. XI. Où l'on répond aux objections par lesquelles les défenseurs de la premiere opinion, prétendent prouver que la Religion n'a été établie dans toutes les Gaules, que vers le milieu du III. siècle. 302

CHAP. XII. Que la Religion s'étant extrêmement affoiblie dans les

TABLE DES CHAPITRES.

Gaules dès avant l'an 340. elle y fut rétablie, & répandue par les sept Evêques, dont il a été parlé dans la I. Partie de cette Dissertation ; qu'ainsi bien que ces Evêques n'en ayent été que les Restaurateurs ; on peut dire néanmoins qu'en un sens ils ont fondé, ou par eux-mêmes, ou par leurs Disciples, presque toutes les Eglises de ces Provinces. 316

Fin de la Table.

A P P R O B A T I O N
de Monsieur DU-PIN,
Docteur en Théologie de la Fa-
culté de Paris, & Professeur
Royal en Philosophie.

J'AY lû par ordre de Monsei-
gneur le Chancelier un Traité
intitulé, *Nouvelle Dissertation*,
touchant le tems auquel la Religion
Chrétienne a été établie dans les
Gaules, où je n'ay rien trouvé qui
puisse en empêcher l'impression ;
& j'estime même qu'il peut être
très-utile pour éclaircir l'origine des
Eglises des Gaules, & le tems
de l'établissement de la Religion
dans ce País. FAIT à Paris ce
douzième jour de Septembre 1702.

Signé, L. ELLIES DU-PIN

Extrait du Privilège du Roy.

PAR grace & Privilège du Roy, donné à Versailles le II. jour de Février 1703. signé, LE COMTE, & scellé du grand Sceau de cire jaune, Il est permis à la Veuve de JEAN-JACQUES BOUDE, Imprimeur & Libraire à Toulouse, d'imprimer, faire imprimer, un Livre intitulé: *Nouvelle Dissertation, touchant le tems auquel la Religion Catholique a été établie dans les Gaules*, en teis volumes, marges, caractères, & autant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de DIX ANNÉES consecutives, à compter du jour de la date des Presentes; Et défenses sont faites à tous autres de l'imprimer, sans le consentement de l'Exposante, ou ses ayant cause, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de quinze cens livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts, ainsi qu'il est porté plus au long dans le Privilège.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 15. Février 1703.

Signé, P. TRABOUILLET, Syndic

Les Exemplaires ont été fournis.

NOUVELLE
DISSERTATION
TOUCHANT

LE TEMS AUQUEL
la Religion Chrétienne a été
établie dans les Gaules.

CHAPITRE PRE' LIMINAIRE.

Où l'on raporte les diverses Epoques, sous lesquelles on a cy-devant placé les sept Evêques, par qui l'on a crû que la Religion avoit été établie dans les Gaules. Sentiment de l'Auteur touchant ces Epoques, & touchant celle sous laquelle il prétend que cet établissement doit être mis.

Ceux qui jusqu'à ce tems ont parlé de l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules, sont demeurez d'accord, ainsi que l'on verra cy-après, que 1. P. 64
saint Trophime d'Arles, saint Paul, 5.

4 N O U V E L L E
de Narbonne , *saint Saturnin* de
Toulouse , *saint Gatien* de Tours ,
saint Austremoine de Clermont d'Au-
vergne , *saint Martial* de Limoges ,
& *saint Denis* de Paris , Pont éta-
blie dans presque toutes ces Pro-
vinces. Mais ils ont été extrême-
ment partagez entre eux , lors qu'il
a été question de fixer l'Epoque de
cet établissement.

Les uns l'ont placé sous Dece ,
c'est à dire , vers le milieu du I I I.
siècle.

Les autres l'ont fait remonter
jusques au tems des Apôtres , ou
jusques à celui de leurs Disciples ,
c'est à dire , jusques vers le milieu ,
ou jusques vers la fin du I. siècle.

Les premiers prouvent leur sen-
timent par *saint Gregoire* de Tours ,
qui a vécu dans le V I. siècle ,
& par *saint Sulpice Sévere* , qui
a vécu dans le I V. & dans le
V.

390 *Saint Gregoire* de Tours dit
dans son Histoire de France , que
selon les Actes de *saint Saturnin* ,
ce fut sous le Consulat de Dece &
de Gratus , que ces sept Evêques

D I S S E R T A T I O N .

furent envoyez dans les Gaüles pour y prêcher l'Evangile.

Saint Sulpice Sévere , parlant dans son Histoire sainte de la persécution de Marc Aurele , dit deux choses ; l'une , que ce fut durant cette persécution , que l'on vit pour la première fois des martyres dans les Gaules ; & l'autre , que la Religion Chrétienne avoit été reçüe assez tart deçà les Alpes.

D'où l'on infere 1. que ni avant la fin du I. siècle , ni avant le milieu du II. il n'y avoit point de Chrétiens dans les Gaules , puis qu'avant cette persécution , on n'y avoit point vû des martyres. 2. Que dans le tems de cette persécution (laquelle arriva en l'an 177.) il ne s'y trouva des Chrétiens que dans Lion & dans Vienne , puisque suivant la Lettre des Eglises de ces deux Villes , rapportée par Eusebe dans son Histoire Ecclesiastique , il n'y eut que ceux de ces Villes qui souffrirent le martyre.

L. 34. 52

39

Les derniers se fondent sur le témoignage de Tertulien , qui écrit

voit dès avant la fin du second siècle, & sur celui de saint Irénée, qui fut fait Evêque de Lion en l'an 177. ou 178..

C. 7. Le premier, faisant dans son Traité contre les Juifs le dénombrement des Nations, qui avoient déjà embrassé la Religion de JESUS-CHRIST, dit formellement que celles des Gaules, que l'on sçavoit être fort différentes les unes des autres, faisoient profession de cette même Religion.

L. 1. c.

32

Le second marque en termes exprés, dans son Traité contre les heresies, que dans le tems qu'il l'écrivoit, il y avoit des Eglises dans la Germanie, dans les Espagnes, & parmi les Celtes, c'est à dire, parmi les Gaulois.

D'où ces Auteurs concluent, qu'il y avoit des chrétiens dans toutes les Gaules, non seulement avant le milieu du II. siècle; mais même avant la fin du I. & que par conséquent les sept Evêques en question y avoient établi la Religion dès le tems des Apôtres, ou dès celui de leurs premiers Disciples.

Ils ajoutent à tout cela , que selon la Tradition des Eglises , qui regardent ces Evêques comme leurs fondateurs , ils ont été envoyez dans ces Provinces , les uns par saint Pierre , les autres par saint Paul , & les autres par saint Clement leur Disciple ; & que les Martyrologes de ces Eglises , & les Legendes de ces Evêques font foy de cette Tradition.

Ce sont là à pen près les principales preuves sur lesquelles on établit ces deux opinions. Je les ay examinées avec la plûpart des Ecrits que l'on a faits là-dessus , & j'ay trouvé que dans l'une & dans l'autre , il y a quelque chose de vrai , & quelque chose qui ne l'est pas.

Il est vrai , ainsi que l'enseignent les défenseurs de la *premiere* , que ces sept Evêques n'ont prêché l'Evangile dans les Gaules , que vers le milieu du III. siècle ; mais il n'est pas vrai qu'ils ayent été absolument les premiers qui l'ont prêché dans ces Provinces.

Il est vrai , ainsi que le prétendent ceux qui soutiennent la *seconde*

NOUVELLE

de, que dès le II. siècle il y avoit des Chrétiens, non seulement dans Lion & dans Vienne, mais même dans plusieurs autres Villes des Gaules; mais il n'est pas vrai qu'il y en eût dès le I.

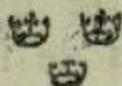
En rejetant de cette sorte ce qu'il y a de faux dans ces deux opinions, & en prenant ce qu'il y a de véritable, j'en ay formé une troisième, qui me semble être plus raisonnable, je ne sçay si elle paroîtra telle à ceux qui voudront se donner la peine de l'examiner.

Mon sentiment est donc, 1. que les sept Evêques ne sont venus prêcher la Foy dans les Gaules que vers le milieu du III. 2. Que ces Evêques ne sont point les premiers qui l'ont prêchée dans ces Provinces, mais que d'autres Missionnaires, dont nous ignorons les noms, excepté celui de saint Pothin, l'avoient déjà prêchée avant le milieu du II. D'où je conclus, que, quoiqu'en un sens ces sept Evêques du III. siècle puissent passer pour fondateurs de la Religion dans les Gaules, ils n'en ont été à propre-

D I S S E R T A T I O N. 9

ment parler que les Restaurateurs ,
parce qu'ils n'ont travaillé qu'à y
rétablir, & à y étendre la Foy que
ceux du I. I. y avoient plantée, &
que les persecutions y avoient de-
puis affoiblie.

Bien qu'il n'y ait que le dernier
de ces deux faits, qui soit le sujet
principal de cette Dissertation ; je
veux néanmoins les prouver l'un
& l'autre, dans les deux Parties
qui la composeront: Je vais com-
mencer par le premier.





PREMIERE PARTIE.

QUE LES SEPT EVÊQUES
 en question n'ont prêché la
 Foy dans les Gaules, que
 vers l'an 250.

*Premiere preuve de ce fait ; tirée
 des Actes de saint Saturnin,
 l'un de ces Evêques.*

C O M M E c'est saint Gregoire
 de Tours, qui nous a appris
 le premier cette Epoque, & que
 c'est des Actes de saint Saturnin
 qu'il l'a principalement apprise lui-
 même ; je veux montrer icy trois
 choses, autant pour sa justifica-
 tion, que pour l'établissement du
 fait dont il s'agit.

Premierement, que les Actes de
 saint Saturnin ont toute l'autori-
 té que l'on peut desirer, pour éta-
 blir l'Epoque de ce saint Evêque
 de Toulouse, telle qu'ils l'ont mar-
 quée.

DISSERTATION. III

Secondement , que comme ces Actes marquent encore aujourd'hui sous *Dece* l'Epoque de ce saint Martyr , il est tres - vrai-semblable que du tems de saint Gregoire de Tours ils marquoient pareillement sous ce même Empereur , celle des autres six Evêques.

Troisièmement , que quand même il seroit vrai que du tems de saint Gregoire de Tours ces Actes ne marquoient point sous cet Empereur l'Epoque de ces autres Evêques ; cet Historien a eu raison de la placer sous son regne , avec celle de saint Satur-
nin.

CHAPITRE PREMIER.

Que les Actes de saint Saturnin ont toute l'autorité que l'on peut désirer, pour établir l'Epoque de ce saint Evêque, telle qu'ils l'ont marquée.

LORSQUE je parle des Actes de saint Saturnin, je ne parle ni de ceux qui lui donnent un Roy pour pere, & une fille de Roy pour mere; ni de ceux que Borel Ecolâtre de l'Eglise d'Aufone ou de Vich a composez sur ces premiers; les uns & les autres sont remplis de tant de fables, que l'on ne peut conter sur rien de tout ce qu'ils raportent, qu'autant que l'on est en état de le justifier par d'autres preuves.

Je ne parle donc que des actes de ce saint, qui sont dans Surius, dans lesquels nous lisons encore aujourd'huy ce que saint Gregoire de Tours en a cité dans son Histoire de France; c'est de ces actes que je dis qu'ils sont aussi autenti-

ques , que l'on peut souhaiter , pour établir l'Epoque de saint Saturnin , telle qu'ils l'ont marquée. Non seulement saint Gregoire de Tours les a regardez comme tels , les plus habiles Critiques du siècle où nous sommes , en ont porté ce même jugement. Je ne nomme icy que M. Le Fevre , Precepteur du feu Roy Louis XIII. le Pere Sirmond , le Pere Petau , Joseph Scaliger , M. de Lunnoy , M. Quesnel & M. de Tillemont.

Ce qui rend ces Actes si recommandables , est que leur Auteur marque en termes exprés , que dans le tems qu'il les écrivoit , on se souvenoit parfaitement , *fideli recordatione retinetur* , que ç'avoit été sous le Consulat de Decé & de Gratus , que la Ville de Toulouse avoit commencé à avoir saint Saturnin pour son premier Evêque , *Ante annos satis plurimos* , dit cet Auteur , *id est , Decio & Grato Consulibus , sicut fideli recordatione retinetur : primum ac summum Tosana civitas sanctum Saturninum habere ceperat Sacerdotem.*

Latini.
1. 2.
obser.
6.
Quesn.
in
Leon.
diss. 5.
n. 6.
rillem.
Mem.
E. t. 32

Un Auteur qui comme celui - cy ,
raporte un fait aussi important ,
que le tems précis de l'Épiscopat
d'un Evêque aussi celebre que saint
Saturnin , & d'un Evêque d'une
aussi grande Ville que Toulouse ,
& qui dit que dans le tems qu'il
le rapporte , l'on se souvient parfai-
tement de ce fait , ne peut point
être soupçonné de l'avoir supposé ,
ou de l'avoir rapporté sur un bruit
incertain : Il est censé , à moins
que l'on ne prouve le contraire ,
avoir eu , & assez d'honneur , &
assez de jugement pour ne se point
exposer à être démenti sur ce par-
fait souvenir qu'il allegue , si effecti-
vement il n'y eût eu de son tems
des personnes dignes de foy , qui
se souvenoient de ce fait de cette
maniere.

Mais quand cela ne seroit point
aussi convaincant qu'il l'est , les
Actes mêmes dont il s'agit , nous
fournissent des preuves , qui font
voir clairement que jusques au
tems de leur Auteur , on avoit con-
servé sans peine le souvenir de l'E-
poque de saint Saturnin. Il n'y a

qu'à supposer un fait, duquel on ne sçauroit disconvenir; sçavoir que ces Actes ont été écrits peu de tems après le décès de saint Exupere V I. successeur de ce saint Martyr. Le P. Chifflet, l'un de nos aduersaires en a été si persuadé, qu'il a crû qu'ils avoient été composez, ou par saint Paulin de Nole, ou par saint Sulpice Severe, deux celebres auteurs du I V. & du V. siecle, & contemporains de cet Illustre Evêque de Toulouse, ou par quelqu'un de ses Disciples.

Nous trouvons donc dans ces Actes, 1. que saint Hilaire qui fut Evêque de cette même Ville, vers le milieu du I V. siecle, ayant voulu transferer le Corps de saint Saturnin du lieu où il avoit été d'abord enterré, en un autre qui fût plus honorable, il trouva que la biere dans laquelle il avoit été mis, étoit si peu gâtée, qu'il n'osa la remuer, ni toucher par respect la Relique qui étoit dedans, mais qu'il se contenta de faire seulement bâtir une voute au dessus, avec un petit Oratoire.

Chif.
de un
Dion.
P. 1194

Effossa
usque
ad ip-
sum Se-
pul-
chrum
lignum
terra.

On voit bien que quand même le dessein que saint Hilaire avoit eu de faire cette Translation, ne lui auroit point donné lieu de s'informer de l'Epoque de ce saint Martyr, soit des plus anciens Ecclesiastiques de son Eglise, soit des autres fidelles qui avoient pû l'apprendre de ceux qui les avoient précédés dans le troisieme siecle ; cette Biere ainsi trouvée presqu'en son entier, l'auroit porté à s'en enquerir, & à les faire parler sur ce sujet ; veu que l'état dans lequel elle se trouvoit, faisoit assez voir qu'elle n'avoit point été mise dans cet endroit depuis plusieurs Seclés.

Nous trouvons 2. dans ces Actes, que saint Sylvie autre Evêque de Toulouse vers l'an 370. fit commencer une Eglise fort magnifique, pour y transferer le corps de ce saint Martyr ; mais qu'ayant été prévenu de la mort, il n'auroit point pû executer son dessein : Voila une seconde occasion pour ceux de Toulouse, de renouveler parmi eux le souvenir du tems dans lequel

lequel ils avoient appris de leurs Pères que saint Saturnin avoit été leur Evêque.

Nous y trouvons 3. que saint Exupere, successeur immediat de saint Sylvie ayant achevé de bâtir cette Eglise, y transféra enfin ce sacré dépôt : Et voila une nouvelle occasion de parler encore de saint Saturnin, & du tems de son Episcopat.

Qui peut douter que l'Auteur des Actes en question n'ait été lui-même témoin de cette Translation, ou que du moins il n'en ait appris l'Histoire de ceux qui en avoient été les spectateurs, y ayant d'ailleurs toutes les apparences du monde qu'il étoit originaire de Toulouse, ou de l'une des deux Provinces, au milieu desquelles cette Ville se trouvoit située.

Voila de quelle maniere le souvenir de l'Époque de saint Saturnin s'étoit conservé jusques au tems de cet Auteur ; & voila en même tems les raisons qu'il a eues de le placer sous Dece sur ce souvenir.

Ajoutez à cela que ces Actes

ayant été écrits sur le commencement du V. siècle, ils ont été écrits dans un tems, dans lequel on ne composoit point encore les Actes des Martyrs sur des traditions fausses ou incertaines, ainsi que l'on a fait dans les siècles suivans.

Enfin le style de ces Actes est si net, si grave & si saint qu'il n'y a rien en eux, qui ne respire la pureté, la majesté & la sincérité des écrits des premiers siècles.

J'ay dit que ces Actes nous fournissoient eux-mêmes toutes ces preuves; en voicy maintenant d'autres, qui quoique prises d'ailleurs ne justifient pas moins clairement l'Époque sous laquelle ils ont placé saint Saturnin, & qui en même tems font voir la fidélité de leur Auteur touchant ce point. Ces preuves sont d'une telle nature que ceux qui font difficulté d'ajouter foy au témoignage de ces Actes ne scauroient les rejeter, puis qu'elles sont tirées de la tradition & des Monumens des Eglises pour lesquels ils veulent que l'ont ait

toute sorte de veneration.

En premier lieu il est constant d'une part suivant les catalogues des Evêques de *Toulouse*, que saint Saturnin, saint Honorat, saint Hilaire & saint Rhodane ont été successivement les premiers Evêques de cette ville; & il est certain de l'autre, suivant saint Sulpice Severe, que *saint Rhodane* l'a été en l'an 366. puisque selon cet Historien, ce fut en cette année-là que par la faction du faux Concile de Beziens, ce saint Evêque fut relegué en Phrygie avec saint Hilaire de Poitiers: Cela étant on n'a qu'à supputer le tems pendant lequel ces quatre Evêques ont pu gouverner l'Eglise de *Toulouse*; on trouvera que puisque *saint Rhodane*, qui est le dernier, en a été Evêque en 366. les trois autres n'ont pû la gouverner successivement avant lui, que depuis environ l'an 250. & que par consequent saint Saturnin, qui a été le premier, n'a pû en avoir été Evêque que vers cette année-là.

Gall.
chr.

En second lieu nous apprenons

Oihen.
Notit.
Vaf.
con. 1.
3. c. 8.

du Catalogue des Evêques d'Emse, ancienne Metropole de la Novempopulanie, & de quelques monumens de l'Eglise d'Auch, que saint Cerafe a été Disciple de saint Saturnin de Toulouse, qu'il a été le premier Evêque de cette Metropole, dont je viens de parler, & que Paterne & Mamertin ont été les successeurs immediats. Nous trouvons d'un autre côté qu'en 314. Mamertin a assisté au Concile d'Arles. Que peut-on inferer de tout cela, si ce n'est que puisque Mamertin a été Evêque d'Emse en 314. saint Cerafe & Paterne ne l'ont été que depuis l'an 250. & que le premier de ces deux Evêques n'a été Disciple de saint Saturnin qu'environ cette même année.

En troisième lieu, selon les Actes de saint Firmin, raportez par Mr. du Bosquet, & selon la tradition des Eglises d'Angers, de Beauvais, d'Amiens, & de plusieurs autres, ce Saint, originaire de Pampelune en Espagne a été premierement instruit dans la Foy & dans les saintes lettres par saint Honest, Disc

ciple de saint Saturnin, puis ordonné Evêque par saint Honnorat, autre Disciple de ce même Saint, & son successeur immédiat dans le siège de l'Eglise de Toulouse, & enfin martyrisé sous Diocletien & Maximien, ou vers la fin du III. ou vers le commencement du IV. siècle : Cela étant, n'est-il pas bien clair que saint Saturnin n'a pû avoir été Evêque de Toulouse, que vers l'an 250. puisque saint Honeste & saint Honnorat, ses Disciples n'ont pû instruire & ordonner saint Firmin que depuis environ cette même année ?

Ces trois preuves telles que je viens de les rapporter, démontrent si évidemment l'Epoque de saint Saturnin, telle qu'elle est marquée dans ses Actes, que je ne vois point ce que pourront opposer contre cela ceux qui la combattent, ou qui la revoquent en doute.

Peut-être que s'ils ne considèrent ces preuves que séparément les unes des autres, ils n'en feront

pas d'abord convaincus, mais il est bien sûr que s'ils les considéraient toutes ensemble, il faudra qu'ils soient bien peu raisonnables, s'ils ne s'en laissent entièrement persuader, puis qu'il n'y a nulle apparence que les faits qui y sont alleguez étant aussi independans qu'ils sont les uns des autres, on ait marqué de concert leurs Epoques de la maniere qu'on les a marquées pour justifier celle de saint Saturnin.

CHAPITRE II.

Qu'il est très-vrai-semblable que du tems de saint Gregoire de Tours, les Actes de saint Saturnin marquoient sous Dece l'Epoque des autres six Evêques avec celle de ce saint Martyr.

C E qui donne lieu de le croire certain, c'est que saint Gregoire de Tours dit d'une part, que du tems de Dece tous ces Evêques furent envoyez dans les

DISSERTATION. 25

Gaules pour y prêcher l'Évangile ;
 & qu'il ajoute de l'autre que c'é-
 toit de cette sorte que le rapportoit
 l'Histoire du Martyre de saint Sa-
 turnin. „ Du tems de Dece , dit-il , „
 sept Evêques furent envoyez prê- „
 cher dans les Gaules , ainsi que le „
 rapporte l'Histoire du Martyre de „
 saint Saturnin , sous le Consulat de „
 Dece & de Gratus , dit cette His- „
 toire , la Ville de Toulouse com- „
 mença à avoir saint Saturnin pour „
 son premier Evêque. Après quoi „
 saint Gregoire ajoute. Ainsi saint „
 Gatien fut envoyé à Tours , saint „
 Trophime à Arles , saint Paul à „
 Narbone , saint Saturnin à Tou- „
 louse , saint Denis à Paris , & „
 saint Martial à Limoges. *Hujus* „
Decii tempore septem viri Episcopi
ordinati ad prædicandum in Gallias
missi sunt ; sicut Historia passionis
sancti Saturnini denarrat , ait enim
sub Decio & Grato Consulibus sicut
fideli recordatione retinetur primum
ac summum Tolosana Civitas habere
cæperat Sacerdotem. Hi ergo missi
sunt Turonicis Gratianus Episcopus ,
Arelatensibus Trophimus Episco-

pus, Narbonæ Paulus Episcopus,
 &c.

Je demande sur cela si tout homme qui fera attention à ces mots : *Du tems de Dece sept Evêques furent envoyez prêcher dans les Gaules ; & à ces autres, ainsi qu'il est rapporté dans l'Histoire du Martyre de saint Saturnin*, il pourroit s'empêcher de croire que cela ne fût ainsi marqué dans cette Histoire. Il faudra pour qu'il n'entre point dans ce sentiment qu'il fasse de deux choses l'une, ou qu'il accuse saint Gregoire de Tours d'avoir supposé faussement, que dans cette Histoire il étoit parlé de tous ces Evêques, ou qu'il lui impute d'y avoir crû voir par une étrange illusion ce qui n'y étoit point : Mais quelle apparence qu'il se trouve des personnes, ou assez injustes pour lui attribuer cette fautive supposition, qui d'ailleurs se seroit découverte sans peine ; ou si fort prévenus contre lui pour croire qu'il a été si foible, que de s'imaginer qu'il lisoit dans cette Histoire ce qui ne s'y trouvoit point.

point ; n'y ayant rien de plus aisé que de voir s'il y étoit fait , ou s'il n'y étoit point fait mention de tous ces Evêques.

Supposé donc que saint Gregoire ne nous a point trompez , ni ne s'est point trompé lui-même dans cette occasion , il faut convenir que puis qu'il allegue l'Histoire de saint Saturnin , pour prouver & son Epoque & celle des autres six Evêques , il étoit parlé de son tems , dans cette Histoire de tous ces Evêques , & du tems de leur Mission.

Je prévoy bien que l'on m'opposera là-dessus deux choses ; la première que si dans cette Histoire il eût été fait mention de tous les Evêques , saint Gregoire n'auroit point manqué d'en rapporter les propres termes. Quelle apparence , dira-t-on , qu'ayant rapporté de mot à mot l'endroit qui marque l'Epoque de saint Saturnin , il ait omis celui qui marquoit celle des autres Evêques.

La seconde que dans cette Histoire il n'y a rien aujourd'hui qui

fasse voir que jamais il y ait été fait mention de ces autres Evêques ; que cependant tout le monde convient qu'elle est la même que celle que saint Gregoire de Tours a eu entre les mains , lors qu'il en a fait l'extrait qu'il en rapporte.

Je répons à la première de ces deux Objections , que comme il est libre à un Historien qui rapporte un fait sur la foy d'un autre Historien plus ancien que lui , de se servir ou de ne point se servir des mêmes termes dont cet autre Historien s'est servi ; il lui est libre de même de se servir de quelques-uns de ses termes , & de ne se point servir de certains autres qu'il a employez , puisque tout ce qu'on peut exiger de lui , est que de quelques termes qu'il se serve , il rapporte le fait tel qu'il l'a trouvé dans cet autre Historien.

Ce principe étant aussi certain qu'il est , sur quel fondement peut-on prétendre que saint Gregoire de Tours n'a point pû user en cette occasion de cette dernière espèce de liberté. Quoy ? Parce

qu'il aura rapporté les mêmes mots par lesquels l'Auteur des Actes de saint Saturnin a marqué l'Epoque de ce saint Martyr , il n'aura pas pû se dispenser de rapporter ceux par lesquels ce même Auteur avoit marqué celle des autres six Evêques ?

Je répons à la seconde , que quoique dans le fond l'Histoire de saint Saturnin , qui est dans Surius , soit la même que celle que saint Gregoire de Tours a eûe entre les mains , il paroît néanmoins que dans la suite du tems , on en a retranché plusieurs choses , dont il y étoit fait mention , puisque d'une part il est constant , qu'il y a des Auteurs qui ayant parlé de saint Saturnin , depuis le tems que cette Histoire a été composée , jusqu'à celui dans lequel saint Gregoire l'a citée , ont rapporté certains faits qui concernent ce Saint , & qui ne s'y trouvent plus ; & qu'il est tout-à-fait vraisemblable de l'autre , que ces Auteurs n'ont appris ces faits que de cette même Histoire. Veu qu'en

ce tems-là ; on n'en avoit point d'autre touchant ce saint Martyr , & que d'ailleurs il n'y a aucune apparence que l'Auteur qui l'avoit composée , ait omis de parler de ces faits.

Nous lisons , par exemple , dans Sidonius Apollinaris Auteur du V. siècle , & presque contemporain de celui qui a écrit cette Histoire , qu'une des choses qui irrita le plus ceux de Toulouse contre saint Saturnin , fut le mépris avec lequel il parla de leur Jupiter , & de leur Minerve , & l'éloge qu'il fit devant eux de la Croix du Sauveur.

Sid. l.
9. ep.
16. P.
286.

*Quem negatorem Jovis & Mi-
nerve ,
Et Crucis Christi bona confi-
tentem
Vinxit ad Tauri latus injugati
Plebs furibunda.*

Nous trouvons dans ce même Auteur , que l'une des deux femmes qui recueillirent les membres dispersés de ce saint Martyr , étoit servante de l'autre.

Nous trouvons de plus dans For-

tinat, Evêque de Poitiers, & ami de saint Gregoire de Tours, que dès que saint Saturnin fut arrivé à Toulouse, il y prêcha la Divinité de Jesus-Christ, & qu'il y autorisa sa prédication par ses miracles.

Fort. 1.
2. c. 8.

Il ne se trouve cependant rien de tout cela dans l'Histoire qui est dans Surius, on n'y trouve non plus rien aujourd'hui qui fasse mention des Missions que ce saint Prélat avoit faites dans le Haut-Languedoc, dans l'Aquitaine, & jusqu'à Pampelune dans l'Espagne; & toutefois on a toujours crû dans tous ces Païs, que ce saint Evêque avoit été leur Apôtre. L'Auteur de cette Histoire auroit-il bien pû ne point parler des Eglises qu'il y avoit fondées en cette qualité?

Mais d'où vient donc, dira-t'on, que l'on a retranché ces faits, & autres semblables de cette Histoire?

Cela vient de ce que dans la suite du tems on a composé là-dessus des Leçons pour l'Office du

Saint , dans lesquelles on n'a mis qu'une partie de ce qu'elle contenoit ; & de ce que Surius , ou quelqu'autre avant lui , n'a recueilli que ce qu'il a trouvé dans ces Leçons.

Pour voir que cela s'est fait de cette sorte , il ne faut que jeter les yeux sur la Préface qui est à la tête de ce Recueil ; car on sera convaincu en la lisant , qu'elle n'y a été mise que pour servir d'introduction aux Leçons que l'on récitoit le jour de la fête , & durant l'Octave de ce Saint. „ Avec quelle solemnité honorons - nous ce
 „ jour , dit cette Préface , avec quelle
 „ joye célébrerons - nous le jour
 „ auquel le Bienheureux Saturnin ,
 „ Evêque de Toulouse & Martyr , s'est
 „ acquis devant Dieu une double couronne ? Surius pouvoit - il nous
 „ marquer plus clairement , que c'est de ces Leçons qu'il a copié ce qu'il a donné au public touchant cette Histoire , qu'en rapportant cette Préface ?

Mais ce n'est pas là la seule raison , pourquoy on a retranché de

cette Histoire ce qui regardoit les six Evêques. Le peu de foy que l'on a ajouté dans les siècles suivans à l'Epoque sous laquelle elle les plaçoit, soit à cause de la prévention où l'on étoit, qu'ils avoient reçu leur Mission des Apôtres, ou de leurs Disciples; soit parce que l'on s'imaginoit, que c'étoit saint Gregoire de Tours qui étoit l'Auteur de cette Histoire, le peu de foy, dis-je, que l'on ajoutoit à cette Epoque, pour ces deux raisons a suffi à des gens, qui, à quelque prix que ce fût, vouloient rehausser par une grande antiquité la dignité de leurs Eglises, pour entreprendre d'ôter de cet Ecrit un fait qui renversoit leurs préjugés & leurs desseins.

Que dans les siècles suivans l'on ait été prévenu de cette pensée, que tous ces Evêques avoient reçu leur Mission des Apôtres, ou de leurs Disciples, cela n'est que trop certain.

Que l'on se soit imaginé, que saint Gregoire de Tours avoit lui-même composé l'Histoire en quel-

tion, cela se justifie de l'ancien Breviaire de l'Eglise de Toulouse, dans lequel on lit ce qui suit à la tête de la premiere Leçon de l'Office de saint Saturnin, que l'on a prise du commencement de cette Histoire, *Incipit vita Beati Saturnini Episcopi & Martyris edita à Beato Gregorio, Turonensi Archiepiscopo.*

Cette double prévention a tellement aveuglé ces faux zélateurs de l'antiquité de leurs Eglises, que quoique dans la V. Leçon de ce même Office, il soit dit que saint Saturnin n'avoit été Evêque de Toulouse que sous le Consulat de Déce & de Gratus; ils ont bien voulu par un étrange Anacronisme, lui donner dans les Antiennes du I. Nocturne la qualité de Disciple de saint Pierre, avec celle d'Evêque ordonné par cet Apôtre.

La raison pourquoy, après avoir ainsi attribué cette Histoire à saint Gregoire de Tours, ils ont ajouté si peu de foy à l'Epoque, sous laquelle il avoit placé saint Saturnin, & les autres six Evêques;

c'est qu'ils l'ont pris pour un bon homme , qui par un effet de sa simplicité a écrit plusieurs choses, qui ne sont point conformes à la vérité , *Parcendum est simplicitati viri religiosi Gregorii Turonensis* , dit l'Abbé Hilduin le plus celebre de tous ces faux zélez , *Qui multa , aliter quàm veritas se habet , estimans , non calliditatis astu , sed benignitatis & simplicitatis , litteris commendavit.*

Apud
Bar. an.
109.

Que n'ont point attenté sur l'Histoire de saint Saturnin des gens, qui étoient dans cette double erreur , & que saint Gregoire de Tours en étoit le véritable Auteur , & qu'un Auteur fait comme lui , n'étoit pas toujours digne de foy dans ce qu'il rapportoit ?

Mais enfin , dira-t'on encore , le texte de cette Histoire est si bien suivi , & si bien lié dans toutes ses parties , qu'il ne paroît point que l'on en ait rien retranché.

Mais quoy , diray-je , est-ce qu'il est si difficile de retrancher certains faits d'une Histoire , & de lier après cela les endroits des-

quels on les a retranchés , sans que ceux qui n'ont jamais vû cette Histoire toute entiere , puissent s'appercevoir de ces retranchemens , ou deviner les endroits dans lesquels ils ont été faits , si l'on n'a d'ailleurs des preuves qui fassent voir que ces endroits ont été alterez ?

Mais quel besoin avons-nous de chercher dans cette Histoire l'endroit dans lequel l'Auteur avoit parlé des six Evêques & de leur Epoque ; ne voit-on pas qu'il a pû en faire mention , après avoir fait la Relation de ce qui concernoit saint Saturnin , & avant le dernier Paragraphe de son Ouvrage , qui commence par ces mots , *Quod nunc huic opusculo superest.* Qui a pû l'empêcher de dire dans cet endroit , en ces termes ou en d'autres semblables ; que dans le tems que saint Saturnin fut envoyé à Toulouë pour y prêcher la Foy, six autres Evêques furent envoyez avec lui dans les Gaules , pour l'établir dans les Villes qui les reconnoissent pour fondateurs de leurs

Eglises, & rapporter là-dessus les noms de ces Evêques.

CHAPITRE III.

Que quand même les Actes de saint Saturnin n'auroient point fait mention des autres six Evêques, saint Gregoire de Tours a eu raison de les placer sous Dece avec ce saint Martyr.

QUELQUE vrai-semblable qu'il puisse être, par les raisons que je viens d'alleguer dans le Chapitre précédent, que saint Gregoire de Tours n'a dit aussi positivement qu'il a fait, que selon les Actes de saint Saturnin, les sept Evêques en question avoient été envoyez sous Dece dans les Gaules, que parce que cela étoit ainsi rapporté en termes exprés dans ces Actes, je veux supposer icy que ce fait n'y étoit point marqué en ces termes; mais je prétens soutenir en même tems qu'il y étoit, & qu'il y est encore au-

jour d'hui marqué *implicitement*, & qu'ainsi cet Historien a eu droit de le rapporter sur la Foy de ces Actes, de la maniere qu'il l'a rapporté dans son Histoire de France.

La raison qu'il a eûe pour cela est que de son tems, c'étoit un sentiment generalement reçu, que ces sept Evêques avoient été envoyez *de Compagnie* dans les Gaules pour y prêcher la Foy. D'où il a conclu que se justifiant par des Actes aussi autentiques que ceux de saint Saturnin, que cet Evêque, qui étoit l'un d'entr'eux, y avoit été envoyé sous Dece; il n'y avoit aucun lieu de douter que tous les autres n'y eussent été envoyez sous ce même Empereur.

Il n'y a personne qui ne voye, que pourvû que l'antecedent, d'où il a tiré cette consequence soit veritable, son raisonnement ne scauroit être ni plus naturel, ni plus juste qu'il est.

Il ne s'agit donc que de sçavoir s'il est vrai que tous ces Evêques eussent été envoyez *de compagnie*

dans les Gaules, ou que du moins on l'ait crû ainsi généralement du tems de saint Gregoire de Tours; mais cela est tellement certain, que je n'ay besoin pour le justifier, que du témoignage même de nos adversaires. Voicy ce que disent là-dessus M. d'Auteferre, & M. de Marca, deux des plus habiles d'entr'eux, l'un dans ses Annales ou Memoires de l'Histoire de l'Aquitaine, & l'autre dans la Lettre qu'il a écrite à M. Valois touchant le tems auquel la Religion a été reçüe dans les Gaules.

Jacques Sirmond, & beaucoup
 d'autres sçavans, dit le Sieur d'Auteferre, renvoyent la Mission de
 saint Martial, de saint Saturnin,
 & des autres Evêques au tems de
 Dece, c'est à dire en l'année 250.
 Ils se fondent sur l'autorité de
 saint Gregoire de Tours, qui
 a écrit que saint Martial, saint
 Saturnin, & leurs Compagnons
 étoient arrivez dans les Gaules du
 tems de Dece: *Moventur autoritate Gregorii Turonensis, qui Martialem, Saturninum & Socios De-*

cii tempore venisse tradidit. Voilà tous ces Evêques traitez de Compagnons & d'Associez dans la Mission des Gaules.

Et afin que l'on ne s'imagine point que c'est saint Gregoire de Tours, & non pas M. d'Auteferre qui les a regardez comme Associez les uns des autres; il ajoute un peu après en parlant de ces mêmes Evêques, „ Que les anciennes Chartes de l'Aquitaine témoignent que saint Martial & ses Compagnons avoient été envoyez par l'Apôtre saint Pierre. *Veteres Tabula totius Aquitania Martialem, & Socios, à Petro legatos confestantur.*

J'ay une extrême douleur, dit M. de Marca, de voir la cruauté avec laquelle quelques-uns de nos Auteurs traitent leur Patrie, en renvoyant comme ils font, vers le milieu du III. siècle, le premier établissement de toutes les Eglises des Gaules, excepté celui de l'Eglise de Lion, & d'un petit nombre d'autres, & cela en plaçant sur l'autorité de saint Gregoi-

ce de Tours , un peu avant le „
 Consulat de Dece & de Gratus , „
 c'est à dire , un peu avant l'an 250. „
 l'Epoque des sept Evêques *Associez* , „
 sçavoir de saint Gratien de Tours , „
 de saint Trophime d'Arles , de „
 saint Paul de Narbonne , de saint „
 Martial de Limoges , de saint De- „
 nis de Paris , & de saint Austre- „
 moine d'Auvergne , lesquels ont été „
 les premiers qui ont porté la lumie- „
 re de l'Evangile dans ces contrées „
 des Gaules , & qui l'ont établie „
 dans les Eglises qu'ils y ont fondées. „

Voilà encore le nom de *Compagnons*
 de Mission attribué bien clairement
 à tous ces Evêques , par un Pré-
 lat aussi sçavant que M. de Marca.

Le Pere Bajole a été si persuadé
 de l'association des ces Evêques ,
 qu'il leur a donné dans son His-
 toire de l'Aquitaine le nom de L. 2. c.
Bande glorieuse de Missionnaires. 1.

M. Ouvart , Auteur de la défen-
 se de l'ancienne Tradition des Egli- Pag.
 ses de France , dit qu'un même 139.
 Evêque de Rome a fait la Mission
 de tous ces sept Evêques ensem-
 ble.

Enfin il est tellement certain ;
 selon M. de Marca , que ces Evê-
 ques ont été compagnons les uns
 des autres dans la Mission des Gau-
 les ,, Qu'il n'y a personne qui re-
 » voque en doute , à *nemine dubi-*
 » *tatur* , qu'ils n'ayent été les pre-
 » miers & les principaux chefs de
 » l'expédition spirituelle faite en la
 » Gaule Narbonoise , dans l'Aqui-
 » taine , & dans les païs situez aux
 » extrêmités de la Lionoise.

Ce n'est pas seulement dans ces
 derniers tems , que ce fait passe
 pour certain , selon M. de Marca ,
 il passoit même pour tel selon lui
 du tems de saint Gregoire de
 Tours , puis qu'il demeure d'ac-
 cord , que ce n'est que sur ce qu'on
 le croyoit ainsi alors , que cet His-
 torien a conclu , que les six Evê-
 ques étoient arrivez dans les Gau-
 les , avec saint Saturnin.

Mais s'il vrai , selon M. de Mar-
 ca , dira - t'on , que tous ces Evê-
 ques ont été compagnons de Mis-
 sion , s'il est vrai que ce fait ait
 passé pour constant du tems de saint
 Gregoire de Tours , pourquoy ce
 sçavant

ſçavant homme a-t'il accusé ce pieux Historien de s'être trompé, en concludant comme il a fait, de cette association, & de l'Epoque de saint Saturnin sous Dece, que tous ces Evêques avoient été envoyez dans les Gaules sous ce même Empereur. *Erravit Gregorius prætectu vitæ Saturnini, cujus verba laudat in Epochâ Decii constituendâ, quam scriptor ille, cùm soli Saturnino affigeret, Gregorius de suo ad alios extendit; ex receptâ jam tùm opinione, de septem illorum societate.*

Quelque veneration que j'aye pour la memoire de M. de Marca, je ne puis, que je ne réponde, que c'est certainement lui, & non pas saint Gregoire de Tours, qui s'est trompé dans cette occasion, en condamnant comme il a fait, la conclusion que ce saint Prélat a tirée de cette Epoque & de cette association. Pour la montrer bien clairement, il ne faut que reduire de cette sorte, en un syllogisme le raisonnement de saint Gregoire.

Lorsque l'on convient d'une parta

que certains Missionnaires ont été envoyez *de compagnie* en un certain país pour y prêcher la Foy ; & que l'on sçait de l'autre par des Actes autentiques , que l'un de ces Missionnaires a été envoyé en ce país - là , sous un certain Empereur , on a droit de conclurre que tous les autres Missionnaires *ses Compagnons* y ont été envoyez sous ce même Empereur. Il n'y a rien de plus certain , ni de plus clair que cette majeure ; car si tous ces Missionnaires n'avoient pas été envoyez en ce país sous un même Empereur , il ne seroit pas vrai , ainsi qu'on le suppose , qu'ils y auroient été envoyez *de compagnie*.

Or on convient d'une part que les sept Missionnaires en question ont été envoyez *de compagnie* dans les Gaules pour y prêcher la Foy. C'est dequoy personne ne doute aujourd'hui , selon M. de Marca , & c'étoit selon lui-même un sentiment generalement reçu du tems de saint Gregoire de Tours ; & l'on sçait d'un autre côté par des Actes autentiques ; sçavoir , par

cetix de saint Saturnin , qu'un de ces Missionnaires ; sçavoir , saint Saturnin même , y a été envoyé sous Dece. C'est de cette maniere que saint Gregoire de Tours l'a sçû , M. de Marca le dit ainsi lui-même en propres termes.

Donc on a droit de conclurre ; que tous ces Missionnaires ont été envoyez dans les Gaules sous ce même Empereur.

On ne peut nier , ni que ce syllogisme ne soit une veritable demonstration , ni que le raisonnement que saint Gregoire de Tours a fait dans cette occasion , ne le renferme implicitement.

DEUXIEME



SECONDE PREUVE.

DE L'EPOQUE DES SEPT
Evêques, tirée des Catalo-
gues des Evêques de Tours,
& de Clermont d'Auvergne,
rapportez par saint Gregoire
de Tours.

CHAPITRE IV.

*Que selon ces Catalogues, saint Gra-
tien & saint Austremoine ont été
envoyez dans les Gaules sous De-
ce. Que selon M. de Marca, ce
Fait est tellement certain, qu'il y
auroit de la temerité à en douter ;
qu'il est certain par consequent,
que les autres Evêques leurs Com-
pagnons ont été envoyez dans ces
Provinces sous ce même Empe-
reur.*

QUOIQUE le raisonnement
de saint Gregoire de Tours

que je viens de développer dans le chapitre précédent , ne puisse être plus convaincant qu'il est , en supposant comme il a fait , & que les sept Evêques avoient été envoyez ensemble dans les Gaules ; & que saint Saturnin y avoit été envoyé sous Dece ; toutefois comme il pourroit y avoir encore des gens , qui feroient difficulté de demeurer d'accord de l'Epoque de ce saint Martyr , je veux substituer à sa place celle de *saint Gratiën* , & de *saint Austre- moine* , que les plus habiles de nos adversaires ne contestent point , & faire là - dessus un semblable raisonnement , à celui de cet Historien , pour prouver que tous ces Evêques ont été envoyez dans les Gaules sous cet Empereur. Voici de quelle maniere je le fais.

On convient d'une part , que les sept Evêques ont été envoyez de compagnie dans les Gaules , & il paroît très - certainement de l'autre (suivant les Catalogues des Evêques de Tours , & de Clermont d'Auvergne rapportez par saint Gregoire de Tours) que deux de ces Evê-

ques ; sçavoir , saint Gratiën , & saint Austremoine y ont été envoyez sous Dece. Il s'ensuit donc que tous ces Evêques y ont été envoyez sous ce même Empereur puisque sans cela il ne seroit pas vrai qu'ils y auroient été envoyez de compagnie.

Il n'est maintenant question que de prouver , que selon ces Catalogues, ces deux Evêques ont été envoyez sous Dece dans les Gaules , & que ces Catalogues ont toute l'autorité qu'ils doivent avoir pour justifier ce fait.

Voici ce que portoit , selon saint Gregoire , celui des Evêques de Tours : „ *Gratiën* , qui a été le premier Evêque , a été envoyé par l'Evêque de Rome , en la première année du regne de Dece. *Primus Gratianus Episcopus anno Imperii Decii primo , à Romanæ Sedis Episcopo transmissus est.* Cela ne peut être plus formel qu'il est. Mais la suite de ce Catalogue confirmoit encore bien clairement la verité de cette Epoque ; car il y étoit dit , que saint Gratiën avoit

gouverné son Eglise pendant cinquante ans ; qu'après son décès son Siége avoit vaqué trente ans, & que saint Lidoire lui avoit succédé, en la premiere année de l'Empereur Constant, c'est à dire, en l'an 333. on n'a qu'à ajouter ensemble les deux premiers nombres, & l'on trouvera, que puisque saint Lidoire fut fait Evêque de Tours en 333. saint Gratien avoit commencé à l'être en 250. c'est à dire, 83. ans avant lui.

Saint Gregoire de Tours ne dit point si le Catalogue des Evêques d'Auvergne marquoit précisément le tems auquel saint Austremoine avoit commencé à être Evêque de cette Ville ; mais il n'y a rien de plus aisé, que de trouver ce tems dans ce que cet Historien rapporte de saint Hillidie, qui, selon ce Catalogue, a été le troisième successeur de saint Austremoine. Il dit que ce saint Evêque devint si celebre par sa vertu, & par ses miracles, que la fille de l'Empereur de Treves, c'est à dire, la fille de Constantin le Jeune, le fit venir

dans cette Ville Imperiale ; afin
 qu'il la délivrât du demon , qui
 la tourmentoit. Or tout le mon-
 de sçait , que Constantin le Jeu-
 ne ne regna dans Treves que de-
 puis l'an 333. jusqu'en l'an 340.
 Ainsi saint Hillidie ne fut à Treves
 que dans cet entre - tems. Mais ce-
 la étant il paroît assez , que n'y
 ayant eu dans Tours qu'un seul
 Evêque ; sçavoir , Urbique entre
 saint Austremoine & lui ; ce pre-
 mier ne peut avoir prêché la Foy
 dans cette Ville que vers l'an
 250.

Cette Epoque de saint Gratien
 & de saint Austremoine ainsi rap-
 portée par saint Gregoire sur la
 foy des Catalogues des Evêques de
 Tours & de Clermont , a paru tel-
 lement certaine & tellement au-
 thentique à M. de Marca même ,
 qu'il n'a pû s'empêcher d'avouër
 qu'il y auroit de la temerité à la
 contester contre le témoignage de
 ce celebre Historien , qui avoit été
 tout ensemble originaire de Cler-
 mont & Evêque de Tours , & qui
 par consequent ne pouvoit être
 que

que très-bien instruit de ce qui étoit contenu dans les Monumens des Eglises de ces deux Villes.

Pour ce qui est de saint Gratien ,
 Evêque de Tours , dit-il , comme
 saint Gregoire , qui a été son suc-
 cesseur , & qui a eu une connoissance
 particuliere des Chartes de son Egli-
 se , dit en termes exprés dans le
 31. chap. du 9. Livre de son His-
 toire , que ce saint Evêque avoit
 été envoye par l'Evêque de Rome ,
 en la premiere année du regne de
 Dece , & qu'il a rapporté même
 une partie de ce que cet Evêque a
 fait , & nous d'ailleurs n'ayant au-
 cunes preuves , sur quoy nous puis-
 sions le placer dans un tems plus
 reculé ; j'estime qu'il y auroit de
 la témérité à entrer en contesta-
 tion avec lui , sur l'origine de son
 Eglise : *Temerarium censeo adver-*
sus Gregorium de propria Ecclesie
statu disputare.

Il faut dire la même chose , con-
 tinuë-t'il , du tems auquel , selon
 cet Historien , saint Austremonne a
 commencé à être Evêque de Cler-
 mont ; car ayant été originaire de

cette Ville , il n'a pas pû ignorer l'Histoire de sa patrie : *Idem dicendum puto de Stremonii Arvernensis initiis , quæ Gregorium utpote patriâ Arvernum , atque ad eum in suis , non peregrinum , latere non potuerunt.*

Cela étant , il s'ensuit bien manifestement , que l'Auteur de la défense des anciennes Traditions a commis cette espece de témérité , dont parle M. de Marca , puisque sans avoir égard aux raisons , sur quoy ce sçavant Archevêque de Paris avoit crû , qu'il ne falloit point entrer en contestation avec saint Gregoire de Tours au sujet de l'Époque de ces deux Evêques , il a bien voulu chicaner cet Historien là-dessus , sous deux prétextes qui ne meritoient point d'être alleguez.

Le premier de ces prétextes est , que saint Gregoire témoigne lui-même sur la fin de son Histoire , qu'il n'a pû sçavoir entierement les intervalles des Ordinations des Evêques de Tours , c'est à dire , le tems qui avoit couru depuis l'Or-

DISSERTATION: 35

dination de chacun de ces Evêques, jusqu'à celle de son successeur, d'où cet Auteur infere que ce Prélat ne sçavoit point lui-même en quel tems saint Gratien avoit été Evêque de cette Ville.

Le second est, que cet Historien s'est trompé, lorsque sur la fin du I. Livre, & dans le chap. 31^o du X. il a dit que depuis saint Gratien jusqu'à saint Martin, il n'y avoit eu qu'un Evêque dans Tours, & que le Siège de cette Eglise avoit vacqué durant trente-sept ans, à cause que durant tout ce tems, les Païens avoient empêché que l'on ne donnât un successeur à ce premier Evêque. L'Histoire de ce tems-là, ajoute cet Ecrivain, renverse cette raison, puis qu'elle nous apprend, que ni Constance Chlore, ni Constantin son fils, sous lesquels on place cette vacance, n'ont point trouble la paix des Eglises, ni empêché qu'elles ne fussent pourvûës d'Evêques. Cette vacance de trente-sept ans, conclut-il, n'est donc qu'une vacance imaginaire.

Je répons à tout cela, 1. que

lorsque saint Gregoire a dit , qu'il
 n'avoit point pû trouver entiere-
 ment , *intégrè* , les intervalles des
 Ordinations des Evêques ses préde-
 cesseurs , il a voulu donner à en-
 tendre, non qu'il ignoroit l'année en
 laquelle chacun de ces Evêques avoit
 été ordonné , mais seulement qu'il
 ne sçavoit ni le mois , ni le jour
 auquel plusieurs d'entr'eux avoient
 reçu leur Ordination , pour qu'il
 pût établir là - dessus une exacte
 Chronologie : *Licet in superioribus*
de Episcopis Turonicis scripserimus,
annotantes annos eorum , non tamen
sequitur ac supputatur numerus Chro-
nicalis , quia intervalla Ordination-
um integrè non potuimus reperire.
 On ne sçauroit douter que ce ne
 soit là son sens , puisque d'un côté
 il paroît qu'il a marqué exactement
 les années qu'a vécu chacun de
 ces Evêques ; au lieu que de l'autre
 il n'a fait aucune mention ni du
 jour ni du mois , dans lequel six
 ou sept de ces Evêques avoient été
 ordonnez : Ce qu'il auroit pourtant
 souhaité de faire , pour composer
 là - dessus , comme j'ay déjà dit ,

une espece de Chronologie , telle qu'il l'avoit préméditée.

Je répons , 2. que quoique ni Constance Chlore , ni Constantin son fils n'ayent point troublé durant leur regne la paix des Eglises , il ne s'ensuit point que dans les Villes , où il n'y avoit que peu de Chrêtiens , parmi un grand nombre de Païens , les Magistrats & les Prêtres de ces Villes idolâtres , n'empêchassent souvent que ce petit nombre de Chrêtiens ne fissent aucun exercice public de leur Religion , & qu'ils n'eussent parmi eux aucun Evêque pour les soutenir , & pour les conduire , puisque , quelques favorables que fussent ces Empereurs à la Religion Chrétienne , & quelques Edits qu'ils pussent donner pour en permettre l'exercice , il n'étoit point en leur pouvoir d'empêcher que les Officiers , les Grands & les Peuples de certaines Villes qui étoient presque toutes Païennes , & qui étoient dans des Provinces éloignées de la Cour , ne continuassent à s'opposer à l'établissement ,

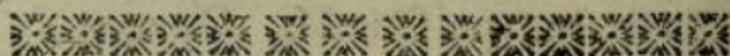
& au progrès de cette Religion ; par toutes les voyes de fait , dont ils pouvoient s'aviser , excepté celles des massacres , dont ils n'osoient plus se servir ouvertement sous ces Princes.

Ce que je viens de dire n'est point une supposition chimérique , on scavoit même dans Tours , du tems de saint Gregoire, l'Histoire de ce qui s'étoit passé dans cette Ville à l'égard de saint Gratien & des Chrétiens , qu'il y avoit formez , sous le regne même du Pere de Constantin. Les Chrétiens y étoient en un très-petit nombre , *Pauci* : Les Grands & ceux qui dans cette Ville avoient l'autorité entre les mains , *Potentes* , insultoient si fort ce saint Evêque , toutes les fois qu'ils pouvoient le rencontrer , qu'il étoit obligé de tems en tems de se dérober à leurs yeux ; & ce n'étoit que dans des lieux cachez , qu'avec son petit Troupeau , il celebrait les sacrez Mysteres , que s'il est vrai que du vivant de ce saint Evêque , ces idolâtres en userent ainsi à l'égard de cette Eglise nais-

sainte, tandis qu'elle avoit encore un Chef que ne dûrent-ils point faire, après qu'elle l'eut perdu, pour l'empêcher de s'en procurer un nouveau : *In qua urbe multitudo Paganorum idololatriis dedita commorabatur, sed interdum occulebat se ob impugnationem potentum, eò quòd sæpiùs cum injuriis & contumeliis, cum repererant, affecissent, ac per cryptas & latibula cum paucis Christianis . . . Mysterium solemnitatis diei Dominici clanculo celebrabat.* Hist. c. 31.

Au reste, puisque M. Ouvrart a bien voulu attaquer l'Epoque de saint Gratien, telle que saint Gregoire de Tours l'a rapportée, il auroit dû nous marquer ce qu'il avoit à opposer contre le Catalogue des Evêques de Clermont, & contre l'Epoque de saint Allire, qui a été le troisieme sous Constantin le Jeune : Car il est bien clair, que si ce Catalogue & cette Epoque sont veritables, cet Auteur ne sçauroit contester que saint Austremoine n'ait été Evêque de Clermont vers le milieu du III.

56 NOUVELLE.
siècle , & que saint Gratiën n'a
pu être en même tems de Tours ,
puis qu'il convient avec ce même
Historien , que ces deux Evêques
avoient été envoyez ensemble par
l'Evêque de Rome. Mais qu'auroit
pû nous dire en particulier M. Ou-
vrat , ni contre ce Catalogue , ni
contre l'Epoque de saint Allire ,
n'y ayant point d'Auteur plus an-
cien que saint Gregoire de Tours
qui ait pû lui fournir des Memoires
contraires à ceux de ce saint Prélat ?



TROISIEME PREUVE
DE L'EPOQUE DES SEPT
Evêques.

*On fait voir en particulier , que saint
Denis & saint Martial ont été
envoyez dans les Gaules vers le mi-
lieu du III. siècle.*

C E n'est pas seulement parce que
ces deux Evêques ont été Com-
pagnons des trois précédens , qu'il

se justifie en general , qu'ils ne sont arrivez dans les Gaules que vers le milieu du III. siècle , on peut le montrer encore par de preuves particulieres , telles que sont celles que je vas rapporter.

C H A P I T R E V.

S A I N T D E N I S .

I L est certain qu'avant que dans le IX. siècle l'Abbé Hilduin , & les autres Moines de saint Denis , n'eussent publié en France , que saint Denis l'Aréopagite avoit été Evêque de Paris , on y avoit crû les faits suivans , 1. Que saint Denis premier Evêque de cette Ville avoit eu plusieurs Compagnons ou Disciples , qui de concert avec lui avoient travaillé à la conversion des peuples de plusieurs Villes situées sur les extrémitez de la Gaule Belgique & de la Lionoise.

2. Que ç'avoit été saint Fuscien & saint Victor , saint Piaton & saint Ruffin , saint Crépin &

Crépinien , saint Valere & saint Lucien , saint Marcel , saint Quentin & saint Rieule , qui avoient été les Compagnons ou les Disciples de ce saint Evêque de Paris.

3. Que tous ces saints Missionnaires, excepté saint Rieule, avoient souffert le martyre , sous Diocletien & Maximien vers la fin du III. siècle , c'est à dire , en 286. ou en 287. auquel tems Maximien vint dans les Gaules contre les Bagaudes.

Aurel.
Vict. p.
524. Su-
rius P.
221. §.
3.

Ce n'est point seulement avant la naissance de l'Aréopagitisme que l'on a cru tous ces faits , les gens les plus éclairés les ont toujours crus depuis , malgré tous les efforts que les Auteurs & les Partisans de cette nouvelle opinion ont pû faire pour renverser cette ancienne Tradition. Cela étant , il n'y a personne qui ne puisse comprendre que puisque selon cette ancienne Tradition , les Compagnons ou les Disciples de saint Denis n'ont été martyrisés que vers la fin du III. siècle. Ce n'a été que vers le mis

lieu de ce même siècle qu'ils ont commencé à travailler avec ce saint Evêque, à la conversion des peuples; & qu'ainsi saint Gregoire de Tours a eu raison de dire que saint Denis n'étoit venu dans les Gaules que sous le regne de *Dece*.

Je n'ay donc qu'à prouver qu'avant & après la naissance de l'Aréopagitisme, on a cru en France les trois faits, d'où cette induction se tire, & que l'on doit les y croire encore aujourd'hui.

Il se justifie, en premier lieu, par les Actes de *saint Fuscien* & de *saint Victor*, que l'on les y a crus avant la naissance de cette nouvelle Opinion, puis qu'ils disent en termes formels, 1. que ces onze Missionnaires, qu'ils nomment par leurs noms, étoient venus de Rome dans les Gaules avec saint Denis, qui fut depuis Evêque de Paris. *Sancti ergo viri Fuscianus & Victoricus cum duodenario numero Sociorum, per Ordinem glomerati, unà cum venerabili Dionysio Praesule, Comitibus ceteris, Piatone, Ruffno, Crispino, &c. intra fines*

Bosquet
P. II. p.
156.

Gallia, Urbe Parisiis, Duce Christo itineris, pervenerunt..

2. Que Rictus Varus, qui avoit été fait Préfet du Prétoire par Maximien, fit martyriser saint Quentin, saint Victor & saint Fuscien, pendant que par leurs prédications, par leurs miracles, & par la sainteté de leur vie, ils travailloient à la conversion des peuples. *Factum est ergo non multo post tempore, ut Rictio-Varus carnifex præfecturam, quam à Maximiano susceperat, potiùs ad persequendos Dei famulos cruentus laniator irrueret, quàm pietatis jura servaret.*

Sur quoy il faut remarquer en premier lieu, que les Copistes ont omis dans cet endroit le gerondif ou le participe, qui regissoit le mot de *Præfecturam*, tels que pouvoient être, *exercendo* ou *exercens*, *ministrando* ou *ministrans*, *agendo* ou *agens*: Ces derniers sont plus conformes à l'expression dont l'Auteur se sert au commencement de ces Actes, lors qu'il dit que *Maximianus à Rictio-Varo Præfecturæ dignitatis ordinem agi præcepit.*

Il faut remarquer en second lieu, que quoique par les premiers mots de ces Actes, il semble d'abord que leur Auteur a placé sous Maximien la venue de saint Denis & de ses Compagnons, il est pourtant clair, comme l'a remarqué M. de Tille-
 mont, qu'il n'a prétendu placer
 sous cet Empereur, que le martyre
 de saint Quentin, de saint Fuscien
 & de saint Victor, puisque dans
 la suite il met l'Episcopat de saint
 Rieule dans Senlis, & les conver-
 sions que ses Compagnons avoient
 faites dans les autres Villes, avant
 la persécution que Rictius-Varus
 excita dans les Gaules, & qu'il
 marque en termes exprés, que cet-
 te persécution n'y fut excitée que
 quelques tems après cet Episcopat,
 & après ces conversions, *Factum*
est ergo non multo post tempore, ut
Rictio-Varus, &c.

Not.
10. s
Denis.

On voit assez que ces conversions n'ayant pû se faire que durant le cours de quelques années, ces mots *quelque tems après*, n'empêchent point qu'elles n'eussent été com-
 mencées vers l'an 250.

La difficulté est de ſçavoir , ſi ces Actes ſont fort anciens. M. de Tillemont dit , que puis qu'ils ne parlent point de la Tranſlation de ſaint Fuſcien & de ſaint Victorin faite ſelon M. du Sauſſay , & ſelon le Pere le Cointe , par ſaint Heméré , Evêque d'Amiens , avant l'an 580. on peut préſumer qu'ils ont été écrits avant cette Tranſlation ; mais que les Fables que l'on y voit , & ce qu'ils diſent des Martyrs de Trèves , qui , ſelon Sigebert , furent découverts en 1071. donnent quelque lieu de craindre qu'ils n'ayent été compoſez ſur la fin de ce ſiècle.

Mais M. de Tillemont auroit dû faire réflexion que ces Actes , tels que nous les avons aujourd'hui , temoignent eux-mêmes , qu'ils ont été écrits ſur d'autres Actes , qui étoient plus anciens : *Ut Hiſtoria geſta commemorant* , & qu'ainſi ce qu'il y a de fabuleux , y a été ajouté par celui qui les a refaits dans les ſiècles ſuiyans , dans leſquels , comme ſçait très-bien cet Auteur , on a pris à-tâche d'amplifier les

premiers Actes des Martyrs , en y ajoutant des histoires faites à plaisir , ou qui tout au plus n'étoient fondées que sur des bruits incertains.

Quant à ce que les *nouveaux* Actes de saint Fuscien & de saint Victor rapportent en termes généraux des Martyrs de Trèves , rien n'empêche , que cela avoit été déjà remarqué par les *anciens* , où que si ces *derniers* le rapportent sur leur propre témoignage , ils le font dans un tems , auquel on n'avoit point découvert encore treize de ces Martyrs , dont les noms , selon Sigebert , furent trouvez en Lettres d'or en 1071. Car qui peut douter que si leur Auteur les avoit composés après cette découverte , il ne les eût enrichis de cette nouvelle Histoire. En *second lieu* , les trois faits en question se justifient *ou séparément ou respectivement* , par les Actes des autres Martyrs , qui sont nommez dans ceux de saint Fuscien & de saint Victor.

C'est ce qui paroît , 1. par ceux de saint Piaton , qui portent que

Latn.
de
duob.
Dion.
2. p. 293
Tillem
T. 4.
P. 457.

ce Saint vint de Rome dans les Gaules, avec saint Denis, avec saint Quentin & avec d'autres; qu'il fut ordonné Prêtre par saint Denis, qu'il alla ensuite prêcher la Foy à Tournay, & qu'enfin il fut martyrisé sous Maximien. On ne trouve point dans ces Actes en quel siècle ils ont été écrits; mais il suffit de dire, que puisque dès le VII. Usuard rapporte presque tous ces faits dans son Martyrologe, ils avoient été composez long tems auparavant: *Civitate Tornaco, dit-il, sancti Piatonis Presbyteri & Martyris, qui cum Beato Dionysio Episcopo, ejusque Sociis ab urbe Roma Galliam prædicationis causa exivit, ac postea consummato Martyrio migravit ad Dominum.*

J'ay dit qu'Usuard rapportoit presque tous les faits en question, parce qu'en effet il ne parle point de l'Empereur, sous qui ce saint Prêtre avoit souffert le martyre; mais on voit assez qu'il n'a laissé d'en parler, que pour ne pas choquer la nouvelle Opinion de ses Confreres de l'Abbaïe de saint Denis.

nis, qui plaçoient ce saint Evêque dans le I. siècle.

2. Cela paroît par les Actes de *saint Ruffin*, & de *saint Valere*, selon lesquels ces deux Saints ont été Compagnons de *saint Denis*, & ont été martyrisez par *Rictius-Varus*. On ne peut pas douter que ces Actes n'eussent été écrits avant la naissance de l'Aréopagitisme; puisque Pascale Auteur du I X. siècle, Abbé de Corbie, & Partisan de cette nouvelle Opinion, les suit en ce qu'ils mettent sous Maximien le martyre de ces Saints, & rejette seulement ce qu'ils rapportent touchant leur *association* avec saint Denis, parce que cela renversoit la prétendue Mission de ce saint Evêque par saint Clement.

3. Cela paroît par les Actes de *saint Crépin* & de *saint Crépinien*, qui à la verité ne parlent point de leur *association* avec saint Denis, mais qui placent leur martyre sous le même Maximien: Mais nous apprenons du III. Concile de Soissons, tenu en 860. que ces martyrs passoient, & en ce siècle-là,

Legend
de S.
Mich.
de
Beau.

Laun.
de
duob.
D. t. 18
P. 15.

Surius
25. oct

& dans les précédents, pour *Compagnons* de saint Denis, puisque selon ce Concile, saint Eloy, Evêque du VII. siècle avoit fondé l'Abbaye de Solognac en l'honneur de ce saint Evêque de Paris, & de ces deux Martyrs *ses Compagnons*:
*In honore Martyrum Dionysii
 & Sociorum ejus Crespini atque Crispiniani.*

Holland
 P. 462.
 466. §.
 4.

4. Cela paroît par les Actes de saint Lucien de Beauvais, qui associent ce Saint avec saint Denis; & qui le font mourir Martyr sous un Julien Empereur; mais on voit assez que ce Julien ne pouvoit être qu'un Préfet du Prétoire, successeur de Rictius-Varus, ou qu'un simple Gouverneur de Province; puisque dans le III. siècle il n'y a eu aucun Empereur de ce nom: D'ailleurs saint Lucien ayant été *Compagnon* de saint Quentin, selon ces mêmes Actes, il s'ensuit clairement, que selon eux, il a été martyrisé comme lui, durant la persécution de Maximien.

Surlus
 31. oct.
 P. 402.
 §. 1. 2.

5. Cela paroît par les Actes de saint Quentin, qui sont très-bien

écrits, & qui selon toutes les apparences ont été composez avant le milieu du VII. siecle. Ces Actes rapportent que ce Saint fut avec saint Lucien jusqu'à Amiens ; où il s'arrêta pour prêcher la parole de Dieu ; & que saint Lucien la fut prêcher à Beauvais , & qu'enfin ils reçurent l'un & l'autre la Couronne du martyre , sous le regne de *Maximien* ; & sous le Préfet *Rictius-Varus*. Ainsi puisque , comme nous venons de voir , saint Lucien a été Compagnon de saint Denis , on ne scauroit nier que saint Quentin ne l'ait été de même , ou que du moins il n'ait vécu dans le même tems que lui.

Enfin on étoit si fort persuadé en France , dans le tems que l'on y publia l'Aréopagiti'me , & que saint Denis de Paris avoit eu onze Compagnons , & que les Martyrs dont je viens de parler ; avoient souffert sous Maximien , que les Partisans de cette nouvelle opinion n'osèrent jamais attaquer cette Tradition ; ils se retrancherent à dire que ces Martyrs n'avoient été ni

Compagnons , ni Disciples de ce saint Evêque , mais ils ne purent jamais marquer par leurs noms , ceux qui , selon eux , avoient accompagné ce saint Prélat dans sa Mission , par où ils firent voir bien clairement , que c'étoit sans aucun fondement qu'ils separoient ces Martyrs de la compagnie de ce grand Evêque.

Je dis que les Partisans de l'Aréopagitisme n'osèrent jamais nier que saint Denis eût eu onze Compagnons ; c'est ce qui se justifie par la Lettre que certains Evêques , Sectateurs de cette nouvelle Opinion , écrivirent de Paris en 824. à Eugene II. au sujet du culte des Images , dans laquelle ils disent , & que saint Denis a été envoyé dans les Gaules par saint Clement , & qu'il y a été envoyé avec douze Compagnons (lui compris) en qualité de premier Missionnaire de ces Provinces : *Dionysium à Clemente in Gallias cum duodenario numero primum Prædicatorem directum esse.*

Je dis 2. qu'ils avoient que les Martyrs que j'ay nommez

Baron.
an. 825.

avoient souffert sous Maximien. C'est ce qui paroît par le passage de Pascale, que j'ay cy-dessus rapporté : *Isti vero Diocletiano, & Maximiano Augustis immortalitatis gloriam perceperunt.*

Or qui ne voit que ces deux faits étant avoüez sur la foy de la Tradition, qui seule en avoit conservé le souvenir, il n'y avoit nul lieu de revoquer en doute le troisième ; sçavoir l'association de ces Martyrs avec saint Denis, puisque la même Tradition qui avoit été la dépositaire de leurs noms, & de l'Époque de leur martyre, avoit conservé la mémoire de leur association avec saint Denis.

Voilà ce qui prouve, qu'avant la naissance de l'Aréopagisme on avoit crû généralement ces trois faits. Voicy ce qui justifie que les plus habiles le crurent depuis.

Saint Fulbert, Evêque de Chartres, dans le X. siècle, dit formellement, & que saint Piaton a été Compagnon de saint Denis de Paris, & qu'il a été martyrisé sous Maximien : Or il est bien clair,

que si dans ce siècle - là ; on a crû ces faits à l'égard de saint Piaton , on les a crûs de même à l'égard des autres Martyrs , ses Compagnons ; que cela soit ou non , il nous suffit , qu'on n'en a point douté à l'égard de celui - cy. Voicy donc ce que dit cet Evêque touchant saint Piaton dans l'Hymne qu'il a faite en l'honneur de ce saint Martyr. „ L'illustre saint Piaton prit le chemin de Tournay , dans le tems que saint Denis prit celui de Paris , & puis , l'Empereur Maximien n'eut pas plutôt appris les grandes conversions que faisoit saint Piaton , qu'il donna ordre de l'arrêter pour le faire mourir : *Tornacum versùs Piatuſ se direxit inclytus , cum Parisiis iret B. Dionysius , at Caesar Maximianus , ut Piatuſ hausit famam virulentis auribus , comprehendi jussit eum , ad necandum protinus.*

Laun.
de
Dion.
t. 2. p.
893.

Il est certain qu'on ne sçauroit alleguer un témoin de ce que les Sçavans croyoient là - dessus en ce tems - là , qui soit plus digne de foy , que ce grand Evêque , puis

que selon Glaber , Auteur de ce même siècle , il a été l'un des plus sçavans , des plus sages & des plus saints Prélats de son tems ; les Evêques de France , ainsi qu'il paroît par ses Lettres , & le Roy même , duquel il avoit été Chancelier , le consultoient dans leurs difficultez & dans leurs affaires : Cela étant qui pourra se persuader , qu'il n'ait parfaitement sçû ce que les habiles gens croyoient touchant ce saint Martyr , & que l'ayant sçû il ne l'ait marqué dans une Hymne qui devoit faire partie de l'Office de son Eglise ? Qui pourra se persuader outre cela , que si cette créance n'eût été fondée sur des Actes bien certains , ou sur une Tradition bien constante , un homme aussi éclairé & aussi judicieux que lui , eût voulu l'autoriser par un Ecrit aussi public que cette Hymne ?

Mais si cet incomparable Evêque a cru ainsi ces faits , qui peut douter que nous ne devions les croire aujourd'hui de même ? Sommes-nous ni plus éclairés , ni plus

judicieux, ni mieux informez des Traditions des Eglises de France que lui ? Qui peut douter que ce sçavant Prélat n'eût examiné tout ce que les défenseurs de l'Aréopagitisme avoient écrit touchant la prétendue Mission de saint Denis par saint Clement ? Qui peut douter qu'il n'eût lû la vie de ce saint Evêque de Paris, qui le fait passer pour un Disciple des Apôtres, ou pour un Missionnaire envoyé dans les Gaules par leurs disciples ? S'il avoit cru, comme M. de Marca se l'est persuadé de nos jours, que Fortunat avoit écrit cette vie. Auroit-il bien fait si peu de cas du témoignage d'un Auteur aussi ancien que cet Evêque de Poitiers ? Mais comment l'auroit-il cru, puisque cela n'étoit pas même tombé dans l'esprit de l'Abbé Hilduin, ni d'aucun de ses Disciples, dans un tems auquel il a faussement prétendu, que cet Evêque du VI. siècle avoit composé l'Hymne de saint Denis, qui attribué à saint Clement la Mission de cet Apôtre de Paris.

Enfin ce qui confirme manifestement

ment tout ce que nous avons dit pour justifier l'Époque de saint Denis, telle que nous l'avons marquée après saint Gregoire de Tours; c'est qu'il paroît par le Catalogue des Evêques de Paris, qu'entre *Mallon* successeur immediat de ce saint Evêque, & *Victorin*, qui en 346. a souscrit le Concile de Cologne, & en 347. celui de Sardique, il n'y a eu que trois Evêques; sçavoir, *Massus*, *Marc* & *Adventus*: Ce qui montre bien clairement que ce n'avoit été que dans le III. siècle, que saint Denis avoit été le premier de tous ces Evêques.

Gall.
Chr.

CHAPITRE VI.

SAINTE MARTIAL:

C'EST des anciens Actes de *saint Ausone*, que nous tirons l'Époque de saint Martial, telle que nous l'avons déjà marquée: Ces Actes nous apprennent deux choses; la première que ce saint Evêque d'Angoulême a été Disci-

[Bosquet. P. II.

ple de saint Martial ; la seconde qu'il a vécu sous l'Empire de Valerien & Gallien , & qu'il a été martyrisé par les Vandales , c'est à dire , par les Allemans dans l'irruption qu'eux , & Chrocus leur Roy firent dans les Gaules , sous ces Empercurs , ce qui arriva vers l'an 260. ,, Nous sçavons certainement ;
 » disent ces Actes , que l'Evêque dont
 » nous parlons , a vécu dans le tems
 » que les Vandales ont pour la première
 » fois ravagé les Gaules sous le re-
 » gne de Valerien & Gallien. *Certum habemus hunc de quo nobis est sermo , Antistitem Wandalarum extitisse temporibus , quibus primùm imperantibus Valeriano & Gallieno Augustis , postmodùm quoque Theodosio minore , Arcadii filio , omnis Gallia Hispaniaque pervagata est.*

Je conviens que ces Actes étoient pleins de Fables avant que Corliu ne les eût retouchez dans le siècle passé. Mais avec cela on ne sçau- roit s'empêcher de présumer , que celui qui les avoit écrits d'abord , nous assurant , comme il fait , que de son tems on sçavoit certaine-

ment que saint Ausone avoit été Evêque d'Angoulême, sous les Empereurs qu'il nomme, n'ait rapporté ce fait selon la verité, puis-que l'on n'a aucune preuve du contraire. On peut même dire, que cette Epoque est d'autant plus vraisemblable, qu'elle est conforme à celle de tous les autres Disciples des sept Evêques, lesquels, comme nous avons vû, n'ont paru dans les Gaules que depuis l'an 250.

La difficulté est seulement de sçavoir s'il est vrai que saint Ausone ait été Disciple de saint Martial; les Actes ne nous disant point, si c'étoit avec quelque certitude, ou non, que l'on sçavoit ce fait: Pour moy je ne voy point que l'on en puisse douter, si l'on convient, comme l'on fait, que ce ces deux Saints ont été les premiers Evêques, l'un de Limoges, & l'autre d'Angoulême.

La raison de cela est, que saint Martial ayant été l'Apôtre, non seulement de Limoges & du Limousin, mais encore de ce que l'on appelle depuis la premiere & se

conde Aquitaine ; on ne ſçauroit contester que ceux que l'on tient avoir été les premiers Evêques des principales Villes de ces Provinces, telle qu'étoit celle d'Angoulême, n'ayent été ſes Disciples, & n'ayent été établis par lui dans ces Villes: Il faut donc ou nier que ſaint Aufone ait été le premier Evêque d'Angoulême, ou accorder qu'il a été Disciple de ſaint Martial.

Je ne m'arrête point icy à faire voir que la vie de ſaint Martial attribuée à ſaint Aurelien ſon ſucceſſeur, & les deux Lettres qui ont été publiées ſous le nom du premier, ſont des pieces ſuppoſées, parce qu'il n'y a point d'homme véritablement ſçavant qui ne les tiennent pour telles. On peut voir là-deſſus la Diſſertation de M. des Cordes, Chanoine de Limoges, dans laquelle il rapporte le jugement deſavantageux que le ſçavant Jean Heſſels, Docteur de Louvain, a fait de cette vie, & celui que le Cardinal Bellarmin a porté de ces Lettres. Ceux qui ſe donneront

la peine de lire cette Dissertation ,
verront avec combien peu de fon-
dement le commun des gens a cru
& croit encore , que ce saint Evê-
que avoit été l'un des septante-deux
Disciples de Nôtre Seigneur , &
qu'il avoit été envoyé par saint Pier-
re à Limoges.

J'ajoutéray seulement , que dans
le siècle de saint Gregoire de Tours,
ni par conséquent dans les préce-
dens , ni même du tems de Bede ,
d'Usuard & d'Adon , on ne croyoit
rien de tout cela , puisqu'aucun de
ces Auteurs n'en fait point men-
tion. On sçait cependant qu'ayant
été aussi exacts qu'ils ont été à re-
marquer ces sortes de faits , ils n'au-
roient point manqué de parler de
ceux-cy , si de leur tems on en
eût sçû quelque chose , quelque in-
certain que cela eût pû être.

Saint Martial , Evêque , dit saint
Gregoire de Tours , qui avoit reçu
sa Mission des Evêques de Ro-
me , a commencé à prêcher la Foy
dans Limoges : *Igitur sanctus Mar-*
tialis Episcopus à Romanis missus
Episcopis , in Urbe Lemovicina præ-

53 *dicare exorsus est.* Qui pourra se persuader, que si dans le VI. siècle on eût attribué à saint Pierre la Mission de ce saint Evêque, cet Historien l'eût attribué ainsi en termes généraux aux Evêques de Rome ? *Lemovicas*, dit le Martyrologe de Bede, *Sancti Martialis Episcopi & Confessoris.* *Lemovicas Civitate sancti Martialis Episcopi*, dit celui d'Usuard. *Item Lemovico Civitate sancti Martialis Episcopi*, continué celui d'Adon dans le IX. siècle.

Le Catalogue des Evêques de Limoges ne pourroit être plus favorable qu'il est à l'Epoque, sous laquelle nous mettons saint Martial, puisque selon lui, *Atticus* étoit en 310. le IV. de ces Evêques : Cela montre bien clairement, que saint Martial n'avoit été le premier que vers l'an 250.

Call.
Chr.



QUATRIÈME PREUVE.

DE L'EPOQUE DES SEPT
Evêques.

Que comme l'on ne trouve rien qui prouve en particulier que saint Paul de Narbonne, & saint Trophime d'Arles, sont arrivez dans les Gaules vers l'an 250. on ne peut aussi opposer rien de vrai-semblable qui renverse les preuves generales, par lesquelles il a été justifié qu'ils y étoient venus vers ce tems-là.

CHAPITRE VII.

Que saint Paul de Narbonne n'a point reçu sa Mission des Apôtres.

CEUX qui avant M. de Marsca ont prétendu que ce saint Evêque avoit été Disciple des Apôtres; & qu'il avoit reçu d'eux

sa Mission , ont soutenu ce paradoxe sur ces fondemens.

1. Que l'Apôtre saint Paul étoit allé en Espagne pour y annoncer l'Évangile. 2. Que cet Apôtre y avoit emmené avec lui saint Paul-Serge. 3. Qu'étant passé à Narbonne , il avoit laissé ce Disciple dans cette Ville , & qu'il l'en avoit établi Evêque.

Mais cette Histoire a paru si peu vrai-semblable à ce sçavant Prélat , qu'ayant rapporté un passage d'Adon , qui en fait mention , il loué cet Auteur de ce qu'il ne l'a point débitée comme certaine , mais seulement comme une chose qui se disoit depuis long tems.

Ep. ad *Quæ quidem* , dit-il , *prudenter*
 Valcf. *Ado non asseruit , ut certa , sed ut*
fama vetustiore recepta. Parce qu'en effet , cet ancien Archevêque de Vienne , n'a rapporté tout cela que sur un , *ut tradunt* , c'est à dire , sur un bruit vague & incertain.

Ce bruit étoit si incertain du tems de ce Prélat , c'est à dire , dans le IX. siècle que l'on n'en

ſçavoit rien dans Narbonne même, lorsque les Actes de ſaint Paul, publiez par M. du Bouſquet, y furent compoſez, puisqu'il n'y eſt point fait mention d'aucun de ces faits. Or qui pourra ſ'imaginer que ſi dans le tems, que ces Actes furent compoſez dans cette Ville, on eût eu quelque connoiſſance de ces faits, quand ce n'auroit été que ſur un oui dire, on n'eût eu ſoin de le marquer en termes bien exprés? On ne peut pas cependant douter que ces Actes n'ayent été écrits dès avant le V I. ſiècle, tant leur ſtile eſt different de beaucoup d'autres qui ont été compoſez depuis ce ſiècle - là. Concluons donc que ce bruit, ou cette prétendue Tradition, dont on parloit du tems d'Adon, n'étoit pas fort ancienne, ni par conſequent recevable.

Cependant, quelque perſuadé qu'ait été M. de Marca, qu'il étoit ou faux ou incertain que ſaint Paul-Serge eût été Evêque de Narbonne, il n'a pas laiſſé de ſoutenir que cette Ville avoit eu pour

son premier Evêque un saint Paul ; Disciple des Apôtres , encore qu'il soit impossible de montrer qu'il y ait eu aucun autre Disciple des Apôtres que ce Proconsul , qui ait été appelé de ce nom. Sa raison est , que le Martyrologe de Rosveid a donné à saint Paul de Narbonne cette qualité de *Disciple des Apôtres* , & qu'Usuard & Adon la lui ont conservée dans les leurs , *Narbonæ sancti Pauli Episcopi , Discipuli Apostolorum* , dit le premier de ces Martyrologes.

Le titre specieux d'ancien Martyrologe Romain que ce celebre Jesuite a donné à son Martyrologe , en le confondant avec celui qui se lisoit à Rome du tems du Pape saint Gregoire , a si fort ébloui M. de Marca , que sans examiner si ces deux Martyrologes étoient differens l'un de l'autre , ou s'ils ne l'étoient point , il a cru ; que puisqu'un Martyrologe que l'on pouvoit compter avoir été fait long tems avant le VI. siècle , donnoit à saint Paul la qualité de Disciple des Apôtres , on ne pouvoit plus

la lui contester. Mais il est si fort clair que ces deux Martyrologes sont entierement differens l'un de l'autre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Pere Rosveid ne s'en soit apperçu. Voicy les differences que l'on y peut remarquer.

Premierement saint Gregoire dit dans sa Lettre, à l'Evêque d'Alexandrie, dans laquelle il lui parle du Martyrologe qui se lisoit à Rome „ Que les noms de presque tous les Martyrs de divers Païs, & de diverses Provinces étoient rapportez dans ce Martyrologe. *Nos penè omnium Martyrum, distinctis per singulos dies, passionibus, collecta in uno codice nomina habemus.... Unde fit ut multi ex diversis terris atque Provinciis, per dies ut prædixi, singulos cognoscantur Martyrio coronati.*

Or bien loin, que le Martyrologe de Rosveid rapporte les noms de presque tous les Martyrs de divers Païs & de diverses Provinces, qu'il ne fait pas même mention d'un grand nombre de ceux qui, selon le Martyrologe Romain d'aujourd'

d'hui, ont souffert le martyre dans Rome même; car comme l'on peut voir dans ce dernier Martyrologe,

Il ne fait point mention des trente soldats qui furent martyrisés le premier du mois de Janvier, sous Diocletien.

Il ne dit rien de ceux, qui le 2. du même mois, aimerent mieux abandonner leurs corps aux Bourreaux, que d'obéir à l'Edit, par lequel cet Empereur avoit ordonné, que les Chrétiens remettroient entre ses mains les Livres sacrez.

On n'a qu'à parcourir ces deux Martyrologes, en les comparant l'un avec l'autre, pour voir dans le dernier un grand nombre d'autres Martyrs de l'Eglise de Rome, qui ne se trouvent point dans le premier. Que l'on jette les yeux sur le 4. 11. 12. 17. 28. & 31. du mois de Janvier. Sur le 2. 4. 8. 9. 14. 17. & 27. de Février. Sur le 1. 24. 25. & 26. de Mars, &c.

Secondement S. Gregoire dit que dans le Martyrologe de son Eglise,

il étoit fait mention chaque jour de plusieurs Martyrs. *Ut multi ex diversis terris atque Provinciis per dies singulos cognoscantur Martyrio coronati.*

Or il est si peu vrai, que le Martyrologe de Rosveid rapporte chaque jour le nom de plusieurs Martyrs, qu'il y en a un grand nombre dans lesquels il ne fait mention d'aucun. Tels sont le 8. 14. 15. 16. & 27. de Janvier. Le 7. & le 11. de Février. Le 8. 9. 17. 21. 22. 27. & 31. de Mars. Le 4. 7. 8. & 12. d'Avril. Il y a plusieurs autres jours dans lesquels il ne fait point memoire d'aucun Saint.

Troisièmement saint Gregoire dit que le Martyrologe de son Eglise marquoit le lieu où les Martyrs avoient souffert, *locus & dies Passionis ponitur.* Cependant celui de Rosveid ne fait pas toujours cette remarque, qu'on le parcoure pour le voir.

Je ne pense pas que quiconque fera réflexion sur ces differences, il ne demeure d'accord, que c'est très-mal à propos, que l'on

a confondu ensemble ces deux Martyrologes.

Mais ce n'est pas tout ; il est même tout-à-fait clair, que celui de Rosveid a été composé depuis le décès de saint Gregoire, lequel mourut en 604.

En premier lieu, on y trouve le 24. de Septembre la Fête de l'Exaltation de la Croix de Nôtre-Seigneur : *Exaltatio sanctæ Crucis ab Heraclio Imperatore à Persis Ferofolymam reportata.* Or il est constant que Heraclius ne retira des mains des Perses la Croix du Sauveur qu'en l'année 627. Qu'il ne la rapporta à Jerusalem qu'en 628. & que ce ne fut que depuis cette année-cy que la Fête de son Exaltation fut instituée. *Ex eo verò tempore, dit le Cardinal Baronius, factum est, ut quot annis Exaltationis Crucis memoria celebraretur.*

En second lieu, ce Martyrologe fait memoire le 28. de Juin de saint Leon Pape, second de ce nom, *Romæ Leonis Papæ.* Or ce saint Pape n'est mort qu'en 684.

En troisième lieu, la Fête de tous les Saints y est marquée le premier jour de Novembre, *Festivitas Sanctorum, quæ celebris & generalis agitur Romæ.* Cependant cette Fête n'a été instituée, selon Baronius que par Boniface I V. en l'an 607. trois ans après le décès de saint Gregoire.

On ne manquera point de dire que ces Fêtes ont été ajoutées au Martyrologe de saint Gregoire, & qu'ainsi cela ne prouve point qu'il soit différent de celui de Rosveid.

Mais il faudra que ceux qui prétendront éluder ces dernières preuves par cette réponse ainsi faite en l'air, souffrent ou qu'on leur soutienne que le nom de Disciple des Apôtres, que le Martyrologe de Rosveid, ou de saint Gregoire donne à S. Paul, y a été ajouté de même dans la suite du tems, ou qu'on les prie de dire par quelles marques on peut discerner ce qui a été ajouté, ou ce qui n'a pas été ajouté à ce Martyrologe.

Pour moy, je puis montrer que

quand même il seroit vrai, que ces deux Martyrologes ne sont point differens l'un de l'autre, on y a ajouté depuis le tems de saint Gregoire la qualité de Disciple des Apôtres en faveur de saint Paul, je le prouve, 1. par les Actes de ce Saint, que j'ay cy-dessus alleguez, dans lesquels il n'y a pas un seul mot, qui marque que ce saint Evêque ait été ni Disciple, ni Contemporain des Apôtres. 2. Par le témoignage des deux Martyrologes de France très-anciens, qui sont rapportez par M. de l'Aunoy; sçavoir, par celui de l'Eglise de *Rheims*, & par celui d'*Auxerre* qui ne lui attribuent point cette qualité : *Apud Narbonam Urbem depositio Beati Pauli Episcopi & Confessoris*, dit le premier, *Apud Septimaniam Urbem Narbonam depositio Beati Pauli Episcopi & Confessoris*, dit le dernier.

De ces deux preuves, il resulte trois choses; la premiere, qu'il a été un tems, durant lequel ce saint Evêque n'a point passé en France pour Disciple des Apôtres, puis qu'il

qu'il n'a point passé pour tel , ni dans deux Eglises aussi illustres que celles de Rheims & d'Auxerre , ni dans sa propre Eglise.

La seconde , que n'ayant point passé pour tel , ni dans sa propre Eglise , ni dans les autres Eglises de ce Royaume , il n'a point été reconnu en ce même tems , sous cette qualité , ni à Rome , ni ailleurs , parce qu'il est indubitable , que si on l'avoit reconnu sous cette qualité à Rome , ou ailleurs , ni son Eglise , ni les autres Eglises de France , n'auroient point manqué de lui donner d'abord cette même qualité.

La troisième ; que les Actes de saint Paul , & les deux Martyrologes , que je viens de citer , sont plus anciens que les Martyrologes de Bede & d'Usuard , puis qu'ils ne font point mention , comme ces derniers , de cette prétendue qualité de Disciple des Apôtres ; ou que du moins , ils ont été composez avant que l'on n'ajoutât cette qualité dans ces derniers. Car il n'y a personne qui ne puisse ju-

ger , que si les Martyrologes de Bede & d'Usuard lui eussent attribué cette qualité , avant que l'on ne composât ces Actes , & ces deux autres Martyrologes , ceux qui en ont été les Auteurs , n'auroient point manqué de la lui donner à leur imitation.

Ad cal-
sem An-
not. in
Euseb.

Au reste, je ne dois point omettre icy ce que le Sieur Valois a déjà remarqué , au sujet du titre de Martyrologe Romain , que le Pere Rosveid a donné à son Martyrologe , 1. Que du tems même d'Usuard l'Eglise de Rome n'avoit point de Martyrologe qui lui fût particulier , ni qui par consequent portât son nom , puisque cet Auteur n'en a connu aucun qui passât pour tel. On voit à la tête de son Martyrologe sa Lettre à l'Empereur Charles le Chauve , dans laquelle il rapporte tous les Martyrologes qui avoient paru jusqu'alors ; mais on ne trouve point , qu'il fasse mention d'aucun Martyrologe Romain , d'aucun Martyrologe qui fût particulier à l'Eglise de Rome ; Or qui peut douter ,

que s'il y eût en ce tems-là, ou à Rome, ou en quelque'autre part un Martyrologe tel que celui-là, il n'eût été connu de ce sçavant Benedictin, qui ayant reçu ordre de cet Empereur de composer un Martyrologe plus ample que les précédens, prit tout le soin qu'il pouvoit prendre dans cette occasion, pour faire une exacte recherche de tous ces Martyrologes.

La seconde chose qu'a remarqué le Sieur Valois est, que le Martyrologe dont parle saint Gregoire dans sa Lettre à l'Evêque d'Alexandrie est, que ce Martyrologe n'est autre que celui que l'on a attribué à saint Jerôme, duquel on se servoit dans tout l'Occident. Ce sçavant homme dit qu'il a examiné ce que ce saint Pape rapporte au sujet de son Martyrologe, & qu'il a trouvé que tout cela convenoit parfaitement à celui de saint Jerôme.

Etant de cette sorte plus clair que le jour, que le Martyrologe de Rosveid est tout-à-fait différent de celui, que l'on lisoit à Ro-

me du tems de saint Gregoire , & beaucoup plus récent , ni M. de Marca , ni ses Partisans n'ont plus rien sur quoy ils puissent attribuer à saint Paul de Narbonne la qualité de Disciple des Apôtres , & placer sa Mission dans le premier siècle , puisque selon l'aveu de cet habile Archevêque , ce n'est que sur la foy de ce prétendu Martyrologe Romain , qu'il lui a donné cette qualité , & qu'il l'a placé sous cette Epoque.

C H A P I T R E V I I I .

Que ce n'est point saint Trophime le Disciple de l'Apôtre saint Paul , mais un autre saint Trophime du III. siècle , qui a été Evêque d'Arles.

EN C O R E que saint Luc & saint Paul ne disent que peu de choses touchant saint Trophime , l'un dans les Actes des Apôtres , & l'autre dans la seconde Lettre à Timothee ; ils en disent

assez pour faire comprendre à ceux qui ne sont point prévenus de l'opinion contraire, que ce Disciple n'a jamais prêché l'Evangile dans les Gaules, ni qu'il n'y a point par conséquent été Evêque d'Arles.

Saint Luc dit qu'il étoit d'Éphèse, *Act. c. 21. v. 29.* Qu'en l'an 58. de Nôtre Seigneur, il étoit avec saint Paul en Macédoine, & puis à Troade. *C. 20. v. 4. & 5.* Qu'en la même année il fut avec cet Apôtre à Jérusalem, & qu'à son occasion saint Paul y fut extrêmement maltraité, & enfin fait prisonnier. *C. 21. v. 29.*

Saint Paul écrit de Rome à Timothée, qu'il l'avoit laissé malade à Milet, *2. Tim. c. 4. v. 20.* La difficulté est donc de sçavoir en quel tems l'Apôtre le laissa ainsi malade dans cette Ville, si ce fut dans le tems qu'il fut conduit de Césarée à Rome, pour y être jugé par l'Empereur; ou si ce fut dans un second voyage, que ce même Apôtre fit en Orient après qu'il eut été jugé à Rome, & qu'il fut sorti de prison.

Mais cette difficulté disparoit d'elle-même, si l'on considère que selon les Actes des Apôtres. C. 27. & 28. le vaisseau sur lequel S. Paul fit son premier voïage de l'Orient à Rome n'approcha point de Milet, Capitale de l'Ionie.

Il est vrai, disent quelques-uns, que ce vaisseau n'approcha point de cette Ville-là; mais cela ne prouve point, ajoutent-ils, que cet Apôtre ne laissât ce Disciple dans une autre Ville de Crète, qui, selon Pline, avoit le même nom, que celle de l'Ionie, puisque ces mêmes Actes disent que son vaisseau aborda à l'un des Ports de cette Isle.

Ceux qui font cette Objection, n'ont pas pris garde, que Strabon qui écrivoit sa Géographie sous Auguste, & sous Tibère; qui étoit originaire de Crète, & qui par conséquent sçavoit mieux que Pline l'état de cette Isle, témoigne que de son tems, & par conséquent dans le tems que le vaisseau de saint Paul y aborda, cette Ville ne subsistoit plus. *Annumerata quidem*

quondam Urbes, deletæ sunt, Miletus scilicet & Lycastrus. On con-
 toit autrefois, dit-il, Milet &
 Lycastré parmi les Villes de cette
 Isle ; mais elles ne subsistent plus
 aujourd'hui, parce qu'elles ont été
 entièrement détruites. Ainsi si
 Plinè a parlé de cette Ville,
 il ne l'a fait qu'après quelque Géo-
 graphe plus ancien que Strabon,
 du tems duquel elle étoit encore
 sur pied.

Mais quand il seroit vrai que
 cette Ville subsistoit encore dans
 le tems que ce vaisseau approcha
 de cette Isle, on voit bien qu'a-
 vant abordé à Beaux-Ports, près
 la Ville de Thalasse. C. 27. v.
 28. Saint Paul auroit bien plutôt
 laissé saint Trophime dans cette
 Ville - cy que dans Milet, puisque
 selon Plinè même ; Milet n'étoit
 point situé sur la côte Meridiona-
 le de cette Isle, sur laquelle étoient
 Beaux - Ports.

Ajoutez à cela, qui si sur la route
 du Levant à Rome, il y eût eu deux
 Villes de ce même nom, saint Paul
 n'auroit pas manqué de marquer

par quelque difference , celle dans laquelle il avoit laissé ce Disciple pour la distinguer de l'autre , & pour faire entendre clairement à Timothée , la nouvelle qu'il lui ap-
prenoit.

Etant donc clair que ce ne fut point dans son premier voiage de l'Orient à Rome , que saint Paul laissa saint Trophime malade à Millet , il s'ensuit qu'il l'y laissa en cet état dans le second ; & que par consequent ce Disciple ne se trouve point avec lui à Rome durant sa dernière prison , sa maladie l'en ayant empêché ; ainsi cet Apôtre n'étant sorti de cette prison , que pour être décapité , son bienheureux Disciple n'eut plus l'avantage de le voir dans ce monde.

Saint Trophime , dira - t'on , a pû venir à Rome durant la première prison de saint Paul , & après cette prison , saint Paul a pû aller en Espagne avec lui avant qu'ils ne retournassent en Orient : Et cela étant , ajoutera - t'on , saint Trophime a pû s'arrêter à Arles pendant

pendant le tems que saint Paul a été en Espagne après quoy il a rejoint cet Apôtre , pour faire avec lui le voïage de l'Orient.

Nous avons vû cy . dessus au sujet de saint Paul de Narbonne ce que M. de Marca même a cru de ce prétendu voïage de l'Apôtre saint Paul en Espagne ; mais voicy ce qu'en ont cru dans le V. siècle deux Papes aussi celebres qu'Innocent I. & que Gelase I. Ces deux Papes allurent que jusqu'à leur tems, il avoit passé pour constant qu'aucun Apôtre , excepté saint Pierre , n'avoit annoncé ou fait annoncer l'Evangile , soit en Espagne , soit dans les Gaules , soit dans les autres Provinces de l'Occident ; & en particulier que saint Paul n'avoit jamais été en Espagne , quelque résolution qu'il eût fait d'y aller.

Il est constant , dit Innocent I. “
qu'il n'y a eu que ceux qui ont été “
ordonnez Evêques par saint Pierre, “
ou par ses Successeurs , qui ayent “
fondé des Eglises dans l'Italie , dans “
les Gaules , dans les Espagnes , “

55 dans l'Afrique , dans la Sicile &
 55 dans les Isles , qui sont situées en-
 55 tre ces Provinces. Que l'on produise
 55 un seul Auteur , ajoute ce Pape ,
 55 qui dise , que quelqueune de ces
 55 Provinces a été instruite dans la
 55 Foy , par quelqu'autre Apôtre , que
 55 par saint Pierre. *Manifestum est ,*
 55 *in omnem Italiam , Gallias , Hispanias ,*
 55 *Africam , atque Siciliam ,*
 55 *Insulasque interjacentes , nullum ins-*
 55 *tituisse Ecclesias , nisi eos , quos ve-*
 55 *nerabilis Apostolus Petrus , aut ejus*
 55 *Successores constituerint Sacerdotes ;*
 55 *aut legant , si in iis Provinciis alius*
 55 *Apostolorum invenitur , aut leguntur*
 55 *docuisse.*

55 Quoique l'Apôtre saint Paul eût
 55 promis d'aller en Espagne , dit Ge-
 55 lase I. des affaires plus importan-
 55 tes (la Providence en ayant ain-
 55 si disposé) l'empêcherent d'accom-
 55 plir ce qu'il avoit promis. *Beatus*
 55 *Apostolus Paulus Cum ad His-*
 55 *panias se promisisset iturum , disposi-*
 55 *tione divinâ , majoribus occupatus*
 55 *ex causis , implere non potuit , quod*
 55 *promisit.*

Il est vrai que quelques Peres ,

tant Grecs , que Latins , ont dit que saint Paul avoit fait le voïage d'Espagne : Mais c'est qu'ils l'ont cru ainsi , sur ce qu'il avoit écrit là-dessus aux Romains , ils ont cru que puis qu'il avoit promis de faire ce voïage , il ne falloit point douter qu'il ne l'eût fait effectivement : Mais ces saints Docteurs n'ont pas fait réflexion , que Dieu n'avoit pas toujours permis à cet Apôtre d'accomplir ses desseins , quelque saints qu'ils pussent être en eux-mêmes ; & que depuis qu'il fut arrivé à Rome , il lui inspira de retourner en l'Orient après qu'il seroit sorti de prison. C'est ce que l'on peut voir dans l'Epître aux Philippiciens *Ch. 1. v. 25. Ch. 2. v. 24.* dans l'Epître à Philemon , *v. 22.* & dans celle aux Hébreux , *Ch. 13. v. 23.* dans toutes lesquelles il ne parle que de ce voïage , & ne dit pas un mot de celui d'Espagne.

Nous n'établissons point , diront quelques-uns , la Mission de saint Trophime à Arles sur ce prétendu voïage de saint Paul en Espagne : Nous prétendons , que conformé-



ment au sentiment d'Innocent I. cy - dessus rapporté , il l'a reçue de saint Pierre même.

Mais l'on répond à ceux qui sont dans ce sentiment , que l'on les défie , qu'ils puissent jamais prouver que saint Trophime soit venu à Rome du vivant de saint Pierre, ni qu'il ait jamais eu quelque communication particulière avec cet Apôtre. Nous avons vû qu'en l'an 58. de Jesus - Christ , il fut à Jerusalem avec saint Paul , & il est constant que lorsque cet Apôtre fut conduit de Césarée à Rome , pour y être jugé la première fois, saint Trophime n'étoit point avec lui , puisque saint Luc dit en termes clairs (*Ch. 27. v. 2.*) que lorsque saint Paul & lui firent ce voyage , ils n'avoient avec eux qu'Aristarque , Macedonien de Thessalonique. Que l'on nous marque donc quelqu'autre tems dans lequel ce Disciple ait été à Rome , pour recevoir de saint Pierre la Mission pour Arles , ou que cet Apôtre la lui ait donnée étant hors de Rome.



CHAPITRE IX.

Où l'on répond à la Requête des Evêques de Provence au Pape saint Leon, touchant la Mission de saint Trophime par l'Apôtre saint Pierre, dont elle fait mention.

TOUT ce que les Défenseurs de la prétendue Mission de saint Trophime le Disciple de saint Paul dans les Gaules nous opposent de plus fort, se réduit à la Requête que les Evêques de Provence, présenterent à saint Leon en l'an 452. pour lui demander le rétablissement de la Jurisdiction que l'Eglise d'Arles prétendoit avoir sur la Province de Vienne, & sur les deux Narbonoises, & à la soixante-septième Lettre de saint Cyprien, par laquelle ce saint Evêque de Carthage sollicite le Pape saint Estienne d'excommunier Marcien, Evêque d'Arles, qui suivoit le parti de Novatien.

Ils prétendent prouver par la Requête des Evêques de Provence, que S. Trophime d'Arles a reçu la Mission de l'Apôtre saint Pierre, & que ç'a été par conséquent Trophime le Disciple de saint Paul, qui a été le premier Evêque de cette Ville ; ils prétendent montrer par la soixante - septième Lettre de saint Cyprien , que c'étoit Marcien , & non saint Trophime , qui en l'année 250. étoit assis sur le Siège de l'Eglise de cette même Ville ; & qu'ainsi saint Gregoire de Tours s'est trompé lors qu'il a dit , que ce dernier avoit été envoyé sous Dece , dans les Gaules. Nous allons examiner dans ce Chapitre , la première de ces deux Objections , nous réservant de réfuter l'autre dans le Chapitre suivant.

Voici donc ce que disent les Evêques de Provence dans leur Requête , au sujet de saint Trophime.

” Tout le monde sçait dans les Gau-
 ” les , & l'Eglise de Rome ne l'i-
 ” gnore point elle-même , que le
 ” Bienheureux Apôtre saint Pierre, a

envoyé saint Trophime dans ces Provinces , que ç'a été la Ville d'Arles , qui a eu la premiere l'honneur de l'avoir pour Evêque , & que ç'a été de cette Ville , que le don de la Foy & de la Religion a été peu à peu répandu dans les autres Pais des Gaules. *Omnibus Gallicanis regionibus notum est , sed nec Sacro-sanctæ Romanæ Ecclesiæ habetur incognitum , quòd prima , intra Gallias , Arelatensis Civitas , missum de beatissimo Petro sanctum Trophimum , habere meruerit Sacerdotem , & exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum Fidei & Religionis infusum.*

M. de Launoy , & quelques autres sçavans , rejettent cette Requête , comme une piece supposée , qui n'a été trouvée que dans les Archives de l'Eglise d'Arles : M. Quesnel , & plusieurs autres Critiques la croyoient veritable , à cause du rapport qu'elle paroît avoir avec les Lettres que le Pape Zoisme & saint Leon ont écrites sur le sujet dont elle traite ; mais ils n'approuvent point le sens que l'Ex

“
“
“
“
“
“
“
“
“

Conca
Gall.
Tom. 2.
p. 29.

Laun.
de duob.
Dion.
Tom. 2.
p. 66.

Quesnel
in Epist
Episc.
Prov.
Vien. 1.
2. p.
854.

trait , que je viens d'en rapporter , presente d'abord touchant la Mission de saint Trophime par saint Pierre. Pour moy je la reçois telle qu'elle est , en l'expliquant comme ces derniers , dans le sens auquel elle doit s'expliquer.

Mais avant que ceux qui nous l'opposent , n'en puissent rien conclurre contre nous , il faut qu'ils fassent de deux choses l'une , ou qu'ils avoient que ceux qui en sont les Auteurs se trompent , lors qu'ils disent que la Ville d'Arles a été la premiere de toutes celles des Gaules , qui a reçu la Foy par le ministere de saint Trophime , & que c'est de ce saint Evêque que toutes les autres l'ont reçüe ; ou qu'ils reconnoissent qu'aucun des Evêques , qu'ils prétendent avoir prêché la Foy dans les Gaules du vivant de l'Apôtre saint Pierre , n'y ont fondé aucune Eglise , ni n'y ont fait même aucune conversion. C'est à dire , que ni l'Apôtre saint Philippe, ni saint Luc, ni saint Crescent , ni aucun des sept Evêques ,

dont nous parlons icy , ni aucun de tous ces autres , que l'on prétend avoir été envoyez par le Prince des Apôtres , n'y ont pû convertir qui que ce soit ; ou que s'ils y ont fait quelque conversion , & fondé quelque Eglise , ils ne l'ont fait que dépendamment de saint Trophime , qui selon eux a été le premier Missionnaire , le premier Evêque , & le premier Apôtre de toutes les Gaules , puisque c'est lui qui a le premier répandu , & fait répandre le don de la Foy & de la Religion dans toutes ces Provinces. Or il n'y a pas apparence , que supposé , ainsi que ces Messieurs le prétendent , que saint Philippe , saint Luc & saint Crescent aient prêché dans les Gaules , ils aient reçu leur Mission de ce premier Evêque d'Arles , ou que l'ayant reçüe d'ailleurs , ils s'en soient servis avec subordination , ou avec dépendance de lui. Je le redis encore , ceux qui nous opposent la Requête en question , ne scauroient se dispenser de faire l'un ou l'autre de ces deux aveus , à moins

Marca
in Ep.
ad Val.

qu'ils ne veuillent passer pour des gens qui se contredisent eux-mêmes.

Pour répondre maintenant aux termes de cette Requête : Je dis *en premier lieu*, que n'y étant fait mention qu'*incidemment* de la Mission de saint Trophime par saint Pierre, & le principal but de celui qui l'a dressée, n'ayant été que de faire entendre au Pape, que saint Trophime avoit été le premier Evêque qui avoit prêché la Foy dans les Gaules, il n'a allegué le témoignage de ces Provinces, avec celui de l'Eglise de Rome, que pour prouver ce fait *principal*. Le second, qui n'est qu'un *accessoire*, n'ayant été glissé dans la Requête, que comme une chose qui se disoit sans que l'on la sçût certainement.

Pour montrer que ce fait ainsi allegué incidemment, ne passoit point pour constant, ni dans les Gaules, ni dans Rome, & que ce n'étoit tout au plus qu'une opinion tout-à-fait incertaine, je ne veux alleguer icy pour les Gau-

les, que le témoignage de saint Sulpice - Severe avec celui de saint Gregoire de Tours, & celui du Pape saint Zozime pour l'Eglise de Rome.

Saint Sulpice - Severe, Auteur Contemporain de ces Evêques de Provence, dit, comme il a été déjà rapporté au commencement de cette Dissertation, que la Religion n'avoit été que bien tard reçüe dans les Gaules: *Dei Religione seriùs trans Alpes susceptâ.* Saint Gregoire de Tours ajoute dans le siècle suivant que saint Trophime n'est arrivé dans ces Provinces, que vers l'an 250. Quelle apparence y a - t'il que si du tems de ces deux Historiens, ç'eût été une chose constante dans les Gaules, que ce saint Evêque d'Arles y avoit été envoyé par le Prince des Apôtres, & que de son vivant, ou quelque tems après, il y avoit établi la Religion; Quelle apparence, dis - je, que ces deux Historiens eussent écrit le contraire à la face de toutes les Eglises de ces Provinces, & en particulier au vû

& scû de celle d'Arles.

On scavoit si peu à Rome dans le tems que ces Evêques y envoyèrent leur Requête, que saint Trophime eût été envoyé par saint Pierre dans les Gaules, que dans toutes les Lettres, dans lesquelles le Pape Zozime parle de la Mission de ce saint Evêque d'Arles, il ne dit jamais un seul mot, qui marque qu'il l'avoit reçûe de cet Apôtre. Il n'attribuë sa Mission qu'en general au Siège de Rome, sans que jamais il nomme le Pape, de qui il l'avoit reçûe. *Sanè*, dit-il, dans sa V. Lettre, *quoniam Metropolitanæ Arelatensium Urbi vetus privilegium minimè derogandum est, ad quam primùm ex hac Sede Trophimus summus Antistes, ex cujus fonte tota Galliæ Fidei rivulos, acceperunt, directus est, idcirco, &c.*

Contra statuta Patrum, dit-il dans la VII. *Et contra sancti Trophimi reverentiam, qui primus Metropolitanus Arelatensis ex hac Sede directus est, concedere vel mutare nec hujus quidem Sedis potest autoritas Sanctæ memoriæ Trophimus*, conti-

Conc.
Gall.
T. I. P.
42.

P. 45.

Ibid.

tinué - t'il dans la VIII. *Sacerdos quondam Arelatensi Urbi ab Apostolica Sede transmissus, ad illas regiones tanti nominis reverentiam exhibuit.*

Qui pourra se persuader, que si dans le V. siècle, l'Eglise de Rome eût scû ou par ses propres lumieres, ou par celles qu'elle avoit reçues de celle d'Arles, à l'occasion du differend que celle-cy avoit avec celle de Vienne touchant la Primatie : Si l'Eglise de Rome, dis-je, eût scû que saint Trophime avoit reçu sa Mission de l'Apôtre saint Pierre, elle ne l'eût marqué bien clairement par la bouche du Pape, que je viens d'alléguer ? Qui pourra se persuader que dans le tems que cette même Eglise exagere en faveur de celle d'Arles, la veneration qu'il faut avoir pour saint Trophime son premier Evêque, elle eût omis de faire valoir celle qu'il falloit avoir pour le Prince des Apôtres, qui l'avoit établi dans cette Eglise ?

Convenons donc que l'on ne scivoit rien de certain, ni dans Ro-

me, ni dans les Gaules concernant ce fait, & qu'ainsi ce n'a point été par rapport à ce même fait, que la Requête en question a allegué le témoignage des Eglises des Gaules & de celle de Rome; & que si elle l'a employé en cette occasion, elle ne l'a fait que pour appuyer ce qu'elle prétendoit établir pour fondement de sa Primatie; sçavoir, que saint Trophime avoit été le premier Evêque & le premier Apôtre des Gaules.

Je dis en *second lieu*, que lors qu'il s'agit de quelque Acte d'autorité & de Jurisdiction, qui est attribué à S. Pierre, on peut entendre par ce mot de *Pierre*, ou cet Apôtre même, ou le Siège de l'Eglise de Rome, en qui réside son autorité; il est constant que les Papes mêmes qui sont les véritables Successeurs, ont souvent affecté de se servir de ce mot en le prenant dans ce dernier sens. On peut voir dans M. *Quésnel* les exemples qu'il rapporte là-dessus, mais sans aller plus loin, on n'a qu'à voir la première Lettre de saint Leon aux

Evêques de la Province de Vienne , dans laquelle ce Pape se plaignant de ce que saint Hilaire d'Arles n'avoit pas voulu déferer à l'autorité du saint Siège sur l'appel de Chelidonius & de Projectus , dit qu'il avoit refusé de se soumettre à l'Apôtre saint Pierre , *Ut se Beato Apostolo Petro non patiatur esse subiectum.*

Qui peut douter que les Evêques de Provence, qui n'ignoroient point que l'on ne pouvoit faire ni un plus grand plaisir , ni un plus grand honneur aux Evêques de Rome, que de les qualifier du nom de *Pierre* , qui peut douter , dis - je , que pour s'acquérir les bonnes grâces de saint Leon , ils n'ayent honoré de ce nom , celui des Papes duquel saint Trophime avoit reçu sa Mission.

On peut voir encore que c'est dans ce même sens qu'ont parlé ces Evêques , lorsque dans la suite de leur Requête , ils ont dit que saint Trophime avoit été envoyé par les *Apôtres. Ab Apostolis missum* , parce que selon le langage du premier Concile d'Arles , les Apôtres saint Pierre & saint Paul sont cen-

lez être toujours assis sur le Siège de l'Eglise de Rome. *In quibus partibus Apostoli sedent.*

Au reste, cette maniere d'attribuer ainsi la Mission de saint Trophime, tantôt à saint Pierre en particulier, tantôt aux Apôtres en general, fait voir tout de nouveau que l'Auteur de la Requête ne sçavoit guere à qui il devoit attribuer nommément cette Mission.

■ Quelque vrai - semblable qu'il puisse être, dira - t'on, que ni le Pape saint Zozime, ni les Evêques de Provence n'ont point attribué nommément cette Mission, ni à saint Pierre, ni à saint Paul, il est toujours certain, qu'ils ont crû que saint Trophime avoit été le premier Evêque des Gaules, & que c'étoit de l'Eglise d'Arles que les autres Eglises de ces Provinces avoient tiré leur origine, puisque c'est sur ces deux fondemens que ce Pape & ces Evêques établissent la Primatie de cette Eglise-là. Or cela étant, ajoutera - t'on, on ne sçavoit mer qu'ils n'ayent prétendu placer dans le premier siècle la Mission

sion

tion de saint Trophime, puisque sans cela il ne seroit pas vrai de dire que l'Eglise de Vienne, ou celle de Lion, par exemple, qui a été fondée vers le milieu du II. ait reçu la Foy de celle d'Arles.

Bien loin, répondray-je, que cette Objection prouve que toutes les Eglises des Gaules aient tiré leur origine de celle d'Arles, & que saint Trophime ait été absolument le premier Evêque de ces Provinces, qu'elle fait voir au contraire, qu'il n'y a rien de plus mal fondé que cette prétention, puis qu'il est plus clair que le jour, que c'étoit l'Evêque de Lion, & non celui d'Arles, supposé même que cette dernière Ville eût déjà alors un Evêque, que c'étoit, dis-je, l'Evêque de Lion qui présidoit dans le II. siècle à toutes les Eglises des Gaules, & qui y faisoit la fonction de Primat ou de Métropolitain. Tout le monde sçait que saint Irenée, second Evêque de Lion, présida au Concile que ces Eglises tinrent du tems du Pape Victor, sur le sujet de la Fête de Pâques.

Euseb.
Hist.
Eccl. 1.
5. c. 25.

On a encore, dit Eusebe, la Lettre qu'écrivirent sur ce sujet les Eglises des Gaules, auxquelles présidoit Irenée : *Quibus præerat Irenæus*. Cet exemple, dis-je, fait voir que puisque dans ces premiers siècles l'Eglise de Lion étoit la première de ces Provinces, c'étoit d'elle, & non de celle d'Arles, que les autres Eglises, & celle d'Arles même avoient reçu la Foy.

Mais quoy, continuera-t-on, est-ce que saint Zozime, & les Evêques de Provence ont supposé ce qui n'étoit point, en disant comme ils ont fait, que saint Trophime avoit été le premier Evêque des Gaules, & que ç'avoit été de la Ville d'Arles que toutes ces Provinces avoient reçu la Foy ?

Marca
ad Va-
les.

Non, ni saint Zozime, ni ces Evêques n'ont point supposé ces deux faits, mais ils les ont crus trop facilement sur les Memoires de Patrocle, injuste usurpateur du Siège de l'Eglise d'Arles, lequel pour éluder ce que le Concile de Turin avoit ordonné sur la contestation de cette Eglise & de celle

de Vienne, fit entendre à ce Pape, qu'il étoit certain que saint Trophime avoit été le premier Evêque qui avoit été envoyé dans les Gaules pour y annoncer l'Evangile, & qu'à cause de cela, l'Eglise d'Arles avoit toujours eu l'administration des autres Eglises de ces Provinces, mais particulièrement de celles de la Province de Vienne, & des deux Narbonoises.

Ce qui prouve évidemment que ce Pape se laissa surprendre dans cette occasion par cet Archevêque ambitieux, c'est que dans toutes les occasions, où les Eglises d'Arles & de Vienne ont renouvelé leur ancienne contestation touchant la Primatie, aucun des Successeurs de Zozime n'a voulu avoir égard, ni au Jugement qu'il avoit prononcé en faveur de celle d'Arles, ni aux raisons prétendues sur lesquelles il l'avoit prononcé, tant elles leur ont paru mal fondées; on n'a qu'à jeter les yeux, 1. sur ce qui fut ordonné là-dessus par saint Leon, soit ensuite de la Requête dont il s'agit, soit sur ce qui fut

allegué devant lui par les Députés de l'une & de l'autre de ces deux Eglises. 2. Sur les Lettres du Pape Hilarus de l'an 463. & 464. & sur celle de Symmachus de l'an 513. rapportée dans le premier Tome des Conciles de France, & l'on verra que tous ces Papes ont confirmé le Decret du Concile de Turin, qui avoit trouvé à propos que les parties ne prouvant point le droit de Primatie, que l'une prétendoit avoir sur l'autre, la Province Viennoise seroit partagée en deux Métropoles indépendantes l'une de l'autre.

Ce qui suit de tout cela est, que tout ce qui avoit été allegué, & par le Pape Zozime & par les Evêques de Provence touchant saint Trophime, & touchant l'origine des Eglises des Gaules, n'étoit fondé que sur un bruit incertain, selon lequel on prétendoit que la Religion avoit été établie dès le premier siècle dans toutes ces Provinces, & que saint Trophime le Disciple de saint Paul, étoit le véritable saint Trophime d'Arles, qui

étant venu dans ces Provinces , avoit commencé par prêcher la Foy dans cette Ville qui s'étoit présentée la premiere en arrivant de Rome , après quoy elle avoit été insensiblement répandüe dans les autres Villes. Mais ni le Concile de Turin , ni les Papes qui prirent la peine d'examiner ces faits n'ajoutèrent point foy à cette Opinion vulgaire.

CHAPITRE X.

Où l'on fait voir que quoique selon saint Cyprien , Marcien ait été Evêque d'Arles en l'an 251. ou 250. cela n'empêche point que saint Trophime ne l'ait été immédiatement avant lui , & qu'il ne l'ait été par consequent vers le milieu du III. siècle.

NOUS avons répondu dans le Chapitre précédent à l'Objec-tion par laquelle on prétendoit faire voir que saint Trophime le Disciple de saint Paul , ou tel autre Evêque de ce nom , que l'on

voudra , avoit été Evêque d'Arles dans le premier siècle ; nous allons maintenant refuter celle par laquelle on s'est efforcé de persuader aux gens , que dans cette Ville il n'y avoit eu aucun Evêque de ce même nom vers le milieu du III. siècle , puisque c'étoit Marcien , qui selon saint Cyprien étoit assis vers ce même tems sur le Siège de l'Eglise de cette même Ville.

Il est impossible , dit - on , que saint Trophime ait été Evêque d'Arles vers l'an 250. s'il est certain que Marcien l'étoit environ cette année - là : Or il est certain , ajoute - t'on , selon la soixante-septième Lettre de saint Cyprien , que Marcien étoit Evêque de cette Ville vers l'an 250. il est donc impossible , conclut - on , que saint Trophime le fût environ cette même année.

On ne peut pas douter , continue - t'on , que Marcien ne fût Evêque d'Arles environ cette année - là , 1. Parce qu'il paroît que c'est vers l'an 254. que saint Cyprien a écrit au Pape Estienne la

Lettre en question , pour l'obliger à excommunier ce schismatique. 2. Parce que ce Pere témoigne dans cette même Lettre , qu'il y avoit déjà quelque tems , *Jampridem* , que ce Prélat se vançoit , qu'il s'étoit séparé des autres Evêques pour suivre Novatien ; le mot , *jampridem* , marquant bien clairement qu'il s'en étoit séparé dès l'an 250.

Quelque difficile que paroisse cette Objection , j'espère d'y répondre d'une manière si raisonnable que ceux même qui la proposent pourront être satisfaits de ma réponse , s'ils n'aiment point à chicaner.

Je répons donc , que lors qu'après l'Auteur des Actes de saint Saturnin , & après saint Gregoire de Tours , nous plaçons sous Dece la Mission des sept Evêques , nous ne prétendons point la fixer précisément sous l'année 250. mais que nôtre intention est de la placer environ cette année - là , ainsi que je l'ay témoigné cy - dessus toutes les fois que j'ay parlé de cette Epoque,

& qu'ainsi rien n'empêche, ni que Marcien n'ait été Evêque d'Arles dès l'année 270. ni que saint Trophime ne l'ait été immédiatement avant cette même année.

Pour donner du jour à cette réponse, il faut distinguer trois tems dans la Mission de ces Evêques : Il faut distinguer celui dans lequel ils sont d'abord arrivez dans les Gaules ; celui durant lequel ils y ont parcouru divers Pais, pour y établir la Religion ; & celui dans lequel ils se sont fixez dans les Villes, où ils ont établi leurs Sièges, où dans lesquelles ils ont fini leurs jours.

On ne sçauroit s'empêcher de distinguer ainsi ces trois tems dans cette Mission : Si l'on fait réflexion, 1. que ce n'est point précisément pour prêcher la Foy dans une certaine Ville, que ces Evêques sont venus dans les Gaules ; mais qu'ils y sont venus pour l'établir *generalement* dans toutes les Villes, & dans tous les Pais où elle n'avoit pas encore été établie ou pour l'y rétablir, si après y avoir été re-
çûe,

cûë, elle s'y étoit éteinte. 2. Qu'étant arrivez dans les Gaules, ils ne sont pas allez d'abord prêcher dans les Villes, où ils établirent depuis leurs Sièges, mais qu'ils ont commencé leur Mission par celles qui se sont présentées les premières, parce qu'en ce tems-là la Religion se trouvoit déjà établie dans Lion & dans Vienne, qui étoient les plus considérables de toutes celles de ces Provinces. 3. Qu'après avoir parcouru divers Païs, ils se sont enfin fixez dans les Villes, dont chacune étoit comme le centre de toutes les autres, afin que de là ils pussent continuer plus commodement à répandre par tout où besoin seroit les lumières de l'Évangile. Si l'on n'aime mieux dire que quelques-uns d'entr'eux y ont fini leurs jours, sans qu'ils eussent fait dessein de s'y fixer.

Voicy donc quel a été le commencement, le progrès & le terme de leur Mission. Etant partis de Rome, ils arriverent par mer à Arles, soit parce qu'en venant d'Italie dans les Gaules, on avoit

accoutumé de descendre au Port de cette Ville, à moins que l'on n'eût fait dessein d'aller tout droit à Marseille ou à Narbonne; soit parce qu'au moyen de la Mer & du Rhône, cette Ville étoit alors comme le rendez-vous de toutes les Nations, qui entretenoient quelque commerce avec les Gaules. Cette Ville étoit en ce tems-là si importante & si commode pour tous les Etrangers, que dans le IV. siècle, elle fut choisie par Petrone Préfet des Gaules, pour y tenir les Etats Generaux de ces Provinces; & l'Empereur Honoré approuva si fort ce choix quelque tems après, que voulant témoigner à ces Provinces jusqu'à quel point il vouloit les obliger; il le confirma par une Declaration solennelle, en leur faisant une description si avantageuse de la situation de cette Ville, & des commoditez qui s'y trouvoient, qu'il ne se peut rien voir ni de plus riche, ni de plus charmant que ce qu'il en dit: C'est dans cette Ville, dit cet Empereur, que se trouve ce que l'O-

rien a de plus riche , ce que l'A-
 rabie a de plus précieux , ce que
 l'Assirie a de plus délicieux , & qui
 abonde le plus dans l'Afrique , ce
 qu'il y a de plus beau dans l'Espa-
 gne , & ce que la Gaule a de plus
 rare.

Les sept Evêques ne furent pas
 plutôt arrivez dans cette Ville ,
 que considerant que le succès qu'au-
 roit d'abord leur Mission parmi ces
 peuples , serviroit de préjugé & d'e-
 xemple à ceux des autres Villes , ils
 s'appliquerent pendant un tems
 considerable à leur instruction. Ce
 commencement leur ayant réussi ,
 ils y établirent saint Trophime pour
 Evêque ; le choix qu'ils firent de
 ce saint Missionnaire , nous donne
 lieu de croire qu'il étoit le plus
 considerable d'entr'eux , & comme
 le principal Chef de la Mission.
 On ne sçauroit même douter que
 la Ville d'Arles , étant ce qu'elle
 étoit , ces Evêques n'ayent choisi
 pour conduire son Eglise celui
 qui tenoit le premier rang parmi
 eux.

Ils n'eurent pas plutôt formé de

cette sorte cette premiere Eglise; que s'étant partagez ils continuerent leurs prédications, premiere-ment dans les Païs voisins, & puis dans ceux qui étoient les plus éloignez. Saint Paul prit sa route vers Narbonne, saint Saturnin tira vers Toulouse, saint Austremoine tourna du côté d'Auvergne, saint Gratien poussa jusqu'à Tours, saint Martial jusqu'à Limoges, & saint Denis alla jusqu'à Paris.

En representant ainsi le commencement, le cours & le terme de cette Mission, je ne dis rien de moy-même, je n'avance rien dans le fond qui ne se trouve dans les Lettres du Pape Zozime, & dans la Requête des Evêques de Provence, dont il a été parlé cy-dessus, c'est à dire, dans les propres Actes de nos Parties. Ce Pape dit „ Que
 „ saint Trophime a été envoyé à
 „ Arles par le saint Siège, & que c'est
 „ de cette Ville, comme de leur
 „ source qu'ont coulé les ruisseaux
 „ de la Foy, sur toutes les autres Vil-
 „ les des Gaules. Ces Evêques disent
 „ de même, que la Ville d'Arles a

été la premiere de toutes les Gau-
 les, qui a eu saint Trophime pour
 Evêque, & que ç'a été de cette Ville,
Exinde, que le don de la Foy & de
 la Religion a été répandu peu à peu,
Paulatim, dans les autres Pais.
 C'est ce que l'on sçavoit alors par
 Tradition, bien que l'on ignorât
 le tems dans lequel s'étoit fait cet-
 te celebre Mission.

Il est vrai que ce Pape & ces
 Evêques ne font point mention des
 autres Missionnaires qui accompa-
 gnerent saint Trophime, mais c'est
 qu'ils n'ont eu aucun besoin d'en
 parler, puis qu'il ne s'agissoit que
 de soutenir que saint Trophime
 avoit été le premier Evêque des
 Gaules, & que ç'avoit été de cet-
 te Ville que les autres Pais de ces
 Provinces, avoient reçu la Foy. Il
 n'étoit point necessaire de justifier
 pour cela en particulier, qu'ils
 avoient été les Missionnaires, qui
 étoient allez d'Arles vers les au-
 tres Villes pour y prêcher l'Evan-
 gile. Quant à nous, il nous suffit
 que les Auteurs de l'Objection dont
 il s'agit icy, demeurent d'accord

que les six Evêques dont nous parlons, accompagnerent saint Trophime dans cette Mission.

Mais aussi ce fait étant une fois accordé, tout ce que je viens de dire concernant le cours de cette Mission, suit naturellement de ces deux passages du Pape Zozime, & des Evêques de Provence.

Je dis que tous ces sept Missionnaires arriverent d'abord à Arles, qu'ils y établirent une Eglise, & que saint Trophime en fut fait Evêque. Ce Pape & ces Evêques ne sont-ils pas censez dire la même chose en soutenant que cette Ville a été la première qui a reçu la Foy, & que S. Trophime a été son premier Evêque.

Je dis que ces Missionnaires étant partis de cette Ville, allerent établir la Foy & la Religion dans les autres Pais, & dans les autres Villes des Gaules; n'est-ce pas ce que ce Pape & ces Evêques marquent bien formellement, en disant que de cette Ville ont coulé comme de leurs sources les ruisseaux de la Foy dans le reste des Gaules, & que c'est de cette Ville que ce

don du Ciel a été répandu sur les autres Païs de ces Provinces.

Je dis que ces Missionnaires ne se rendirent point d'abord dans les Villes, dans lesquelles ils fixerent leurs Sièges, mais qu'ils parcoururent auparavant plusieurs Païs pour y fonder ou pour y rétablir des Eglises. Et n'est-ce point ce que disent ces mêmes Evêques en marquant dans leur Requête que le don de la Foy & de la Religion avoient été répandus peu à peu, *Paulatim*, de la Ville d'Arles dans les autres Païs & dans les autres Villes, & qu'ainsi ces Missionnaires employèrent plusieurs années dans le cours de leur Mission.

La difficulté n'est maintenant que de sçavoir combien ils y en employèrent : Tout ce que l'on peut dire est qu'ils y en employèrent les uns plus, les autres moins ; mais que quelques-uns en employèrent cinq ou six, parce que selon toutes les apparences, ils furent envoyez dans les Gaules dès l'an 245. c'est à dire, dès la première année de l'Empereur Philippe, que l'on tient

avoir été Chrétien. Mais soit qu'il l'ait été ou non, il est toujours certain que l'Eglise jouïssoit d'une grande paix sous son Regne; j'ajoute encore qu'il est assez incertain s'ils n'y furent point envoyez sous l'Empereur Gordien, c'est à dire, vers l'an 240. ou 241. veu que dés avant ce tems les Chrétiens avoient commencé de jouir par tout de cette paix.

Ce qui me feroit croire que ce fut dés le Regne de ce dernier Empereur, que ces Missionnaires commencerent leur Mission; c'est que selon saint Cyprien il y avoit dans les Gaules en 254. un assez grand nombre d'Evêques, puis qu'il écrit au Pape Estienne qu'il leur fasse sçavoir qu'ils ne doivent plus differer de déposer Marcien. Or le tems de cinq ou six années paroît être un peu trop court, pour que ces Missionnaires eussent pû y établir un grand nombre d'Evêques, & rendre cet établissement aussi celebre qu'il l'étoit en cette année-là, jusques dans les Pais étrangers.

Voilà donc à peu près le tems

auquel ces Missionnaires arriverent dans les Gaules, & celui qu'ils employerent dans le cours de leur Mission.

Il ne s'agit maintenant que de faire voir, que lorsque saint Gregoire de Tours a parlé de celui auquel ils furent envoyez dans ces Provinces, il n'a fait mention ni de l'un ni de l'autre de ces deux tems, mais qu'il n'a précisément marqué que le troisieme; sçavoir, celui dans lequel ils arriverent dans les Villes, où ils se fixerent, & dans lesquelles ils établirent leurs Sièges, & c'est ce qu'il est aisé de justifier par les passages que j'ay cy-dessus rapportez de lui, puisque expliquant ce qu'il sembloit n'avoir dit qu'en general touchant l'arrivée de ces Evêques dans les Gaules, il ajoute qu'ils étoient arrivez sous Dece dans les Villes dont ils avoient été Evêques, ce qu'il prouve à l'égard de saint Saturnin par ses propres Actes; & à l'égard de saint Gratien & de saint Austre moine, par les Catalogues des Evêques de Tours & d'Auvergne :

Sub Grato & Decio Consulibus, dit-il, en parlant de saint Saturnin, *primum ac summum Tolosana Civitas habere cœperat Sacerdotem. Ad Urbem Turonicam*, dit-il, en parlant de saint Gratien, *primus Gratianus Episcopus, anno Imperii Decii primo, à Romanæ Sedis Episcopo transmissus est.*

Mais si c'est dans ce sens, dirai-je, qu'il faut expliquer saint Grégoire de Tours, il s'en suivra que ce saint homme n'a point marqué exactement le tems, dans lequel ces Evêques ont fixé leurs Sièges dans les Villes, qu'il marque en détail, puisque par le plan de leur Mission, tel que je viens de le représenter, il paroît que saint Trophime avoit établi le sien à Arles dès le commencement de cette Mission, c'est à dire, cinq ou six ans, ou peut-être huit, avant le Regne de Dece.

Je répons à cela, que saint Grégoire de Tours a rapporté moins en *Chronologiste*, qu'en *Historien*, l'arrivée de chacun de ces Evêques dans la Ville où il s'est fixé; &

qu'ainsi lors qu'il a dit, que tous ces Evêques étoient arrivez du tems de Dece dans ces Villes, il a pris le mot de *tous*, non dans une generalité *Métaphysique*, mais dans une generalité qui n'est que *Morale*, laquelle ne comprend que la plus grande partie des sujets auxquels on s'applique. Il a donc prétendu dire, non que tous ces Evêques, sans en excepter aucun, étoient arrivez sous Dece, dans les Villes où ils s'étoient fixez, mais que la plupart ou presque tous y étoient arrivez sous cet Empereur.

Ceux qui savent ce que l'on peut exiger d'un Historien, qui rapporte des faits de cette nature, & qui les rapporte aussi succinctement que saint Gregoire a rapporté celui-cy, ne le condamneront jamais d'avoir manqué d'exactitude dans cette occasion.

Je reviens maintenant à l'Objection, pour la réfutation de laquelle j'ay allegué tout ce que je viens de rapporter, & je dis, que soit que Marcien ait été Evêque d'Arles, seulement dès l'an 251.

ou 252. soit qu'il l'ait été dès l'an 250. il est toujours certain que saint Trophime a pû l'être avant lui dès l'an 242. ou au pis aller, dès l'an 245. & que par conséquent c'est sans aucun fondement que l'on prétend renverser l'Epoque sous laquelle saint Gregoire de Tours l'a placé, en lui opposant celle de cet Evêque Novatien.

C H A P I T R E X I.

Que saint Gregoire de Tours n'a jamais retratté l'Epoque sous laquelle il a placé les sept Evêques dans son Histoire de France, ni n'a jamais varié là-dessus.

EN C O R E que ceux d'entre les adversaires de saint Gregoire de Tours, qui, comme M. de Marca, passent pour les plus éclairez, reconnoissent de bonne foy, que sur le sujet de l'Epoque des sept Evêques, il n'a jamais changé de sentiment, depuis que par les Ac-

tes de saint Saturnin , & par les Catalogues des Evêques de Tours & d'Auvergne , il eût appris que ces Evêques n'étoient venus dans les Gaules , que du tems de Dece. Il y en a d'autres pourtant qui tâchent de persuader aux gens , qui n'examinent pas ces sortes de choses , que cet Historien a retracté dans son livre des Miracles , & dans celui de la Gloire des Confesseurs, ce qu'il a dit là - dessus dans son Histoire de France. Le moyen qu'ils prennent pour le prouver est de soutenir qu'il a composé ces deux Livres postérieurement à ceux de l'Histoire ; il est vrai , qu'ils sont partagez là - dessus , puisque les uns veulent qu'il les ait composés après avoir entièrement achevé tous les dix livres de l'Histoire ; & que les autres se contentent de dire qu'il avoit déjà commencé cette Histoire , lors qu'il a écrit ces deux Livres ; qu'ainsi il a écrit le Livre des Miracles des Martyrs , après le 29. Chapitre du I. Livre de l'Histoire , & celui de la Gloire des Confesseurs , après la reca-

pitulation qu'il a faite des Evêques de Tours dans le 31. Chapitre du dernier Livre.

Les premiers se fondent sur ce que saint Gregoire, faisant lui-même le Catalogue de ses Oeuvres sur la fin de cette Histoire, il l'a placée à la tête des autres. Mais on leur a déjà répondu que ce saint Prélat ne lui avoit donné ce rang, que parce qu'elle étoit le plus considérable de tous ses Ouvrages; & qu'il avoit assez fait voir, que selon l'ordre du tems, elle étoit le dernier de ceux, dont il s'agit, puisque dans le 12. Chapitre du III. Livre, dans le 24. & dans le 29. du X. il a allegué le Livre des Miracles, & dans le 42. du I. Livre, dans le 5. du II. & dans le 2. du VIII. celui de la Gloire des Confesseurs.

Les preuves les plus apparentes des *derniers* sont, 1. que saint Gregoire ayant eu plusieurs fois occasion dans le I. Livre de son Histoire de faire mention du Livre des Miracles, il ne l'a jamais cité dans ce Livre, d'où il suit, di-

M. de
Launoy
2. t. §.
8. 10.

sent-ils, qu'ayant attribué aux Disciples des Apôtres dans le Chapitre 48. de ce Livre des Miracles, la Mission de saint Saturnin, il a retracté l'Epoque de ce saint Martyr, qu'il avoit placée sous Dece, dans le 30. Chapitre du I. de cette Histoire.

2. Lorsque dans le 31. Chapitre du I. Livre de cette Histoire, saint Gregoire a parlé du premier Evêque de Bourges, il a témoigné, disent-ils, qu'il ne sçavoit point comment s'appelloit cet Evêque: Au lieu que lors qu'il a écrit le Chapitre 80. de la Gloire des Confesseurs, il l'a nommé par son nom en disant que c'étoit saint Ursin, & en ajoutant que ç'avoit été, non des sept Evêques, mais des Disciples des Apôtres qu'il avoit reçu la Mission: Ce qui montre, continuent-ils, qu'il n'avoit appris ces deux faits que depuis qu'il eut composé ce 31. Chapitre de la même Histoire.

Je ne sçay si personne s'est encore avisé de répondre à ceux qui font toutes ces Objections, qu'ils

se tourmentent fort inutilement à trouver l'ordre du tems , dans lequel saint Gregoire a composé ces trois Ouvrages , puisqu'il est tout-à-fait indifferant de le sçavoir. La raison de cela est qu'en quelque tems qu'il les ait composez , il est constant que lors qu'il y a rapporté certains faits , sur lesquels il y avoit divers sentimens , il a rapporté ces divers sentimens , tantôt dans l'un , tantôt dans l'autre de ces Ouvrages , non en *Critique* , & en marquant ce qu'il en jugeoit lui-même en son particulier ; mais en *Historien* , & en rapportant simplement , & ce qui s'en disoit de son tems , & ce qu'il en avoit trouvé dans les Ecrits , ou dans les Memoires des Auteurs , qui les avoient rapportez avant lui , laissant à un chacun la liberté de choisir celui de ces sentimens , qui lui paroîtroit être le mieux fondé.

Ce que je dis icy est tellement vrai , que dans ces ouvrages il n'y a pas un seul endroit dans lequel on puisse remarquer qu'il a ou retracté , ou corrigé dans l'un , ce qu'il

qu'il avoit avancé dans l'autre. On pourra bien trouver qu'en rapportant certains faits, il parle de certaines circonstances dans l'un, dont il n'avoit point fait mention dans l'autre, mais on ne trouvera point qu'il ait rien changé dans ce qu'il a une fois rapporté.

On ne manquera point d'opposer, que dès là qu'un Historien rapporte un même fait sous deux différentes Epoques, il est censé s'être retracté sur l'une ou sur l'autre de ces Epoques; & qu'ainsi pour sçavoir quelle est celle sur laquelle il s'est retracté; il faut voir laquelle des deux est celle dont il a parlé en dernier lieu, puisque les derniers sentimens d'un Auteur sont toujours préférables aux premiers.

Je ne disconviens point que tout cela ne soit vrai, lors qu'un Auteur a laissé à ses Lecteurs la liberté de juger de ses sentimens; Mais je nie que saint Gregoire de Tours ait laissé cette liberté à ses Lecteurs, puisque dans la conclusion de son Histoire de France

qui est celle de tous les autres Ouvrages , il prie les Evêques de Tours les Successeurs de ne rien changer dans ses Ecrits , mais de les conserver à la posterité , tels qu'il les a composez , *Ut nunquam hos abolere faciatis , aut rescribi , quasi quædam prætermittentes , sed ita omnia vobiscum integra , illibataque permaneant , sicut à nobis relictæ sunt.*

Peut-on dire qu'un Auteur qui auroit tacitement corrigé ses premiers Ouvrages par les derniers ait pû vouloir , comme celui - cy a voulu , que l'on ne les corrigéât point absolument ? Peut - on dire qu'un Auteur qui auroit d'abord écrit des choses , qu'il auroit depuis retractées en disant le contraire , puisse avoir eu si peu de sens , que de demander , ainsi qu'a fait saint Gregoire , que l'on conservât également à la posterité & les erreurs & les veritez , qui dans la supposition que l'on fait , se trouveroient dans ses Ecrits , *Sed omnia integra , illibataque permaneant , sicut à nobis relictæ sunt.*

Convenons donc que l'intention de ce pieux Historien n'a point été de prendre parti sur les différentes opinions, que l'on avoit de son tems touchant certains faits; mais que son dessein a été de rapporter simplement ces opinions, telles qu'elles étoient, afin que dans la suite des tems on pût suivre celle qui paroîtroit ou plus vraisemblable, ou tout-à-fait conforme à la vérité, sans que son sentiment pût servir là-dessus de préjugé.

Ainsi, si dans son Livre des Miracles & dans celui de la Gloire des Confesseurs, il a dit d'une part que saint Saturnin & saint Ursin avoient été envoyez dans les Gaules par les Disciples des Apôtres, c'est qu'il a voulu que nous scussions que plusieurs personnes le disoient ainsi de son tems; mais s'il a dit d'un autre côté que saint Saturnin, selon ses propres Actes, y avoit été envoyé sous *Decc* avec six autres Evêques, & qu'un des Disciples de ces mêmes Evêques avoit prêché la Foy dans Bourges,

c'est qu'il a voulu pareillement que nous n'ignorassions point ce qui étoit porté par ces Actes, touchant l'Epoque de cet Evêque de Toulouse, & ce qu'il avoit trouvé ou dans ces mêmes Actes, ou dans quelque'autre Memoire touchant celui de Bourges sans que son nom y fût marqué.

J'ajoute cependant, que quand même ce que je viens de rapporter ne seroit pas aussi certain qu'il l'est, il paroît par tous les endroits de l'Histoire de France que j'ay déjà citez, que saint Gregoire avoit composé les Livres des Miracles, & de la Gloire des Confesseurs avant cette Histoire, & que par consequent il a retracté dans cet Ouvrage - cy ce qu'il avoit tout autrement rapporté dans ceux - là.

Je sçay que l'on prétend éluder cette preuve, en disant ou que saint Gregoire a ajouté après coup à son Histoire les Chapitres qui font mention de ces autres Livres, ou que du moins il y a ajouté les citations de ces mêmes Livres, en la revoyant sur la fin de sa vie, ce

qu'il a fait , disent-ils , en ajoutant ces citations , non dans le corps , mais à la fin de ces Chapitres.

Mais est-ce que les gens se payent ainsi par des réponses faites en l'air ? Il ne suffit pas de dire que saint Gregoire a ajouté après coup ces Chapitres ou ces citations , il faut le prouver. Mais comment le prouvera-t'on , puis qu'on ne sçau-roit pas même montrer , qu'il ait divisé les Livres de son Histoire par Chapitres ? Comment prouvera-t'on qu'il a ajouté ces citations aux Chapitres , auxquels cette Histoire se trouve aujourd'hui partagée , puisque plusieurs de ces citations se trouvent , non à la fin , mais dans le corps des Chapitres , telles que sont celles qui sont dans le 24. & 29. Chapitre du X. Livre ?

Pour justifier plus clairement que saint Gregoire n'avoit point encore écrit l'Histoire de France lors qu'il a composé les livres des Miracles & de la Gloire des Confesseurs , il ne faut que remarquer que dans ces Livres , il n'a jamais fait mention de cette Histoire , soit

dans la Préface qu'il a mise à la
 tête de ce dernier, soit dans le
 corps de ces Livres; & il est con-
 tant cependant que dans cette
 Préface, il fait le Catalogue de
 tous les Livres qu'il avoit compo-
 sez jusqu'alors. „ J'ay parlé, dit-
 „ il, dans le premier Livre de quel-
 „ ques Miracles de Nôtre Seigneur,
 „ de ses saints Apôtres, & de quel-
 „ ques autres Martyrs qui avoient
 „ été inconnus jusqu'au tems où
 „ nous sommes; j'ay rapporté dans
 „ le second les Miracles de saint Ju-
 „ lien Martyr; & dans les quatre
 „ suivans, les Miracles de saint Mar-
 „ tin; j'ay écrit dans le septième,
 „ les vies de quelques personnes de
 „ pieté, & je rapporte dans celui-
 „ cy, qui est le huitième les Mira-
 „ cles des Confesseurs.

On répond à cela deux choses,
 l'une que dans le 30. Chapitre du
 Livre de la Gloire des Confesseurs,
 il a tacitement allegué le Chapi-
 tre 28. de son Histoire de Fran-
 ce, en disant que saint Austremo-
 ne avoit été envoyé dans les Gau-
 les par les Evêques de Rome avec

saint Gratien, & avec les autres Missionnaires dont il avoit déjà parlé. *Qui & ipse à Romanis Episcopis cum Gratiano beatissimo & Reliquis quos memoravimus est directus.* On prétend que saint Grégoire n'avoit parlé de saint Gratien, & des autres Compagnons de saint Austremoine, que dans ce 28. Chapitre de cette Histoire, & qu'ainsi ç'a été ce Chapitre qu'il a eu en vûe dans ces deux mots, *quos memoravimus.*

L'autre réponse est, que si dans la Préface du même Livre de la Gloire des Confesseurs, saint Grégoire n'a pas fait mention de son Histoire de France, c'est parce que dans cet endroit il n'a parlé que des Livres, où il avoit rapporté les Miracles des Martyrs & des Confesseurs, parmi lesquels il n'a pas dû compter cette Histoire, puis qu'elle ne pouvoit point passer pour un Livre de Miracles.

Mais c'est bien en vain que l'on fait ces allegations, puis qu'il est plus clair que le jour, qu'en parlant des Compagnons de saint Aus-

tremoine dans le 30. Chapitre de la Gloire des Confesseurs, saint Gregoire a eu en vûë, non le 28. Chapitre de son Histoire de France, mais le 46. Chapitre de son premier Livre des Miracles où il avoit parlé de saint Saturnin : Le 72. Chapitre du même Livre, où il avoit fait mention de saint Denis. Le 24. & le 27. du Livre de la Gloire des Confesseurs, dans l'un desquels il avoit rapporté la Mission de saint Gratien, & dans l'autre celle de saint Martial. Comment s'est-on pû imaginer, que saint Gregoire, n'ayant fait aucune mention de son Histoire de France dans la Préface du Livre de la Gloire des Confesseurs, & qu'ayant parlé dans cette Préface de ces deux autres Livres, il ait voulu citer, non ces deux Livres, auxquels il continuoit de travailler, mais cette Histoire, qui est un Ouvrage à part.

2. Comment prétend-t-on nous persuader, que la raison pourquoy saint Gregoire n'a pas parlé de cette même Histoire dans

la Préface du Livre de la Gloire des Confesseurs est , qu'elle n'étoit pas un Livre de Miracles , puis qu'il se justifie par les propres termes de cette même Préface , que ce saint Prélat y a parlé des vies de quelques personnes de piété qu'il avoit écrites ; lesquelles pourtant il ne comptoit point pour un Livre de Miracles.

Quoique ce que je viens de dire prouve manifestement que saint Gregoire avoit composé avant son Histoire de France les Livres des Miracles & de la Gloire des Confesseurs , il faut néanmoins reconnoître de bonne foy , qu'après qu'il eut achevé cette Histoire , il ajouta les dix derniers Chapitres au Livre des Miracles , puis qu'il y parle de la mort du Roy Gontran , qui étoit encore vivant du tems qu'il écrivoit le dernier Livre de cette même Histoire ; mais c'est de quoy nos Adversaires ne peuvent tirer aucun avantage , puis qu'il est toujours certain , que les Livres qu'ils nous opposent , étoient achevez lors qu'il composa l'Histoire de France.

Quant à l'objection qu'ils nous font touchant saint Ursin , je répons , qu'en quelque tems que saint Gregoire de Tours ait composé l'Histoire de France , il n'a pû ignorer que ce Saint n'eût été le premier Evêque de Bourges , puisque selon qu'il le rapporte lui-même dans le Livre de la Gloire des Confesseurs , ce Saint l'avoit déjà revelé dès l'an 559. ou 560. vers lequel tems saint Gregoire avoit été fait Dacre. Car quelle apparence que la découverte , & la Translation du Corps de ce saint Evêque ayant fait un aussi grand éclat , que celui qu'elles firent , & dans Bourges , & dans tous les Pais circonvoisins , un Ecclesiastique de condition , de la Ville d'Auvergne , tel qu'étoit saint Gregoire , n'en eût rien appris , qu'environ trente ou trente-cinq ans après , dans le tems qu'il composa le Livre de la Gloire des Confesseurs ? Où espere-t'on trouver des gens qui veuillent se laisser persuader une chose aussi peu vrai-semblable que celle-là ?

Il n'est donc question que de sçavoir pourquoy ce saint Homme , n'ignorant point le nom du premier Evêque de Bourges , il l'a tû dans son Histoire , & qu'il s'est contenté de dire dans le Chapitre 31. qu'un certain *Disciple* des sept Evêques dont il venoit de parler , avoit annoncé la Foy dans cette Ville , & y avoit fait bâtir une Eglise.

La raison pourquoy il en a usé ainsi , est qu'il a cru (comme je le croy avec lui) que saint Ursin & ce Disciple étoient deux personnes différentes ; que saint Ursin avoit été effectivement envoyé dans les Gaules dès le II. siècle par les Evêques de Rome qui passoient encore alors pour Disciples des Apôtres ; mais que la Religion qu'il avoit commencé d'établir dans cette Ville - là , s'y étant éteinte par la succession du tems, ce Disciple des sept Evêques , dont on ignoroit le nom , l'y avoit rétablie dans le III. siècle.

Enfin je conclus ce Chapitre par dire , que bien loin que saint Gre

goire ait retracté sur la fin de son Histoire de France l'Epoque, sous laquelle il avoit placé les sept Evêques dans le 28. Chapitre du premier Livre, qu'il y confirme tout de nouveau ce qu'il avoit établi dans ce Chapitre - là, en disant que saint Gratien avoit été Evêque de Tours *en la premiere année de Dece*, puis qu'en mettant ainsi cet Evêque sous cette Epoque, il est censé y avoir placé tous les Compagnons. Que l'on fasse tous les efforts que l'on pourra, pour montrer que depuis qu'il a repeté cette Epoque dans le dernier Chapitre de cette même Histoire, il l'a revoquée dans quelque autre Ouvrage, on n'en viendra jamais à bout.

~~FIN~~

CHAPITRE XII.

Que dans les Eglises fondées par les sept Evêques, il n'y a jamais eu aucune véritable Tradition, qui ait attribué leur Mission aux Apôtres ou à leurs Disciples.

LA preuve la plus ordinaire qu'allèguent ceux qui suivent la seconde opinion, pour montrer que les sept Evêques ont été envoyez dans les Gaules, ou par les Apôtres, ou par leurs Disciples, sont certaines prétendues Traditions des Eglises, que ces Evêques ont fondées.

On a toujours cru, disent-ils; dans ces Eglises, que ces Evêques ont reçu leur Mission, les uns de saint Pierre, les autres de saint Paul, & quelques autres de S. Clement, ou de quelqu'autre Disciple de ces deux Apôtres. On ne peut point donc douter, concluent-ils, que cela ne soit ainsi; car, où en

serions - nous , ajoutent - ils ; s'il étoit permis de revoquer en doute ce que les Eglises nous apprennent par leurs Traditions , n'est-ce point, continuent - ils , l'un des premiers principes de nôtre Religion ; que les Traditions sont comme les dépositaires des Veritez que nous devons sçavoir, & n'est - ce pas par elles comme par des canaux très-purs , que ces veritez nous ont été transmises ? N'est - ce point imiter les ennemis de l'Eglise que de combattre ces Traditions ?

C'est de cette sorte que l'on entend tous les jours raisonner , non seulement ceux qui n'ont jamais examiné l'Epoque de nos Evêques par le témoignage des Ecrivains des premiers siècles , mais ceux même qui prétendent avoir fait cet examen avec un très - grand soin. C'est de cette sorte qu'ils abusent les uns & les autres du nom sacré de la Tradition , en l'attribuant à des opinions qui ne meritent point de porter ce nom. C'est ainsi qu'ils donnent lieu aux heretiques de tenir pour fausses les Traditions de

l'Eglise, qui sont certainement véritables, en faisant passer pour telles celles qui ne le sont point.

Afin donc que l'on ne continuë plus d'abuser du mot de Tradition sur le sujet des sept Evêques, je veux montrer que dans les Eglises que ces Evêques ont fondées, il n'y a jamais eu aucune véritable Tradition, qui ait attribué leur Mission dans les Gaules aux Apôtres, ou à quelqu'un de leurs Disciples.

Mais il faut convenir auparavant d'un principe qui est très-certain; sçavoir, que quelque différence qu'il puisse y avoir entre les Traditions particulières ou locales; & celles qui sont générales touchant les faits non révélés, elles conviennent entre elles, en ce que ni les uns, ni les autres ne sçauroient passer pour de véritables Traditions, si les faits qu'elles attestent, n'ont été crus dans les siècles les plus proches de celui dans lequel on prétend qu'ils se sont passés. La raison de cela est, que ceux qui ont vécu dans les siècles les

plus éloignez ; n'ont pû sçavoir ces faits , que de ceux qui ont vécu dans les premiers , lesquels les ont appris de ceux qui en avoient été témoins. C'est sur ce principe que le Cardinal Baronius a établi dans le 1. Tome de ses Annales cette maxime si celebre , *Quod à recentiore auctore de rebus adeò antiquis, sine alicujus vetustioris autoritate profertur , contemnitur.* En matiere de faits qui sont très - anciens , dit ce sçavant Historien , on n'a que du mépris pour tout ce qu'en dit un nouvel Auteur , lors qu'il ne le rapporte point sur le témoignage d'un autre Auteur plus ancien que lui , parce que ces faits ne peuvent être regardez que comme des faits inventez , & leurs Traditions , que comme des contes faits à plaisir.

Ce principe étant ainsi présupposé , il est certain que ce que l'on dit touchant la Mission des sept Evêques , par les Apôtres ou par les Disciples , ne sçauroit passer pour une véritable Tradition generale de toutes les Eglises qui ont été fondées par ces Evêques , ni

pour une véritable Tradition particulière de quelque-une d'entre elles.

Il est si clair *en premier lieu*, selon saint Gregoire de Tours, que dans le VI. siècle, il n'y avoit point de véritable Tradition, qui attribuât aux Apôtres la Mission de ces Evêques; que selon lui, on n'avoit pas même oui en ce siècle-là, le moindre bruit là-dessus, puis qu'étant aussi exact qu'il l'est, à rapporter dans son Livre des Miracles des Martyrs, & dans celui de la Gloire des Confesseurs, tout ce que l'on disoit communément, touchant le tems auquel ces Evêques étoient venus dans les Gaules; il ne dit jamais que personne crût qu'ils y eussent été envoyez par les Apôtres. Or si personne ne le croyoit dans ce siècle-là, il est bien certain que l'on n'en avoit rien dit dans les siècles précédens; & cela étant, tout ce que l'on en a dit depuis, ne peut point passer pour une Tradition, puis qu'afin qu'il pût passer pour tel, il faudroit que l'on l'eût cru ainsi, & dans le VI. siècle, & dans tous les autres

siècles qui l'avoient précédé.

Il est si clair *en second lieu*, que ni dans le VI. siècle, ni dans celui auquel la vie de saint Denis de Paris, rapportée par M. du Bosquet a été écrite, il n'y avoit point de véritable Tradition, qui attribuat à saint Clement, ou à quelqu'autre Disciple des Apôtres, ni la Mission de saint Saturnin, ni celle de saint Denis, ni par conséquent celle de leurs Compagnons, que le même saint Gregoire de Tours, & l'Auteur de cette vie de saint Denis, déclarent en termes exprés, que ce que l'on sca voit là-dessus touchant la Mission de ces deux Evêques, n'étoit fondé que sur un, *ut fertur*, sur un, *ut ferunt*, sur un, *on dit*; c'est à dire, sur un bruit vague & incertain, qui par conséquent ne pouvoit point passer pour une véritable Tradition.

Voicy ce que disent là-dessus ces deux Historiens; „ Quant à
 „ saint Saturnin, dit saint Gregoire
 „ dans son Livre des Miracles, qui,
 „ à ce que l'on dit, avoit été ordonné
 „ par les Disciples des Apôtres, il

fut envoyé à Toulouse , *Saturninus* verò *Martyr* , *ut fertur* , *ab Apostolorum Discipulis ordinatus* , *in Urbem Tolosatium* , *est directus* , Saint Denis , dit l'Auteur de la vie de ce Saint , qui , à ce que l'on dit , avoit été chargé par les Successeurs des Apôtres , de prêcher la parole de Dieu aux Gentils , arriva à Paris. *Sanctus igitur Dionysius* , qui , *ut ferunt* , à *Successoribus Apostolorum* , *verbi divini semina Gentibus eroganda susceperat* , *Parisios pervenit*.

Il est si fort vrai , que ces façons de parler , *ut fertur* , *ut ferunt* , *ut tradunt* , ne signifient rien de certain , que M. de Marca même , qui n'est que trop porté à favoriser l'opinion vulgaire de la Mission des sept Evêques par saint Clement , ou par les Apôtres mêmes , n'a pû s'empêcher , ainsi qu'il a été remarqué cy-dessus , de louer Adon de ce que le voyage de l'Apôtre saint Paul en Espagne , n'étant fondé que sur un , *ut tradunt* , il ne l'avoit point rapporté comme un fait qui fût certain , mais seu-

lement comme une chose, qui se disoit depuis long tems; *Quæ quidem prudenter Ado non asseruit, ut certa, sed ut fama vetustiore recepta.* Or si ces façons de parler ne marquent rien de certain, il est bien sûr qu'elles ne meritent point de porter le nom de Tradition, puisque tout ce qui porte ce nom, doit marquer quelque chose dont on ne puisse point douter.

Après avoir montré ainsi séparément, que ni dans le V I. siècle, ni dans celui auquel a été écrite la vie de saint Denis, il n'y avoit point de véritable Tradition qui attribuât, ni aux Apôtres, ni à leurs Disciples la Mission des sept Evêques, je veux prouver tout à la fois ces deux faits, en faisant voir par le témoignage de saint Sulpice Severe, que l'on ne les croyoit point certainement dans le I V. & dans le V. siècle, auxquels cet Historien a vécu.

On ne peut point dire que dans le I V. & dans le V. siècle on crût certainement dans les Gaules, que les sept Evêques y avoient été en-

voyez, ou par les Apôtres, ou par leurs Disciples : Si l'on n'y croyoit point de cette sorte que saint Saturnin & saint Denis y eussent souffert le Martyre avant la persecution de Marc-Aurele, arrivée en l'an 177.

Or il est constant, selon saint Sulpice Severe, que l'on n'y croyoit point certainement que ces deux Evêques y eussent souffert le Martyre avant cette persecution, puisque ce ne fut selon lui, que durant cette persecution, que l'on vit pour la premiere fois des Martyrs dans les Gaules. *Sub Aurelio Antonini filio visa primum in Galliis Martyria.*

On ne peut point donc dire, que dans ces deux siècles on crût certainement dans les Gaules, que les sept Evêques y avoient été envoyez, ou par les Apôtres, ou par leurs Disciples.

On ne scauroit nier la premiere proposition de ce raisonnement, en supposant, ainsi qu'on le suppose, que tous ces Evêques ont été envoyez de compagnie dans les

Gaules ; car il est bien clair dans cette supposition , que si l'on n'y croyoit point que saint Saturnin & saint Denis y eussent souffert le Martyre avant la persecution de Marc-Aurele , on n'y croyoit point non plus , ni que ces deux Evêques y fussent venus du tems des Apôtres, ou du tems de leurs Disciples , ni par consequent , que leurs Compagnons y fussent arrivez dès l'un ou l'autre de ces deux tems.

La seconde proposition n'est pas moins certaine que la premiere ; car quelle apparence que si l'on eût cru certainement dans les Gaules , & en particulier à Toulouse & à Paris , que saint Saturnin & saint Denis avoient souffert le Martyre avant la persecution de Marc-Aurele , il eût écrit le contraire à la face des Eglises de ces deux Villes , particulièrement à la face de celle de Toulouse , les sentimens de laquelle il ne pouvoit point ignorer , puisque comme il paroît par les Lettres de saint Paulin , il fit durant quelque tems sa résidence dans le voisinage de cette Ville.

Les Défenseurs des prétendues Traditions que nous combattons icy, répondent que dans les premiers siècles il y a eu deux sortes de martyres; qu'il y en a eu de *generaux*, que les Gouverneurs des Provinces ont fait souffrir aux Chrétiens par ordre des Empereurs; & qu'il y en a eu de *particuliers*, par lesquels les Magistrats, & les peuples de certaines Villes ont fait mourir quelques Chrétiens ou leurs Evêques, sans aucun ordre des Empereurs. Que lorsque saint Sulpice-Severe a dit, que ç'avoit été durant la persécution de Marc-Aurele, que l'on avoit vû pour la première fois des martyres dans les Gaules, il a parlé non des martyres de cette dernière espèce, mais de ceux de la première, lesquels on n'y avoit point vûs avant cette persécution, bien que l'on y en eût vû de *particuliers*, tels qu'avoient été ceux de saint Saturnin, de saint Denis & de saint Eutrope, dont les Magistrats & les peuples de leurs Villes avoient été les Auteurs.

Mais il est si clair, que lorsque

S. Sulpice Severe a dit, que ç'avoit été durant la persecution de Marc-Aurele, que l'on avoit vû pour la premiere fois des Martyres dans les Gaules, il a parlé des Martyres, soit generaux, soit particuliers, que c'est vouloir faire illusion aux gens, que de vouloir leur persuader le contraire.

Cet Historien n'a pas plutôt dit que ç'avoit été durant cette cinquième persecution que l'on avoit seulement vû des Martyres dans les Gaules, que rendant raison de ce que l'on n'y en avoit pas vû plutôt, il ajoute que c'étoit, „ Parce „ que la Religion Chrétienne avoit „ été tard reçüe dans ces Provinces, *Sub Aurelio Antonini filio persecutio quinta agitata. Actum primum intra Gallias, Martyria visa. Serius trans Alpes Dci Religione suscepta.* Or dire, que la raison pourquoy on n'avoit point vû des Martyres dans les Gaules avant la cinquième persecution, c'étoit parce que la Religion y avoit été tard reçüe, c'est dire bien clairement, qu'elle n'y avoit point été reçüe avant les persecutions.

persecutions précédentes , dont la dernière prit fin vers l'an 126. ou 127. puisque durant ces persecutions on n'y vit point de Martyres ; & dire que ni avant ni durant ces persecutions la Religion Chrétienne n'étoit point reçue dans ces Provinces , c'est à dire , en termes bien clairs , que durant tout ce tems , il n'y avoit ni Evêques , ni Prêtres , ni Chrêtiens.

Il faut distinguer dans les Gaules deux sortes de reception du Christianisme , continuent ces Ecrivains ; l'une *particuliere* , & presque inconnue aux Païens , par laquelle un petit nombre de Gaulois embrasserent d'abord la Religion Chrétienne ; & l'autre *generale* , par laquelle toutes les Villes l'embrasserent publiquement. Durant les quatre premières persecutions , ajoutent-ils , cette Religion ne s'y trouva reçue qu'en la première maniere , & c'est à cause de cela que ces persecutions ne s'étendirent point sur les Chrêtiens des Gaules. Mais y ayant été depuis reçue generalement , avant la V. cette reception

generale y attira cette persecution par l'éclat qu'elle avoit fait. Cela étant ainsi présupposé, poursuivent ces Auteurs, il faut dire, que lorsque saint Sulpice - Severe a donné à entendre que la Religion Chrétienne n'étoit pas encore reçue dans les Gaules dans le tems que l'on excita dans le reste de l'Empire les IV. premieres persecutions, il n'a voulu marquer, sinon qu'elle n'y avoit pas encore été reçue generalement, & d'une maniere qui fût capable d'attirer ces persecutions dans ces Provinces, mais qu'il n'a point prétendu, qu'elle n'y eût été reçue en particulier par un petit nombre de gens.

Il n'est rien de plus aisé, que d'attribuer en l'air à un Auteur qu'il a parlé en un certain sens, mais il n'est rien de plus mal-aisé que de faire voir qu'il a parlé effectivement en ce sens-là, lorsqu'il n'a rien dit qui le justifie. On demande donc à ces Messieurs s'il n'y a rien dans le passage de saint Sulpice Severe, qui marque que lorsqu'il a dit que la Religion Chrétienne

tienné avoir été tard reçûë dans les Gaules , il a seulement voulu dire qu'elle y avoit été tard reçûë généralement , publiquement , & avec éclat , mais qu'il n'a point nié qu'avant les IV. premières persécutions , elle n'y eût été reçûë par peu de gens , & à petit bruit ; est-ce que ces paroles , *seriùs trans Alpes Dei Religione suscepta* , étant aussi générales qu'elles sont , ne comprennent & ne marquent point toutes les manières , suivant lesquelles la Religion a pû être reçûë dans ces Provinces ?

Mais ceux qui nous opposent icy cette distinction d'un petit nombre de Chrétiens , ne font pas réflexion , qu'elle renverse entièrement ce qu'ils disent autre part , touchant le grand nombre d'Evêques & des Missionnaires qu'ils établissent dans les Gaules dès le I. siècle. On leur demande donc si en supposant comme ils font , & que les sept Evêques en question & leurs Disciples , ont établi la Religion dans les Gaules dès le tems des Apôtres , ou pour le plus

tard dès avant la fin du I. siècle ; & qu'une vingtaine d'autres Evêques , dont on peut voir les noms dans le Martyrologe de France , l'y ont établie selon eux presque en même tems ; on leur demande , dis-je , s'il y a bien apparence que tout ce grand nombre d'Evêques & de Missionnaires , n'ayent converti dans ces Provinces qu'un petit nombre de Gaulois ?

On leur demande si tous ces Evêques & tous ces Missionnaires , qui dans cette supposition ont prêché la Foy dans toutes les Villes de ces Provinces , ont bien pû le faire si secretement , que ni les Prêtres des Idoles , ni les Magistrats de ces Villes ne se soient soulevez contr'eux , qu'ils n'en ayent donné avis aux Gouverneurs de ces mêmes Provinces , & que ces Gouverneurs ne l'ayent fait sçavoir aux Empereurs.

On leur demande si les Empereurs étant avertis que cette nouvelle Religion s'établissoit dans les Gaules , ainsi que par tout ailleurs , il y a bien apparence qu'ils n'eus-

sent envoyé à ces Gouverneurs les mêmes ordres qu'ils envoyoit à ceux des autres Provinces pour étouffer cette Religion dans sa naissance. On peut voir par le traitement que reçurent sous Marc-Aurele les Chrétiens de Vienne & de Lion, avec l'Évêque de cette dernière Ville, si Neron, Domitien, Trajan, & Adrien auroient plus épargné les Evêques & les Chrétiens, soit de ces mêmes Villes, soit des autres Villes des Gaules, que ceux des autres Provinces de l'Empire.

Enfin on leur demande, si dans le I. siècle & dans le commencement du II. les Chrétiens ne furent pas en aussi petit nombre, & aussi cachez dans les Provinces qui étoient delà les Alpes, que dans celles qui étoient deçà ces Monts; & si nonobstant cela, ils furent à couvert des persecutions que les Empereurs exciterent en ces tems-là.

Comme il est sûr; que ces Auteurs ne sçauroient rien répondre à toutes ces demandes, qui ne prou-

ve , que supposé que la Religion eût été reçûë dans les Gaules dès les premiers tems du Christianisme , de quelque maniere qu'elle y eût été reçûë , les Chrétiens de ces Provinces n'auroient scû se garantir des persecutions qui furent alors excitées par les Empereurs , on ne peut point s'empêcher de conclure , que puis qu'aucune de ces persecutions ne se fit sentir dans ces Provinces , il n'y avoit certainement personne , qui y eût encore embrassé la Religion Chrétienne , & qu'ainsi saint Sulpice Severe a eu raison de dire qu'elle y avoit été assez tard reçûë.



CHAPITRE XIII.

Où l'on fait voir tout de nouveau ,
 que ni les sept Evêques , dont
 on vient de parler , ni aucun au-
 tre Missionnaire , n'a établi la
 Religion dans les Gaules avant
 l'an 127. de JESUS-CHRIST.

POUR justifier ce fait , je n'ay
 qu'à montrer deux choses , l'u-
 ne que l'Eglise de Lion est la plus
 ancienne de toutes les Eglises des
 Gaules ; & l'autre que quelqu'an-
 cienne qu'elle soit , elle n'a point
 été fondée avant l'année que je
 viens de marquer.

Je prouve qu'elle est la plus an-
 cienne de toutes les Eglises des
 Gaules , 1. en faisant voir que dans
 les premiers siècles les Prédicateurs
 de l'Evangile commençoient tou-
 jours par l'annoncer dans la prin-
 cipale Ville de chaque País ; ou
 que si quelquefois ils commen-
 çoient à l'annoncer dans quel-
 qu'autre , qui se presentoit à eux

à l'entrée de ce País, ils ne s'arrétoient point jusqu'à ce qu'ils étoient arrivez à celle qui étoit le principal objet de leur Mission, & dans laquelle ils établissoient la principale Eglise de tout le País.

2. En justifiant que dans ces siècles-là, la Ville de Lion étoit la plus considérable de toutes celles des Gaules, d'où je conclus que ce fut par elle que commencèrent leur Mission ceux qui prêchèrent la Foy dans ces Provinces.

Je montre que l'Evangile ne fut point prêché dans Lion avant l'an 127. 1. Parce que saint Pothin a été le premier qui l'y a annoncé. 2. Parce que ce saint Evêque ne l'y a point annoncé avant cette année-là.

Que dans les premiers siècles les Prédicateurs de l'Evangile commençoient d'abord par l'annoncer dans la Ville principale de chaque País, ou de chaque Province.

C'EST ce qui se justifie par les Actes des Apôtres, où nous trouvons que ceux qui l'annoncent

rent les premiers dans la Syrie ,
 commencerent d'abord par Antio-
 che qui en étoit la capitale C. 11.
 v. 19. 20.

Que saint Paul & saint Barnabé
 étant arrivez dans l'Isle de Cypre, ils
 commencerent leur Mission par la
 Ville de Salamine , qui y tenoit le
 premier rang , & qu'ensuite ils par-
 coururent les autres Villes de cette
 Ile. C. 13. v. 5. 6.

Que ces deux Apôtres étant allez
 de Cypre en la Pamphilie , ils prê-
 cherent premierement dans Perge ,
 qui étoit la principale de la Pro-
 vince. *Ibid.* v. 13.

Que ces mêmes Apôtres étant pas-
 sez de la Pamphilie en la Pisidie ,
 ils se rendirent d'abord à Antio-
 che , qui étoit la plus considéra-
 ble Ville du Pais. v. 14.

Que de la Pisidie , ils furent à
 Icone Capitale de la Lycaonie ,
 d'où ensuite ils allerent dans les
 autres Villes de cette contrée , v.
 15. c. 14. v. 6.

Que saint Paul étant allé prêcher
 la Foy dans la Macedoine , il ne
 séjourna que peu de jours à Philip

pes, à Amphipoli & à Apollonië, & qu'il s'arrêta pendant un fort long tems à Thessalonique, parce que cette Ville étoit la Métropole de cet ancien Royaume réduit en Province. C. 16. v. 12. c. 17. v. 6.

Que cet Apôtre ayant été contraint de sortir de la Macedoine, il alla prêcher l'Evangile à Athenes, & puis à Corinthe, deux celebres Villes de l'Académie, & Capitales chacune de ces Pais. C. 17. v. 15. Mais avec cette difference qu'il ne s'arrêta qu'environ trois mois dans la première, au lieu qu'il séjourna un an & demi dans la dernière, parce qu'elle étoit la Métropole de toute la Grece, & par conséquent d'Athenes mêmes.

Que cet Apôtre ayant voulu annoncer la Foy dans l'Asie mineure, il se rendit à Ephese, Ville Métropolitaine de cette Province, d'où il répandit la Foy dans toutes les autres. C. 19. v. 1. 10.

Quoique les Actes des Apôtres ne parlent que de cette conduite que saint Paul & les autres Missionnaires, dont nous avons fait

mention, avoient ainsi observée en prêchant l'Évangile, on ne sçauroit douter que les autres Apôtres n'en ayent usé de la même manière dans leurs Missions.

On ne sçauroit douter non plus que ceux de leurs Disciples, qui par leur ordre ont travaillé à la conversion des peuples, n'ayent gardé la même conduite, puisque saint Thadée l'un des septante Disciples du Sauveur ayant été envoyé par saint Thomas dans l'Osroène Province de la Mesopotamie, commença, selon Eusebe, par prêcher la Foy dans la Ville d'Edesse, qui étoit la Capitale de cette Province.

Euseb.
l. i. c.
13.

Cela étant, on ne sçauroit s'empêcher de croire que les Missionnaires du II. siècle, & ceux des siècles suivans n'ayent suivi en cela l'exemple des Apôtres & de leurs Disciples.

Les raisons pourquoy les Predicateurs Evangeliques se sont ainsi adressez d'abord à la principale Ville de chaque Province, de chaque País, de chaque Nation, ou de plusieurs Nations, qui étoient unies entre elles, sont,

1. Parce que cette Ville étant tout ensemble & plus peuplée & plus remplie de personnes de distinction, la Mission qui s'y faisoit étoit plus éclatante.

2. Parce qu'en prêchant l'Évangile dans cette Ville, on le prêchoit en même tems, & à ses peuples, & à tous ceux qui entretenoient quelque commerce avec eux, soit à cause de leurs affaires, soit à cause de leur négoce, soit à cause des exercices Académiques qu'ils apprennoient dans cette Ville.

3. Parce que les conversions qui se faisoient dans cette Ville, servoient de préjugé aux autres Villes qui n'étoient pas si considérables, & qui en matière de Religion, plus qu'en toute autre chose, suivoient l'exemple de celle qui tenoit le premier rang parmi elles.

4. Parce que ces Prédicateurs ayant entrepris de fonder l'Église dans l'Empire Romain, & dans les Etats des autres Souverains, ils ont cru que pour n'y causer de leur part aucun trouble, il falloit que dans son établissement, ils se con-

formassent à l'ordre & à la Police civile, qui s'y observoient. Or tout le monde sçait, 1. que selon cet ordre & selon cette police, il y avoit dans chaque Province, dans chaque Païs & dans chaque Nation, une Ville qui étoit comme le centre & comme la maîtresse de toutes les autres, de qui elles recevoient les ordres & les Reglemens qui concernoient leur gouvernement, & à qui à cause de cela on donnoit le nom de Métropole. 2. Que quelque indépendantes que pussent être les unes des autres, les Métropoles d'une ou de plusieurs Nations unies ensemble, on donnoit toujours le premier rang à celle qui par sa grandeur, par ses richesses, par sa magnificence, & par un grand concours d'étrangers, se distinguoit d'elles.

Que dans les deux premiers siècles la Ville de Lion a été la plus considérable, & la plus celebre Ville des Gaules.

C'EST ce que nous apprenons, 1. des Ecrivains de ces siècles.

Epist.
91.

Tacit.
c. 13.

là. Elle étoit au rapport de Sénèque une Ville très-riche, & l'ornement de toutes ces Provinces, *Civitas opulenta & ornamentum Provinciarum*. Il est vrai que du tems de Neron le feu du Ciel la réduisit en cendres, mais cet Empereur donna un million d'or à ses habitans pour leur aider à la rebâtir; ainsi cet accident ne lui fit rien perdre de sa première dignité. Elle fut comme auparavant, selon Ptolémée Auteur du II. siècle, *une insigne Métropole*; selon l'Empereur Antonin, *une très-grande & très-florissante Ville*, & selon Herodien, *une grande & heureuse Ville*.

C'est ce qui paroît 2. par les marques de distinction qu'elle reçut des autres Empereurs de ces mêmes siècles. Tous ceux qui vinrent dans les Gaules y firent leur principal séjour.

Dioc. l.
3.

Strab.
l. 4.

Auguste y séjourna presque toujours durant l'espace de deux ou trois ans qu'il fut dans ces Provinces: Il voulut même que la Gaule, qui jusqu'alors avoit porté le nom de *Celtique*, ne portât plus que celui de *Lionoise*. Et Agrippa

qui fut chargé par cet Empereur de régler ces Provinces, trouva sa situation si belle & si commode pour toutes les Nations, que depuis les portes jusqu'aux extrémités de ces mêmes Provinces, il fit faire de grands chemins publics, en sorte qu'il parut avoir partagé cette Ville à tout l'Univers, & tout l'Univers à cette Ville.

Caligula y commença son III. Consulat, & y fit célébrer en Grec & en Latin ces fameux combats d'Eloquence, où ceux qui étoient vaincus étoient obligés de fournir le Prix dû aux victorieux, & de faire leur éloge; & où ceux qui n'avoient fait que des Ouvrages méprisables, étoient condamnés à les effacer avec une éponge, ou avec leur langue, s'ils ne vouloient être punis à coups de ferules, comme des Ecoliers, ou être jetés dans le Rhône.

Claude, qui étoit né dans cette Ville, la trouva si fort à son gré, que pour la rendre encore plus illustre, il y fit venir de Rome un grand nombre de familles, & voulut qu'elle portât son nom, avec

Sueton

C. 20.

Apud
Graec.

celui de Colonie Auguste, & abondante en toutes choses. *Colonia, copia, Claudia, Augusta Lugdunensium.*

Tacit.
l. I.
Hist.

Je sçais bien que ceux de Lion s'étant declarez pour Neron leur Bienfacteur contre Galba, qui usurpa l'Empire sur lui, cet usurpateur confisca tous leurs revenus, & rendit de grands honneurs à ceux de Vienne qui avoient suivi son parti; mais cette confiscation & ces honneurs faillirent à être la cause de la ruïne totale de ces derniers, parce que ceux de Lion, qui s'étoient déjà battus avec eux, animèrent si fort contre leur Ville les troupes de Valens, Lieutenant General de Vitellius, que s'ils ne fussent venus au devant de ces troupes en équipage de supplians, & ne les eussent fléchis par leurs prières, par leurs larmes & par une grosse somme d'argent, elle eût été saccagée, & eux passés au fil de l'épée. D'ailleurs Vitellius devenu Empereur se rendit d'abord à Lion, & rétablit cette Ville dans tous ses biens.

Domitien , qui n'étoit encore que Cesar , étant venu dans les Gaules pour s'opposer aux ennemis de l'Empire , fut conseillé après leur défaite de s'arrêter à Lion , parce que dans ces Provinces il n'y avoit point de Ville , où il pût plus commodément se montrer aux peuples , pour faire voir à ses ennemis quelle étoit sa grandeur & son pouvoir.

Tacit.
Hist. l.
4. in
fin

Adrien eut tant de bonté pour cette Ville , que pour en conserver le souvenir , elle en fit dresser un Monument très-magnifique. On ne sçait si c'étoit un Colosse , une Pyramide , ou un Mausolée.

Labbe
Opusc.
Ep. 18.

Ce qui prouve outre cela , que les Empereurs préféroient cette Ville à toutes celles des Gaules , c'est que les Gouverneurs de ces Provinces y faisoient battre toutes sortes d'especes d'Or & d'Argent , & y établissoient à la faveur des Marchés qui s'y tenoient , le Magasin de toutes leurs armées.

Strab.
l. 4.

Mais rien ne fait mieux voir sa grandeur & sa dignité que le choix que toutes les Villes de la Belgi-

Idem.
Ibid.

que, de l'Aquitaine & de la Celtique firent d'elle pour y dédier un Autel en l'honneur d'Auguste. Car outre que les Députez de toutes ces Villes s'y rendoient tous les ans pour assister à la Fête qui s'y faisoit à l'occasion de cet Autel, il y venoit une infinité de monde de toutes les Gaules & des Païs étrangers, attirés par une très-grande Foire qui s'y tenoit durant plusieurs jours, par les spectacles qui s'y representoient, par les jeux publics de toute sorte qui s'y celebroyent, & par toutes les autres réjouissances par lesquelles on y divertissoit le peuple.

Euseb.
l. 5. c.
1.

On opposera sans doute qu'en ce tems-là Vienne disputoit du rang avec Lion, & que les Eglises de ces deux Villes ayant écrit dans le II. siècle à celles de l'Asie & de la Phrigie la Lettre rapportée par Eusebe, celle de Lion le ceda à celle de Vienne, en voulant qu'à la tête de cette Lettre elle fût nommée la premiere.

Il est vrai, la Ville de Vienne fut toujours jalouse de la gran-

deur de celle de Lion durant ces deux siècles, & cela sous prétexte qu'elle étoit plus ancienne ; mais il est vrai aussi qu'elle eut toujours le déplaisir (excepté du tems de Galba) de voir que Lion l'emportoit sur elle par tous les avantages que j'ay rapportez, & en particulier par la qualité de ses Habitans, qui pour la plûpart étoient Romains, au lieu que ceux de Vienne étoient presque tous Allobroges.

Cela a paru si certain à M du Bosquet & à M. de Marca même, que sans avoir égard à tout ce que l'on a allegué en faveur de cette Capitale des Allobroges, le premier n'a pas fait difficulté d'appeler Lion la plus grande de toutes les Métropoles des Gaules : *Maxima Galliarum Metropolis Lugdunum*, ni le second de lui donner le titre de Colonie très-illustre : *Quare liquido constat ut existimo Coloniâ Lugdunensem ornatissimam fuisse in Galliis.*

Bosquet
l. 3. n.
8.

Marca
de Pri-
mat. n.
109.

Mais ce qui justifie clairement, que dans le tems même que les

Eglises de Lion & de Vienne écrivirent la Lettre dont il s'agit, Lion tenoit le premier rang; c'est que, comme il paroît par cette Lettre, le Gouverneur de celle de Lion avoit Vienne sous sa juridiction, puis qu'avant même qu'il eût reçu sur cela aucun ordre de l'Empereur, il prit connoissance du crime prétendu des Chrétiens de cette dernière Ville, aussi bien que de ceux de la première. Il est vrai que l'on ne sçait point aujourd'hui comment est-ce que Vienne, qui avoit eu auparavant son Gouverneur particulier, étoit alors soumise à celui de Lion, mais cela ne peut point nous empêcher de dire, qu'effectivement elle ne dépendoit alors de ce dernier, & qu'ainsi Lion, qui étoit la Capitale de son gouvernement, n'eût le pas sur elle ?

Quant à l'honneur que l'Eglise de Lion fit à celle de Vienne, en la nommant la première, ce ne fut qu'une pure civilité qu'elle lui rendit à cause de son ancienneté, par une humilité digne des pre-

miers siècles. Cela se justifie formellement par le témoignage d'Eusebe, lequel sans avoir égard au rang que Vienne tenoit dans cette Lettre, nomme Lion la première dans l'endroit même où il la rapporte : *Sunt in Gallia, dit-il, dua præ cæteris insignes præstantesque Urbium matres, quæ præ cæteris celebrantur Lugdunum ac Vienna.* Sur quoy il est bon de remarquer, que dans le tems que cet Historien parloit de cette sorte; la Ville de Lion n'étoit plus aussi florissante qu'elle l'avoit été sous Marc-Aurèle, puisque dès avant la fin du II. siècle, elle avoit été pillée & brûlée par Severe; mais ce desastre ne lui avoit point fait perdre le rang qu'elle avoit toujours eu sur les autres Villes des Gaules.

Ne pourroit-on point ajouter à tout cela que la raison pourquoy l'Eglise de Vienne est nommée avant celle de Lion dans cette Lettre, est que celle-là avoit un Evêque à sa tête, au lieu que celle-cy n'en avoit encore aucun depuis la mort de saint Pothin?

N'y ayant rien après tout ce qui vient d'être dit en faveur de la Ville de Lion, qui puisse nous faire douter qu'elle n'ait été dans les deux premiers siècles la principale Ville des Gaules, il s'ensuit bien clairement qu'elle a été la première de celles de ces Provinces à qui la Foy a été annoncée. Ou que si elle a été auparavant annoncée à Arles & à Vienne, qui se sont présentées les premières aux Missionnaires, qui regardoient Lion comme le principal objet de leur Mission, elle n'a été annoncée à ces deux Villes, que chemin faisant, c'est à dire, de la même façon que saint Paul l'avoit annoncée à Philippes, à Amphipoli & à Apollonie avant qu'il n'arrivât à Thessalonique.

Enfin ce qui prouve formellement que l'Eglise de Lion a été fondée la première dans les Gaules, c'est premièrement le rang que saint Irenée son second Evêque y tint dans le II. siècle sur tous les autres Evêques. C'est 2. le soin que Faustin, autre Evêque de cet

te Eglise, prit dans le III. d'écrire au Pape saint Estienne, & à saint Cyprien, Evêque de Carthage, afin qu'ils joignissent leur autorité à la sienne, & à celle des autres Evêques des Gaules, pour chasser Marcien, Evêque d'Arles de son Siège.

Que saint Pothin a été le premier Evêque de Lion.

C'EST là est tellement certain ; que l'Eglise de Lion ne l'a jamais revoqué en doute. Presque toutes les autres Eglises de France ont tâché à l'envi les unes des autres de placer leur premier Evêque dans le I. siècle : Celle - cy s'est toujours contentée de placer le sien dans le II. en reconnoissant de bonne foy qu'elle n'en avoit point eu d'autre avant saint Pothin, qui comme tout le monde sçait, n'est venu dans les Gaules que dans ce siècle - là, puisque selon la Lettre de cette Eglise & de celle de Vienne, dont nous venons de parler, il y est mort à l'âge de 90. ans

durant la persecution de Marc-Aurele arrivée en 177.

Ce qui fait que la Tradition de l'Eglise de Lion est tout-à-fait incontestable sur ce point, c'est que la succession de ses Evêques n'ayant jamais été interrompue, elle a pu d'un côté conserver sans peine le nom de son premier Evêque ; & que de l'autre la Lettre cy-dessus mentionnée, ne lui a pas permis de varier sur l'Epoque de saint Pothin, en quoy elle a été plus heureuse que toutes les autres Eglises de France, qui sont si dépourvûes d'Actes authentiques sur la prétendue ancienneté de leurs premiers fondateurs, qu'elles n'en sçauroient produire un seul qui justifie qu'ils sont plus anciens que ce saint Prélat.

D'ailleurs on ne peut point douter que la Tradition de l'Eglise de Lion n'ait toujours été telle qu'elle est aujourd'hui touchant ce fait, puisque saint Gregoire de Tours, qui étoit neveu de saint Nicet, Evêque de cette Eglise vers le milieu du V I. siècle, & qui en

cette

cette qualité avoit été durant un assez long tems dans Lion auprès de cet illustre parent , pour pouvoir apprendre de lui & de son Eglise , ce qu'ils sçavoient touchant leur premier Evêque , témoigne en termes exprés , que ç'avoit été saint Pothin qui l'avoit été : *Ex quibus , & ille primus Lugdunensis Ecclesiæ Pothinus Episcopus fuit.*

Hist.
Fr. l. 67
29.

Ce qui confirme toutes ces preuves , c'est que les Fidèles de Lion & de Vienne disent dans leur Lettre aux Eglises d'Asie & de Phrigie , que ceux qui par leur travail & par leur industrie avoient établi la Religion dans ces deux Villes , avoient été pris & faits prisonniers : *Adeo ut ex utraque Ecclesia presentissimi quique , & quorum labore atque industria hic constituta fuerant simul omnes tenerentur* : Car il est bien clair , que si la Religion avoit été établie dans ces deux Villes , par ceux qui furent arrêtez prisonniers durant la persecution de l'an 177. celle de Lion n'avoit point eu alors d'autre Evêque que saint Pothin.

709

Que saint Pothin n'a commencé à être Evêque de Lion, que depuis l'an 127. de JESUS-CHRIST.

IL paroît par la Lettre cy-dessus des Eglises de Lion & de Vienne, que lorsque saint Pothin fut martyrisé, il avoit quatre-vingt dix ans & un peu plus, *nonagenario major.*

Il se justifie par le témoignage d'Eusebe, qu'il souffrit le martyre en la 17. année de Marc-Aurele, c'est à dire, selon la supputation, de M. de Tillemont en l'an 177. de JESUS-CHRIST.

Ces deux faits étant présupposés, on ne scauroit placer avant l'an 127. la premiere année de l'Episcopat de ce saint Evêque.

1. Parce qu'il n'y a aucune apparence, qu'avant que d'avoir atteint l'âge de 40 ans, il ait été fait Chef d'une Mission aussi importante que celle des Gaules. Or il est constant, que puis qu'en l'an 177. il n'avoit que 90. ans, il n'en avoit que 40. en 127.

2. Parce que l'on a tout sujet de

croire que cette Mission se fit à l'oc-
 casion de l'Edit d'Adrien, par le-
 quel cet Empereur fit cesser la per-
 secution contre les Chrétiens, sur
 les remontrances qu'il reçut sur
 cela du Proconsul de l'Asie, & de
 plusieurs autres Gouverneurs, &
 sur les Apologies que saint Qua-
 drat & saint Aristide lui presen-
 terent en leur faveur. Or ce ne
 fut, selon la Cronique d'Eusebe,
 qu'en l'an 126. que saint Qua-
 drat lui presenta la sienne, ensui-
 te dequoy Adrien fit cesser la per-
 secution, ou cette même année,
 ou un an après.

Je dis que ce fut à l'occasion de
 cet Edit, par lequel la persecution
 fut cessée, que la Mission des Gau-
 les se fit depuis l'an 127. parce
 qu'en effet Eusebe dit, que ce fut
 particulièrement du tems de l'Em-
 pereur Adrien, que la Doctrine
 de la verité brilla aux yeux de
 tous les hommes.

Après avoir justifié de cette sor-
 te, & par la préeminence de la
 Ville de Lion, que son Eglise a
 été la premiere qui a été établie

Euseb.
 l. 4. c. 26.
 Hieron.
 Ep. 84.
 & de
 Vir. ill.
 lustr. c. 4
 19. 20.

Euseb.
 propr. 1
 Evang.
 l. 4. c.
 17.

dans les Gaules ; & par l'Epoque de l'Episcopat de saint Pothin , son premier Evêque , que son établissement n'a commencé que depuis l'an 127. de JESUS-CHRIST, il faut ajoûter , que nos adversaires ne scauroient s'empêcher de convenir de tous ces faits , dès-là qu'ils reconnoissent que dans le II. siècle l'Evêque de Lion , sçavoir , saint Irenée présida en qualité de Métropolitain , ou d'Exarque des Eglises de toutes les Gaules , au Concile qu'il y tint avec les autres Evêques sur le sujet de la Fête de Pâques. Car il n'y a personne qui ne comprenne , que si l'Evêque de Lion étoit alors le Métropolitain , ou l'Exarque de ces Eglises , il s'en suit clairement , & qu'il étoit reconnu pour tel , à cause de la dignité de la Ville dont il étoit Evêque , & que la dignité de cette Ville étant telle qu'elle étoit , elle avoit été la première , qui dans ces Provinces avoit eu un Evêque , n'y ayant rien en general de plus constant , selon l'Histoire Ecclesiastique , que ces deux faits , sçavoir ,

que certains Evêques n'ont été reconnus pour Métropolitains, pour Exarques ou pour Primats, qu'à cause de la prééminence des Villes où ils avoient établi leurs Sièges, & que ces Villes avoient été les premières qui avoient reçu la Foy, & qui avoient eu un Evêque.

CHAPITRE XIV.

Où l'on fait remarquer les contradictions dans lesquelles M. de Marca est tombé sur le sujet de l'Epoque des sept Evêques.

COMME la Dissertation que M. de Marca a faite touchant le tems, auquel il prétend que la Religion a été reçue dans les Gaules, a été mise par M. Valois à la tête de sa nouvelle Tradition de l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe, & que la place que ce celebre Traducteur lui a ainsi donnée avec tant de distinction, dans un Ouvrage qu'il a dédié au Clergé de France, pourroit faire croire à

beaucoup de gens , que l'opinion que cet illustre Archevêque de Paris soutient dans cet Ecrit , est celle de tous les Prélats , & de tous les autres Ecclesiastiques du Royaume. J'ay cru qu'il seroit bon de faire remarquer les contradictions dans lesquelles il est manifestement tombé sur le sujet des Epoques , sous lesquelles il a placé les sept Evêques , qui selon lui ont été les premiers Prédicateurs , & les premiers Apôtres de ces Provinces , afin qu'après qu'on les aura remarquées , on ne fasse point ce tort à tant de sçavans hommes, que de leur imputer qu'en recevant l'offre qu'on leur a faite de l'Ecrit qui contient ces contradictions, ils ont adopté les sentimens de son Auteur , touchant toutes ces différentes Epoques.

M. de Marca convient , ainsi que je l'ay rapporté cy - dessus dans le III. Chapitre de cette Dissertation , que les sept Evêques ont été *Compagnons* les uns des autres *socii* , dans la Mission qu'ils ont faite dans la Narbonoise ,

DISSERTATION. 191
dans l'Aquitaine & dans les extrê-
mitez de la Lionnoise : *Quin pri-
mi illi duces præcipui fuerint
Christianæ expeditionis in Provinciis
Narbonensis , & Aquitanicâ , &
in remotioribus partibus Lugdunen-
sis Provinciæ , à nemine dubitatur.*

Ce principe étant posé , il n'y a
personne qui ne voye que pour ne
se pas contredire lui-même , il a
dû dire , que tous ces Evêques
étoient venus en un même tems dans
les Gaules , puisque s'ils n'y étoient
pas venus en un même tems , il se-
roit faux qu'ils eussent été *Compai-
gnons* les uns des autres dans cette
celebre Mission.

Mais bien loin qu'il les ait fait
venir en un même tems dans ces
Provinces , qu'il les y a fait ve-
nir , les uns avant la mort de saint
Pierre , c'est à dire , avant l'an 69.
de JESUS-CHRIST ; les au-
tres sur la fin de ce premier sié-
cle , c'est à dire , vingt ou trente
ans , après les premiers ; & les au-
tres , vers l'an 250. cent quatre-
vingt ans après les premiers , &
cent cinquante après les seconds.

Il dit, 1. que *S. Trophime*, *saint Martial* & *S. Paul de Narbonne* ont été envoyez par *S. Pierre*, c'est ce qu'il tâche de justifier fort au long, afin que l'on ne s'imagine point que cela lui a échappé, sans y avoir bien pensé.

Il dit, 2. que *S. Saturnin* & *saint Denis* ont reçu leur Mission de *saint Clement*, qui n'a été élevé sur le Siège de *S. Pierre*, qu'en l'année *X C I I I*.

Il dit, 3. que *S. Gratien* & *saint Austremoine* ne sont venus dans les Gaules, que vers le milieu du *I I I*, siècle.

Ceux qui auront peine à se persuader qu'un homme fait comme *M. de Marca* soit tombé dans des contradictions aussi visibles que celles-là, n'auront qu'à lire sa Dissertation pour s'en convaincre ; car je serois trop long, si je rapportois icy tout ce qu'il dit sur ce sujet.

Je demande donc si jamais il est tombé dans l'esprit des hommes, que l'on puisse dire que des Missionnaires qui, comme ces Evêques ont été envoyez de *Compagnie* pour aller prêcher

cher la Foy dans un certain País , ont pû l'y aller prêcher dans des tems aussi éloignez les uns des autres , que ceux dont M. de Marca vient de parler ; ou que l'on puisse dire ; que l'y ayant prêchée dans des tems aussi éloignez les uns des autres que ceux - là , ils y soient arrivés de *Compagnie* pour l'y prêcher ?

M. de Marca n'est tombé dans ces contradictions , que parce que sur la fin de sa vie , il a préféré les prétendues Traditions de quelques Eglises au sentiment de saint Gregoire de Tours & à celui des Auteurs de nôtre siècle , qui selon lui - même sont *les plus exacts*, & lequel sans avoir égard à ces prétendues Traditions , il avoit suivi auparavant dans son Histoire de Bearn , dans laquelle parlant de l'établissement des Evêchez de l'Aquitaine , il avoit dit l. 1. n. 13. que cet établissement „ commença à se former sous l'Empire de Decius , ou bien un peu auparavant , par la Mission de Denis , Evêque de Paris , de Saturnin de Toulouse & de leurs Compagnons suivant Gregoire de Tours. Et dans le l. 8. n. 3. que la

Religion Chrétienne fut reçûe dans
 la Ville d'Auch , environ le Con-
 sulat de Decius & Gratus , l'an de
 JESUS-CHRIST 250. auquel tems
 les plus *exacts* Auteurs rapportent
 l'établissement du Christianisme
 dans ces quartiers de la Gaule , &
 particulièrement à Toulouse & en
 Gascogne par le moyen de saint Sa-
 turnin , suivant le témoignage de
 Gregoire de Tours.

M. de Marca n'a pas fait réflexion,
 lors qu'il a abandonné ce sentiment,
 que saint Gregoire de Tours n'au-
 roit jamais placé ces Evêques sous
 le Consulat de Dece & de Gratus, si
 de son tems il y eût eu dans quelques
 Eglises de veritables Traditions ,
 qui les eussent fait venir dans les
 Gaules avant le III. siècle , puis
 qu'il n'y a personne qui ignore jus-
 qu'à quel point ce saint Archevê-
 que de Tours a été attaché aux
 Traditions de ces Provinces.

Fin de la Premiere Partie

NOUVELLE
DISSERTATION
TOUCHANT

LE TEMS AUQUEL
la Religion Chrétienne a été
établie dans les Gaules.

SECONDE PARTIE.

*Où l'on fait voir que dès le III.
siècle la Religion Chrétienne a été
établie dans les principales Villes
des Gaules : Mais que s'y étant en-
suite extrêmement affoiblie , elle
y a été rétablie par les sept Evê-
ques dont on vient de parler.*

J'AY été jusqu'icy uni de senti-
ment avec ceux qui soutiennent
que les sept Evêques , dont je viens
de parler dans la premiere Partie
de cette Dissertation , n'ont pré-
ché la Foy dans les Gaules que vers

le milieu du III. siècle ; je me trouve maintenant obligé de les abandonner dans la prétention qu'ils ont que ces Evêques ont été absolument les premiers qui l'ont annoncée dans toutes ces Provinces , parce que je suis moralement certain , sur les preuves que je vais rapporter , que d'autres Missionnaires l'avoient déjà établie , non seulement dans Lion & dans Vienne , mais même dans plusieurs autres Villes de ces mêmes Provinces.

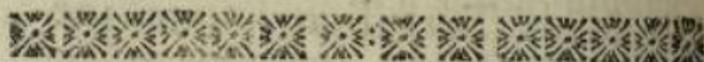
Peut-être qu'après que ces Messieurs auront vû , que pour fixer le tems auquel la Religion a été d'abord établie dans les Gaules ; je suis d'accord d'une part avec eux , touchant l'Epoque de ces Evêques ; & que de l'autre , je prends un milieu entre cette Epoque & l'opinion de ceux qui les placent dans le I. siècle , ils ne désapprouveront pas mon sentiment , puisque par ce moyen , je ne m'éloigne qu'à demi du leur.

Peut-être qu'après qu'ils auront considéré que je fais un usage plus

raisonnable des autoritez de saint Irenée & de Tertulien , touchant ce premier établissement de la Religion, que celui qu'en ont fait jusqu'à present les Défenseurs de la seconde opinion , ils ne se mettront plus en peine d'éluder ces autoritez par des explications aussi peu vrai-semblables , que celles qu'ils y ont données jusqu'icy , pour mettre à couvert la verité de l'Epoque des sept Evêques.

Peut-être qu'après qu'ils auront fait réflexion à la Lettre de saint Jérôme , dans laquelle ce Pere témoigne que du tems de *Marc* le Gnostique , qui a vécu dans le II. siècle , il y avoit des Chrétiens , non seulement du côté du Rhône , mais même du côté de la Garonne , ils avouèront que Vienne & Lion n'étoient pas les seules Villes des Gaules qui avoient embrasé la Foy dans ce siècle-là.

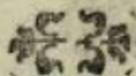




PREUVES

DE L'ETABLISSEMENT
de la Religion Chrétienne
dans les Gaules dès le II.
siècle.

DANS le dessein que j'ay de justifier l'Epoque de cet établissement, telle que je viens de la marquer; j'ay cet avantage, que les Actes par lesquels je prétens la prouver, sont si authentiques, que personne ne peut les rejeter, ni les soupçonner de quelque alteration; ainsi il n'est question que de les produire, & de les expliquer dans leur véritable sens.



CHAPITRE PREMIER.

PREMIERE PREUVE
prise de saint Irenée.

SAINTE IRENE'E voulant réfuter les Heretiques de son tems, par le consentement de toutes les Eglises du monde, en leur faisant voir qu'elles n'avoient qu'une même Foy & une même Tradition, touchant les veritez qu'ils s'efforçoient de renverser par leurs erreurs, compte parmi ces Eglises celles qui se trouvoient déjà établies parmi les Celtes, c'est à dire, parmi les Gaulois; voicy ses propres paroles. „ Quoique dans le monde il y ait diversité de Langues, „ il n'y a pourtant qu'une même Tra- „ dition; ni les Eglises qui sont dans „ la Germanie, ni celles qui sont „ parmi les Iberiens, c'est à dire par- „ mi les Espagnols, ni celles qui sont „ parmi les Celtes, ni celles qui sont „ dans l'Orient, ni celles qui sont „ dans l'Egypse, ni celles qui sont „

dans la Lybie, ni celles qui sont
 dans le reste du monde, ne cro-
 yent & n'enseignent que les mê-
 mes veritez. *Et si in mundo loque-
 la dissimiles, sed tamen virtus Tra-
 ditionis una, & eadem est. Et ne-
 que hæ, quæ in Germania fundata
 sunt Ecclesia, aliter credunt, aut
 aliter tradunt, neque hæ, quæ in
 Iberis sunt, neque hæ, quæ in
 Celtis, neque hæ, quæ in Oriente,
 neque hæ, quæ in Ægipto, neque hæ,
 quæ in Lybia, neque hæ, quæ in mundo
 sunt constituta. Adversus heres. l.
 r. c. 3.*

Il ne s'agit icy que de sçavoir
 quels peuples étoient ces Celtes,
 ou ces Gaulois, & quelles étoient
 ces Eglises qui étoient parmi eux.

Les Défenseurs de la premie-
 re opinion prétendent, 1. que
 ces peuples n'étoient autres que
 ceux qui habitoient cette partie des
 Gaules, qui selon la division de
 ces Provinces, rapportée par Jules-
 César dans le commencement de
 ses Commentaires, avoit le nom
 de Celtique. *Porro Celta, dit M.
 de Launoy, eam Gallia partem oc-*



eupabant, in qua Irenæus degebat, quâ de re sic Julius Cæsar initio libri I. de bello Gallico: Gallia est omnis divisa in tres partes, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum Linguâ Celtae, nostrâ Galli appellantur. Locus sulp. vind. c. 25.

2. Que parmi ces peuples, il n'y avoit que deux Eglises; sçavoir, celle de Lion & celle de Vienne, *quin etiam*, dit le même Auteur, *neque tunc in Galliâ Celticâ aliæ omnes à Viennâ & Lugduno urbes Christi Fidem admiserant.*

3. Que dans ces deux Eglises il n'y avoit qu'un seul Evêque; sçavoir, celui de Lion, *tantum abest*, dit M. Quesnel, *ut proprium Episcopum Viennensi Civitati præpositum tunc fuisse credam, ut certum propè apud me sit, in so'à Lugdunensi sedem Episcopalem fuisse. In Leon. Dissert. 5. c. 13.*

Ces sçavans hommes prétendent justifier tout cela, 1. par la relation que les Eglises de Vienne & de Lion envoyèrent dans le II. siècle.

Euseb.
l. 5. c. 1.

cle à celles de l'Asie & de la Phrygie , pour leur faire sçavoir ce qu'elles avoient souffert durant la persecution de Marc-Aurele , de laquelle il paroît , disent-ils , qu'il n'y eut que des Chrétiens de ces deux Eglises qui furent martyrisés durant cette persecution.

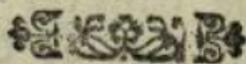
L. 5. c.
23.

2. Par le témoignage d'Eusebe , lequel parlant dans son Histoire Ecclesiastique des Conciles , qui s'assemblerent du tems du Pape saint Victor , au sujet de la celebration de la Fête de Pâques , dit , non , qu'il s'étoit tenu sur cela quelque Concile d'Evêques dans les Gaules , ainsi que dans plusieurs autres Provinces ; mais seulement que les Eglises des Gaules , desquelles Irenée étoit Evêque , avoit écrit une Lettre sur ce sujet.

D'où ces Messieurs inferent , 1. qu'effectivement cette Lettre ne fut point écrite au nom d'aucun Concile , mais simplement au nom des Eglises des Gaules. 2. Que dans ces Eglises il n'y avoit point d'autre Evêque que saint Irenée , puisque Eusebe ne fait mention que

de lui ; *Maximè observandus est locus Eusebii*, dit M. Quésnel, cum enim de *aliarum Provinciarum decretis sermonem habet*, disertè *Synodos Episcoporum*, ipsosque *Episcopos quorum ore prolata sunt*, cum verò de *Galliis*, jam, non *Synodos Episcoporum*, sed *Ecclesiarum decretum commemorat*, quod manarat ab *Ecclesiis Gallie*, quas *Irenæus autoritate Episcopali regebat*. Ibid.

Mais avec le respect que je dois à ces deux célèbres Critiques, je soutiens qu'ils se trompent, soit dans la restriction qu'ils donnent au nom de *Celtes*, & à celui d'*Eglises des Gaules*; soit dans le sens auquel ils prennent celui d'*Evêque* de ces Eglises qu'Eusebe donne à saint Irenée, c'est ce que j'entreprends de prouver dans les trois Chapitres suivans.



[C H A P I T R E I I .

*Que par le mot de Celtes , saint
Irenée a marqué les peuples de
toutes les Gaules.*

IL est certain, en premier lieu, que dans le I. & dans le II. siècle, tous les Auteurs Grecs ont appelé du nom de *Celtes*, non seulement les peuples de la Gaule Celtique; mais même tous ceux des autres parties des Gaules, sans en excepter aucun.

Il est certain en second lieu que saint Irenée étoit Grec de nation, qu'il avoit fait ses études parmi les Grecs, & qu'il a écrit en la Langue Grecque le Traité, d'où est tiré le passage en question.

Cela étant, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne doive demeurer d'accord, que dans cet endroit ce Pere a pris le mot de *Celtes* dans toute la signification que les Grecs avoient accoutumé de le prendre,

lors qu'ils écrivoient en leur Langue. Cette consequence ne peut être plus juste qu'elle est, supposé que les deux premieres propositions soient veritables, je n'ay donc qu'à prouver qu'elles le sont certainement.

Strabon ; celebre Auteur Grec du I. siècle, prouve pour moy la premiere en ces termes, dans le IV. Livre de sa Géographie : „ J'ay parlé jusqu'icy, dit-il, des Gaulois qui sont dans la Province Narbonoise, auxquels on donnoit autrefois le nom de *Celtes*, pour moy j'estime, ajoute-t'il, que comme ils étoient les plus illustres de tous ces peuples, c'est à cause d'eux que les Grecs ont donné ce même nom à tous les Gaulois : *Hæc diximus de Gallis, qui Narbonensem Provinciam incolunt, qui quondam Celtæ appellabantur, & arbitror ab his esse, à Græcis, nomen Celtarum, τὰς σύμπαντας γαλάτας, universis Gallis inditum ob gentis claritatem.*

Cet Auteur dit deux choses, 1. qu'autrefois on donnoit le nom de

Celtes aux peuples de la Narbonnoise. 2. Qu'à cause de ces peuples, les Grecs ont donné & donnent encore ce même nom à tous les autres Gaulois, cela ne peut être plus formel qu'il est.

Appien, autre Auteur Grec du II. siècle, parlant de la révolte des Aquitains sur le commencement du regne d'Auguste César, de la victoire que Messala remporta sur eux, & du triomphe dont cet Empereur voulut qu'il fût honoré en suite de cette victoire, ne donne à ces peuples, qui étoient encore renfermez entre la Garonne & les Pyrenées, que le nom de *Celtes*.
 „ Auguste envoya Messala, dit-il,
 „ contre les *Celtes* qui s'étoient re-
 „ voltez, & il lui décerna les hon-
 „ neurs du triomphe après qu'il les
 „ eut vaincus, *Messalam contra Cel-*
 „ *tas rebelles misit, & victori decre-*
 „ *vit triumphum.* De bello Civili,
 L. 4.

Et afin que ceux qui ignorent ce point de l'Histoire Romaine n'aillent point s'imaginer, que peut-être ces Celtes étoient autres que

les Aquitains , on les prie de voir la 1. Elegie du II. L. de Tibulle , & la 8. du I. dans lesquelles ce Poète congratule Messala de cette insigne victoire , en marquant en termes exprés les peuples de l'Aquitaine , & en particulier les Tarbelliens. Je n'en rapporte que ces deux Vers.

*Gentis Aquitana ceber Messala
triumphis. L. II. Eleg. 8.*

*Non sine me est tibi partus honor
Tarbella Pyrene. L. I. Eleg. 8.*

Voilà donc le nom de *Celtes* attribué par les Grecs à tous les peuples des Gaules en general & en particulier. Il paroît par là que pour désigner les peuples de toutes ces Provinces , ces Auteurs se servoient de ce nom , de la même façon qu'ils employoient celui d'*Iberiens* , pour marquer tous les Espagnols , de quelque Province des Espagnes qu'ils fussent , bien que ce nom n'appartînt proprement qu'à ceux qui habitoient le long de l'*Hebre* : *Iberum propter* , dit *Plin.*

ne L. III. c. 3. *universam Hispaniam Græci appellavere Iberiam.*

C'est à dire , en un mot , que tout ainsi que par le nom general de *Gaulois* les Romains désignoiẽt tous les peuples des Gaules , lors qu'ils n'avoient aucune raison particuliere de les nommer par leurs propres noms ; les Grecs les marquoient de même tous par celui de *Celtes* ; ils se servoient encore quelquefois pour cela de celui de *Galates* , qui revient à celui de *Gaulois*.

C'est ainsi que sous le nom de *François* , on comprend aujourd'hui par tout , tous les peuples du Royaume de France , & sous celui d'*Espagnols* & d'*Anglois* , ceux des Royaumes d'Espagne & d'Angleterre, quel que puisse être le nom , que ces differens peuples ont en leur particulier , & de quelque Province de ces Royaumes qu'ils puissent être.

Pour ce qui est de la seconde proposition , elle est tellement certaine , qu'il n'y a point d'homme sçayant qui ne demeure d'accord

cord des faits qui y sont alleguez. Le nom d'Irenée, qui est tout Grec, fait voir que ce saint Evêque de Lion étoit Grec de naissance. Il témoigne lui-même qu'é- tant durant sa jeunesse dans l'Asie inferieure, il avoit été Disciple de S. Policarpe, Evêque d'Ephese, & ce fut, selon saint Gregoire de Tours, par ce Disciple de l'Apôtre saint Jean qu'il fut envoyé à Lion vers saint Pothin, qui étoit Evêque de cette Ville. Il est vrai que nous n'avons plus du Texte Grec de son Traité contre les Hérésies, que les premiers 27. Chapitres du premier Livre que saint Epiphane nous a conservez; mais il est vrai aussi que Photius assure que de son tems on avoit encore ce Traité tout entier, & qu'il l'avoit même lû de ses yeux. Le Texte Grec de ces Chapitres rapportez par saint Epiphane est si naturel, & la Traduction Latine que nous en avons, si forcée & si barbare, que cela seul fait voir que l'Original a été écrit en Grec. En un mot, ce saint Evêque n'a jamais passé que pour un

Euseb.

l. 5. c.

5.

Hist.

Fr. 1. 24

c. 29.

Auteur Grec, & ce n'est que parmi les Peres Grecs, qu'il a été mis par saint Jerôme dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques.

Qui pourra douter après cela que ce scavant Pere étant ainsi Grec de naissance & d'éducation, & qu'ayant écrit en Grec le Traité dont il s'agit icy, il n'ait pas pris comme les autres Grecs le nom de *Celtes*, pour celui de *tous* les peuples des Gaules; n'y ayant rien d'ailleurs dans tout ce Traité, qui montre de près ni de loin, qu'il l'a pris pour marquer ceux de la seule Gaule Celtique?

... mais il est vrai que
... que de son temps on
... tout entier
... de ces Chapitres
... Epiphane est
... la Traduction
... il force
... que cela seul fait
... l'Original a été écrit en
... ce saint Ec
... que n'a jamais pu

CHAPITRE III.

*Que le mot d'Eglises des Gaules ;
qui est dans Eusebe , marque de
veritables Eglises Episcopales.*

POUR voir de quelle nature
d'Eglises Eusebe a parlé dans
le passage que l'on nous oppose de
lui , il ne faut que rapporter en
peu de mots , ce qui lui a donné
occasion de faire mention des Egli-
ses des Gaules.

Il y eut du tems du Pape Vic-
tor I. une celebre question , tou-
chant le jour auquel il faloit ce-
lebrer la Fête de Pâques. Les Evê-
ques de l'Asie mineure qui la cele-
broient le 14. de la Lune de Mars ,
prétendoient qu'en quelque jour
de la semaine que cette Lune se
rencontrât , c'étoit en ce jour - là
qu'il faloit solemniser cette Fête.
Tous les autres Evêques , fondez
sur la Tradition des Apôtres , sou-
tenoient au contraire qu'il ne fa-
loit la celebrer , que le premier

Dimanche après cette Lune. Les esprits (particulièrement celui du Pape) s'étant extrêmement échauffez sur cette contestation ; il se tint plusieurs Conciles pour voir de la terminer, & enfin tous convinrent qu'il ne falloit solemniser cette Fête qu'un jour de Dimanche.

L. 5. c.
23.

Eusebe qui rapporte cette Histoire, ajoute que de son tems on avoit les Lettres de plusieurs de ces Conciles, qui contenoient les Decrets qu'ils avoient faits sur ce sujet, & qu'entre les autres on avoit celle des Eglises des Gaules, *Epistola quoque Ecclesiarum Gallie extat, quibus præerat Irenæus.* Cela étant présupposé :

Je dis que selon cet Historien, ces Eglises des Gaules étoient, non de simples Eglises gouvernées par des Prêtres ou par des Diacres, mais de véritables Eglises *Episcopales*, ou Cathédrales, comme l'on parle aujourd'hui, ou des Diocèses entiers dont chacun avoit son Evêque.

Cela se justifie, 1. de ce qu'en

marquant ces Eglises , cet Historien s'est servi du même mot , par lequel il a marqué celles dont les Evêques s'étoient assemblez dans des Conciles pour terminer cette contestation. Car il suit delà , ou que par ce mot il a prétendu marquer des Eglises de même nature , ou que dans très-peu de lignes d'un même discours , il s'est servi d'un même mot , tantôt dans un sens , tantôt dans un autre tout différent , sans qu'il ait rien dit qui puisse faire comprendre qu'il prenoit ce terme en divers sens.

On ne sçauroit dire , sans lui faire injustice , que dans cette occasion il ait pris un même terme en divers sens , puisque ce seroit lui attribuer une maniere de s'expliquer , qui est tout-à-fait indigne d'un Ecrivain aussi habile & aussi exact que lui. On ne peut donc s'empêcher de conclurre , que puis qu'il a marqué par un même mot les Eglises des Gaules , & toutes ces autres Eglises , il a voulu marquer des Eglises , qui étoient de même nature.

Il n'est donc question que de voir, si pour marquer toutes ces Eglises, tant celles des Gaules, que celles dont les Evêques s'étoient assemblez dans des Conciles, il s'est servi d'un même mot; & c'est dequoy il est fort aisé de se convaincre par la lecture de son propre Texte, dans lequel il n'a employé, en marquant les unes & les autres, que le mot, *παροικία* & *parrochia*, par lequel il a marqué non seulement les Eglises de Césarée, de Jerusalem, de Rome & du Pont, mais même celles des Gaules.

On sçait que selon les anciens Auteurs Ecclesiastiques le mot *Parrochia*, peut avoir trois différentes significations: Qu'il peut signifier, 1. le Diocèse entier d'un Evêque. 2. L'Eglise de ce Diocèse en laquelle il a établi son Siège. 3. Toute autre Eglise de ce même Diocèse, qui étoit immédiatement gouverné par un Prêtre, ou par un Diacre sous l'autorité de l'Evêque de ce Diocèse.

Or il est constant qu'en mar

quant par ce mot les Eglises de Césarée, de Jerusalem, de Rome & du Pont; Eusebe n'a point prétendu désigner des Eglises gouvernées par des Prêtres, ou par des Diacres, mais des Eglises qui étoient des Sièges d'Evêque; ou des Eglises qui composoient le Diocèse entier d'un Evêque. On ne sçauroit donc nier, qu'en marquant par ce même mot les Eglises des Gaules, il n'ait prétendu désigner des Eglises qui étoient des Sièges d'Evêque, ou des Eglises qui composoient divers Diocèses.

Cela se justifie, 2. de ce que ce même Historien dit, que les Lettres qui furent écrites touchant la Fête de Pâques, furent de deux sortes; que les unes furent écrites par des Evêques *assemblez* dans des Conciles; & les autres par des Evêques qui ne s'étant trouvez pour cela dans aucun Concile les écrivirent *en particulier*. „ Il se tint sur cela, dit-il, en parlant des Lettres de la première espèce, il se tint divers Conciles & diverses assemblées d'Evêques, & tous écri-

virent d'un commun consentement aux Fidèles , pour leur faire sçavoir ce qui avoit été résolu touchant le jour auquel il falloit célébrer la Fête de Pâques. *Synodi ob id , cœtusque Episcoporum convenere , atque omnes uno consensu Ecclesiasticam regulam tradiderunt.*

» Bacquyle , Evêque de Corinthe ,
 » ajoute - t'il , en marquant celles
 » de la seconde espece, & plusieurs autres
 » Evêques , dont nous avons les
 » Lettres, écrivirent la même chose en
 » leur particulier. *Seorsim verò , καὶ ἰδίᾳ Βαχυλλί Κορινθίων Ἐπίσκοποι , aliorumque complurium Epistole extant , &c.*

Or il est constant , qu'en distinguant ainsi ces Lettres , Eusebe a placé la Lettre des Eglises des Gaules , non parmi celles de la seconde espece , mais parmi celles de la première , puis qu'après avoir parlé de celles des Conciles de la Palestine , de Rome & du Pont , il marque celle - là , avec celles des Eglises de l'Osroène & des autres Eglises de la Mesopotamie , immédiatement avant la Lettre de l'Evêque

vêque de Corinthe, & avant celles des autres Evêques, dont chacun avoit écrit en son particulier, il s'ensuit donc selon lui que cette Lettre avoit été écrite par des Evêques assemblez dans un Concile.

On dira peut-être que saint Jérôme a cru que l'Evêque de Corinthe avoit écrit sa Lettre dans un Concile composé des Evêques de la Province, & qu'ainsi cet Historien n'a point fait la distinction de ces Lettres Synodales & non Synodales, que nous lui attribuons. Mais c'est que ce Pere n'a pas pris garde, qu'Eusebe a opposé le mot *seorsim*, *privatim*, *id est*, à ces autres, *Synodi cœtusque Episcoporum*, dont il s'est servi dans le même endroit, pour distinguer les unes d'avec les autres, les Lettres que les Evêques avoient écrites. Il a cru que par l'adverbe, *id est*, cet Historien avoit seulement prétendu marquer, que l'Evêque de Corinthe, & ces autres qu'il ne nomme point, s'étoient assemblez pour écrire les leurs dans un Concile différent des autres Conciles,

Lib de
Script.
Eccl.

dont il venoit de parler, en quoy il s'est trompé.

Mais soit, je veux que le mot, *idior*, se doive prendre dans le sens, auquel saint Jérôme l'a pris; je veux que l'Evêque de Corinthe, & les autres Evêques qu'Eusebe ne nomme point, ayent écrit leurs Lettres dans un Concile de leur Province, que s'ensuit-il delà, sinon que toutes les Lettres dont Eusebe fait mention dans cet endroit, avoient été écrites par des Evêques assemblez dans des Conciles, & que par consequent celle des Eglises des Gaules avoit été pareillement écrite par les Evêques de ces Provinces, qui s'étoient assemblez pour ce sujet, puisque sans cela, il ne seroit point vrai de dire que toutes ces Lettres avoient été écrites par des Evêques assemblez dans des Conciles. *Synodi ob id, catuſque Episcoporum convenere.*

Dissert.

5. c. 13.

Mais quoy ! dit M. Quésnel : Est-ce qu'Eusebe n'a point marqué bien clairement la différence qu'il a mise entre toutes ces Lettres, en disant comme il a fait,

que les unes avoient été écrites par des Evêques assemblez dans des Conciles, & que celle des Gaules avoit été écrite par les *Eglises* de ces Provinces, qui avoient Irenée à leur tête. Ces différentes expressions, continuë-t'il, ne font-elles pas voir que dans l'assemblée de ces *Eglises*, il n'y avoit point d'autre Evêque que celui de Lion?

Certainement il y a lieu de s'étonner qu'un aussi habile homme que M. Quesnel, se soit laissé éblouir par les différentes expressions, dont Eusebe s'est servi dans cette occasion, pour exprimer une même chose; car il est aussi clair que le jour, ou que cette objection fondée sur ces différentes expressions, ne prouve rien; ou qu'elle prouve que ni dans les *Eglises* de l'Osroëne, ni dans les autres Villes de la Mésopotamie, dont il allegue les Lettres sur le sujet de la Fête de Pâques; il n'y avoit pas même un seul Evêque qui fût à leur tête, lors qu'elles écrivirent ces Lettres, puis qu'en parlant de ces Lettres, cet Historien ne fait

point mention qu'il y en eût au-
 „ cun. On a encore, dit-il, la
 „ Lettre des Eglises des Gaules: On
 „ a de même celle des Eglises de
 „ l'Osroëne, & des Villes qui sont
 „ dans cette contrée: *Epistola quæ
 quæ Ecclesiarum Gallia extat quibus
 præerat Irenæus, Ecclesiarum quo-
 que in Osroënâ Provincia, & in
 Urbibus regionis illius constitutarum
 litteræ visuntur. L. 5. c. 23. sub
 fin.*

Or on ne peut pas dire, que dans
 toutes ces Eglises de l'Osroëne, &
 des autres Villes de la Mesopota-
 mie, il n'y avoit point d'Evêque,
 puis qu'il n'y a jamais eu de veri-
 table Eglise qui n'ait été sous la
 conduite de quelque Prélat. On ne
 peut pas dire qu'Eusebe ne fût bien
 persuadé lui-même, que dans l'Os-
 roëne, il n'y en eût alors plusieurs,
 puisque dans le I. & dans le II. Li-
 vre de son Histoire, il dit formel-
 lement, que cette Province & son
 Roy furent convertis à la Foy par
 saint Thadée, l'un des Disciples
 du Sauveur. On ne peut point di-
 re par conséquent, que quoique

cet Historien ait dit simplement que les Eglises de l'Osroène avoient marqué leur sentiment touchant la fête de Pâque par la Lettre qu'elles écrivirent sur ce sujet, il n'ait compris sous ce nom d'Eglises, les Evêques qui étoient à leur tête. Et s'il est certain que sous ce nom il a compris les Evêques de ces Eglises, par quelle raison peut-on se persuader, que sous ce même nom, il n'a point marqué les Evêques de celles des Gaules ?

Il faut au reste, que dans le tems que M. Quesnel a composé son excellent Ouvrage de la Discipline de l'Eglise, imprimé en 1689. il ait fait enfin lui-même la réflexion que je viens de faire sur cet endroit d'Eusebe, ou qu'il ait été touché de quelqu'autre semblable raison, puisque parlant dans le II. Volume du Code de l'Eglise Gallicane, il dit „ Que nos premiers Evêques, & sur tout saint „ Irenée, ayant tenu plusieurs Con- „ ciles, & que le Resultat de ces „ Conciles ayant été sans doute re- „ cueilli dans un Livre, il a pû y

„ avoir une espece de Code compo-
 „ sé de ces résolutions. Eusebe L. 5,
 „ c. 23. continué ce sçavant homme,
 „ fait mention d'un Concile des Egli-
 „ ses qui étoient sous la conduite de
 „ saint Irenée, tenu sur la fin du
 „ deuxième siècle au sujet de la Fê-
 „ te de Pâques. Ayant ensuite mar-
 „ qué les sujets pour lesquels ces
 „ Conciles s'étoient tenus, il ajoute ;
 „ Voilà dequoy pouvoit être compo-
 „ sé le Code de l'Eglise Gallicane
 „ dans le deuxième siècle, qui étoit
 „ son premier.

Dire, comme fait cet Auteur, que nos premiers Evêques, & sur tout saint Irenée, ont tenu plusieurs Conciles dans le II. siècle ; c'est à dire, qu'outre saint Irenée, il y a eu plusieurs Evêques dans les Gaules en ce siècle - là, c'est à dire, que lorsque les Eglises des Gaules écrivirent leur sentiment touchant la Fête de Pâques, elles avoient à leur tête des Evêques qui les écrivirent avec elles ; car on ne peut pas prétendre, que par ces Evêques, autres que saint Irenée, M. Quesnel a voulu marquer

les Prédecesseurs ou les Successeurs de ce saint Evêque de Lion, puis-que selon la verité, & selon lui, il n'y a eu en ce siècle d'autre Evêque dans cette Ville, que saint Pothin & saint Irenée, & qu'il est constant, par son propre aveu, que tous les Conciles qui se tinrent alors dans les Gaules, n'y furent tenus que durant l'Episcopat de ce dernier.

CHAPITRE IV.

Que quoique Eusebe ait donné à saint Irenée le nom d'Evêque des Eglises des Gaules, il ne s'ensuit point, que selon cet Historien il fût le seul Evêque de ces Eglises; qu'en lui donnant ce nom, il lui a donné celui de Primat ou de Métropolitain de ces mêmes Eglises.

S'IL est vrai, ainsi que je l'ay montré, que les Eglises des Gaules, qui écrivirent la Lettre dont je vieus de parler, avoient

chacune leur Evêque, il s'ensuit bien clairement, que saint Irenée n'étoit point le seul Evêque de ces Eglises.

Mais comme les Défenseurs de la *premiere* opinion que je refute icy, ont prétendu le contraire, sur ce qu'en citant cette Lettre, Eusebe n'a fait mention que de saint Irenée, & sur ce qu'en parlant de lui, il lui a donné le nom d'Evêque de ces mêmes Eglises, en disant qu'il les gouvernoit en cette qualité : *ὡς ἐπιτοῦχος ἐπίσκοπος*, *Quarum Irenæus Episcopus erat*, je veux faire voir par le témoignage de ce même Historien, qu'encore qu'il ait donné ce nom & cette qualité à ce saint Evêque de Lion, il ne s'ensuit nullement, que selon lui, il ait été le seul Evêque de ces Eglises.

Je n'ay besoin pour le justifier, que de montrer qu'il a donné le même nom & la même qualité à *Demetre*, Evêque d'Alexandrie, à l'égard de *toutes* les Eglises de l'Égypte, bien qu'il scût très-bien qu'il y avoit *plusieurs* autres Evê-

ques dans ces Eglises , parce que ces deux faits étant une fois justifiés , il est impossible que l'on puisse plus prétendre avec la moindre apparence de raison , qu'en donnant à l'Evêque de Lion la qualité d'Evêque des Eglises des Gaules , ce même Historien a donné à entendre , que dans ces Eglises il n'y avoit point d'autre Evêque que lui.

Voicy ce qu'il dit touchant cet Evêque d'Alexandrie. „ Severe étant dans la dixième année de son “
 Regne , Lætus étant Gouverneur “
 d'Alexandrie & de toute l'Égypte , “
 & Demetre ayant été fait Evêque “
 des Eglises de ce département , après “
 la mort de Julien son Prédeces- “
 seur immédiat , Origene qui n'é- “
 toit encore qu'un enfant , fut trans-
 porté d'un desir si ardent de souffrir le martyre , que , &c. *Igitur Severo annum Imperii decimum agente ; Alexandria & totius Ægypti Præfecturam obtinente Læto ,* τωv.
Episcopatum verò Ecclesiarum illarum , post Juliani obitum , Demetrio recens adepto Origenis animam

adhuc admodum pueri tanta occupavit cupido martyrii , ut , &c.
 Voilà Demetre devenu Evêque d'Alexandrie , & de toutes les Eglises , qui étoient dans le Gouvernement de Lætus , c'est à dire , de toutes les Eglises qui étoient dans les Provinces , qui composoient non seulement l'Egipte proprement dite , mais toute l'Egipte , prise même generalement dans toute son étendue.

Voyons maintenant si dans le tems qu'Eusebe attribué à Demetre cette qualité , il y avoit d'autres Evêques dans ces Provinces. Demetre , dit saint Pamphile Martyr , dans sa II. Apologie pour Origene , assembla un Concile composé d'Evêques & de quelques Prêtres , dans lequel il fut ordonné que ce Prêtre sortiroit d'Alexandrie , καὶ σύνοδος ἀθρυίξεται επισκοπων καὶ τινων πρεσβυτέρων κατὰ ἀριγένεσ : *Congregatur contra Origenem Synodus Episcoporum , & quorundam Presbiterorum.* Apud Phot. bibl. 118.

On ne peut pas dire que ce Con-

cile étoit inconnu à Eusebe , puisque l'on sçait qu'il a travaillé lui-même avec saint Pamphile à cette Apologie d'Origene dans laquelle il en est fait mention.

On ne peut pas dire non plus que ce même Concile ne fût composé des seuls Evêques & des seuls Prêtres de l'Egipte , puisque selon le même Eusebe ceux de la Palestine & de l'Arabie , qui étoient leurs voisins , avoient pris contr'eux la défense de cet illustre accusé.

Enfin on ne peut pas prétendre que ces Evêques de l'Egipte avoient été établis par Demetre , & que jusqu'à lui , les Eglises de ces Provinces n'avoient eu d'autres Evêques que ceux d'Alexandrie , puis qu'il paroît par les Actes de saint Marc , lesquels Mr. Tillemont croit avoir été composez pour le plus tart dans le IV. ou V. siècle , que ce premier Evêque de cette grande Ville avoit établi plusieurs Evêques dans la Lybie , l'une des Provinces de l'Egipte. D'ailleurs , il est tout - à - fait incroyable que cette Ville ayant eu dix Evêques de

L. 6. c.

27.

puis saint Marc jusqu'à Demetre ; tous ces Evêques ayent differé pendant près de 130. années jusqu'à ce dernier , à donner des Evêques particuliers à un aussi grand nombre de Villes , que celui qui étoit alors dans cette partie du monde Chrétien.

Mais voicy ce qui prouve invinciblement , que selon Eusebe , il y avoit plusieurs Evêques dans l'Egypte , avant que Demetre ne le fût d'Alexandrie ; c'est que cet Historien ayant pris pour de véritables Chrétiens les *Therapentes* , dont Philon a écrit l'Histoire dans son Livre de la Vie contemplative , il a pris aussi pour des Evêques ceux qui présidoient à leurs Assemblées ; car voicy comme il conclut les Extraits qu'il a faits du Livre de ce sçavant Juif. „ Après que Philon a rapporté ce que j'ay pris de „ lui touchant la vie & les exercices „ de cette sorte de gens , il marque „ les divers rangs , & les divers ordres de ceux qui président parmi „ eux , c'est à dire , de ceux qui „ font parmi eux les fonctions Eccle-

siastiques , en faisant premièrement “
 mention des Diacres , & puis des “
 Evêques , qui à raison de leur di- “
 gnité tiennent le premier rang par- “
 mi ces Ministres ; *Ad hæc gradus “*
atque ordinem præſidentium descri-
bit , eorum videlicet , qui Ecclesi-
tica obeunt munia : Tum Ministeria
Diaconorum , postremo Episcopatus
apicem omnibus antestantem. L. 2.
 c. 17.

Et que l'on ne s'imagine point
 que ces Chrétiens fussent tous ren-
 fermés dans Alexandrie , ou dans
 son voisinage , & qu'ainsi c'étoit
 l'Evêque de cette Ville qui prési-
 doit à leurs Assemblées ; car Phi-
 lon dit formellement , & Eusebe
 après lui , qu'outre ceux qui étoient
 aux environs d'Alexandrie , il y en
 avoit un grand nombre dans tou-
 tes les Provinces de l'Égypte : *Id ge-*
nus hominum , dit - il , in variis or-
bis regionibus sparsum reperitur . . .
floret tamen præcipuè in Ægipto , per
singulas ejus præfecturas diffusum ,
maximè verò circa Alexandriam :
 Or quel moyen que l'Evêque d'A-
 lexandrie pût se trouver chaque se-

maine dans toutes les Provinces de l'Egipte pour y celebrer les saints Myfteres parmi ces Chrétiens, & pour leur expliquer les Ecritures :

Difons donc , que foit que ces Therapeutes fuſſent de veritables Chrétiens, foit qu'ils ne le fuſſent point, il eſt toujours certain, qu'Eufebe les a pris pour tels, & qu'il a conſtamment cru que ceux qui tenoient le premier rang parmi eux étoient de veritables Evêques, & qu'il a été par conſequent perſuadé, que lorsque Demetre fut fait Evêque d'Alexandrie & des autres Eglifes de l'Egipte, il y avoit déjà pluſieurs Evêques dans ces Eglifes.

Cela étant, il eſt autant clair qu'il peut l'être, que comme cet Historien a donné à l'Evêque d'Alexandrie, duquel nous venons de parler, le nom d'Evêque des Eglifes de toute l'Egipte, bien qu'il ſçût qu'il y avoit d'autres Evêques dans ces Eglifes, il a pû de même donner à l'Evêque de Lion celui d'*Evêque des Eglifes des Gaules*, encore qu'il n'ignorât point que ces Eglifes avoient chacune leur Evêque particulier.

Mais si cela est ainsi, dira-t'on, sur quel fondement Eusebe a-t'il donné à Demetre le nom d'Evêque des Eglises de l'Egipte, & à saint Irenée celui d'Evêque des Eglises des Gaules ?

Il le leur a donné, 1. sur ce qu'étant Evêques, chacun de la Ville principale de son département, ils avoient droit en cette qualité de veiller sur les Eglises qui étoient établies dans les Villes qui en dépendoient, suivant la Police de l'Empire, d'en assembler les Evêques, lorsque le cas le requeroit, de présider à leurs Assemblées, & de tenir la main à l'exécution de leurs Deliberations. L'Evêque d'Alexandrie avoit encore quelques autres droits, dont il n'est point besoin de parler icy, nous ne sçavons point que celui de Lion eût que ceux que je viens de marquer.

Il le leur a donné, 2. parce que dans ces premiers siècles le nom d'Evêque étoit commun à tous les Prélats, quelque rang qu'ils eussent les uns sur les autres ; en

forte que par ce nom on désignoit aussi bien ceux qui avoient leurs Sièges dans les principales Villes de leur département, que ceux qui les avoient dans les autres Villes; c'est ce que l'on peut voir dans Eusebe même, qui ne marque jamais que par le simple nom d'*Evêque* les Prélats de Jerusalem, d'Antioche, d'Alexandrie & de Rome; les noms d'Archevêque, d'Exarque, de Primat & de Patriarche n'étant pas encore de son tems en usage dans l'Eglise.

Au reste, comme nous ne sçavons point si du tems de saint Irenée les Eglises des Gaules étoient déjà partagées par Métropoles, où si elles étoient encore sous la Métropole de Lion, nous ne pouvons point marquer icy, si c'est la fonction de Primat, ou celle de Métropolitain qu'il faisoit à l'égard de ces Eglises; nous nous contentons de dire, qu'en qualité d'Evêque de cette célèbre Ville, il faisoit à leur égard l'une ou l'autre de ces fonctions.

Mais quoy! dit M. Quesnel dans la V. Dissertation sur saint Leon, que

que nous avons cy-dessus citée ; est-il bien possible que cette subordination d'Eglises, dont à peine il se trouve avant le Concile de Nicée quelques commencemens parmi celles qui avoient été fondées par les Apôtres même, fût déjà établie parmi les Eglises des Gaules, qui pour ainsi parler étoient encore dans leur berceau, lorsque saint Irenée fut fait Evêque de Lion ?

On répond qu'il est si peu vrai qu'avant le Concile de Nicée, il y avoit à peine quelques commencemens de subordination entre les Eglises, que pour justifier qu'elle y étoit déjà établie par tout avant ce Concile, je n'ay qu'à opposer à M. Quesnel ce qu'il a dit depuis lui-même dans son explication du IV. Canon du même Concile de Nicée touchant les droits des Métropolitains : car après avoir rapporté ces mots de nôtre ancien Code Romain : *Potestas sanè, vel confirmatio pertinebit per singulas Provincias, ad Metropolitanum*, il dit que „ ceux qui sur ces paroles ju-

D'iscip.
Eccl.
T. 2.
P. 114

gent que le Concile de Nicée a éta-
 bli la division des Provinces Ec-
 clestiaſtiques, n'ont pas grande rai-
 ſon ; car il paroît bien , ajoute-
 t'il , que le Concile ſuppoſe , que
 la division Civile des Provinces
 avoit déjà été reçüe & ſuivie par
 l'Egliſe ; qu'elles avoient les mêmes
 bornes , le même Siège Métropo-
 litain ; & que ce que l'on peut di-
 re , c'eſt que ce qui avoit été éta-
 bli par ce ſeul uſage , & par la
 coutume venuë des Apôtres & de
 leurs premiers Succelleurs , a été
 premierement confirmé par ce Con-
 cile. A quoy il ajoute dans l'expli-
 cation du V I. Canon vers la fin ;
 Que l'autorité des Métropolitains
 eſt une des plus anciennes dans
 l'Egliſe.

Pag. „
 156. 157

Mais s'il eſt vrai , comme il l'eſt ;
 que l'autorité des Métropolitains
 eſt une des plus anciennes dans l'E-
 gliſe , & que le Concile de Nicée
 ne fait que confirmer ce qui avoit
 été établi là-deſſus par le ſeul uſa-
 ge , & par la coutume venuë des
 Apôtres & de leurs premiers Suc-
 ceſſeurs ; pourquoy improuve-t'on

que l'on dise que saint Irenée & les autres Evêques des Gaules, qui certainement n'ignoroient point cet usage & cette coutume, l'ont suivie dans ces Provinces dès le premier siècle de l'Eglise Gallicane, quelque recente qu'elle pût être de leur tems.

Il ne faut que convenir icy d'une chose, sçavoir, qu'en ce siècle-là, il y avoit dans les Gaules un certain nombre d'Evêques; car ce fait étant présupposé, il faut demeurer d'accord en même tems, que ces Evêques étant aussi humbles & aussi remplis de l'esprit Apostolique, qui a animé les premiers Fondateurs des Eglises, ils ont d'abord commencé par établir parmi eux l'ordre & la subordination que les Apôtres leur avoient appris d'y établir pour y entretenir l'union & la paix qui doit regner parmi les Ministres de JESUS-CHRIST. Or M. Quénel convient que cet ordre & cette subordination établie par les Apôtres, consistoit en ce que dans chaque Province il devoit y avoir

un Métropolitain ; qui eût parmi les Suffragans tous les droits qui lui ont été confirmez par le Concile de Nicée. Il faut donc qu'il convienne en même tems , que quelque nouveaux que fussent encore alors les Evêques des Gaules , ils avoient trouvé bon qu'il y eût un Métropolitain parmi eux.

Réflexion sur les trois Chapitres précédens.

IL paroît par le Chapitre II. que selon les Grecs , & par conséquent selon saint Irenée , le nom de *Celtes* étoit commun aux peuples de toutes les Gaules ; & qu'ainsi c'est sans raison que l'on a prétendu jusqu'icy que les Eglises des Celtes , dont ce Pere a allégué la Tradition , étoient renfermées dans cette partie des Gaules , à qui les Gaulois donnoient particulièrement le nom de *Celtique*.

Il paroît par le III. que ces Eglises étoient en un sens de même nature & de même espece que celles de Rome , de Césarée , de

Jerusalem, du Pont & de l'Osroëne, qui tinrent des Conciles, & qui écrivirent des Lettres Synodales touchant la Fête de Pâque, & que par conséquent les unes & les autres étoient de véritables Eglises Episcopales.

Il paroît par le IV. que saint Irénée étoit, non l'Evêque *Immediat*, mais le *Métropolitain* de ces Eglises, en prenant au moins le nom de Métropolitain pour un Evêque qui n'avoit sous lui que de simples Evêques.

Que peut-on conclurre de tous ces faits, sinon que dès le tems de saint Irénée, la Religion Chrétienne étoit établie, non seulement dans Lion & dans Vienne, mais même dans plusieurs autres Villes des Gaules, puisque les Prélats de ces Villes s'assemblerent avec ce saint Evêque, pour dire leur avis sur la question de la Fête de Pâques.

FIN

CHAPITRE V.

Qu'après la mort de saint Pothin, premier Evêque de Lion, saint Irenée fut ordonné Evêque de cette Ville par les Evêques des Gaules; qu'il est certain par conséquent que dans le II. siècle il y avoit plusieurs Evêques dans ces Provinces.

L. 5. c. **S**AINT IRENE' ayant été fait Evêque Lion, selon Eusebe, après la mort de saint Pothin, premier Evêque de cette Ville, il est bien clair, à moins que l'on ne prouve le contraire, que ce fût des Evêques des Gaules qu'il reçut l'ordination Episcopale; & qu'ainsi il y en avoit alors plus d'un dans ces Provinces, puisque pour lui imposer les mains il falloit qu'il y en eût un certain nombre.

Il n'y a que M. Quesnel qui ait entrepris de renverser cette preuve dans la Dissertation cy-dessus

alleguée, & soutenant que ce saint Prêtre de l'Eglise de Lion avoit été ordonné Evêque à Rome dans un voyage qu'il prétend qu'il y fit en 177. pour porter à saint Eleuthere les Lettres que les Martyrs de cette Eglise lui écrivirent sur le sujet des Montanistes qui troubloient la paix des Eglises de l'Asie & de la Phrygie.

Mais ce sçavant homme soutient icy un fait qui n'est point ; sçavoir, que saint Irenée porta ces Lettres à ce Pape ; ce qui prouve qu'il ne les lui porta point, c'est que ni ces Lettres, ni celles que ces mêmes Martyrs écrivirent aux Eglises d'Asie & de Phrygie touchant les Montanistes, ne furent rendues, selon Eusebe, qu'après que la persécution de Marc-Aurele eut cessé à Lion, puisque ce ne fut, selon cet Historien, qu'avec la Relation que les Fidèles de cette Ville & de celle de Vienne écrivirent à ces Eglises, que ces Lettres leur furent envoyées. *Qui in Gallia erant fratres, dit Eusebe, privatim de his judicium suum religiosum in primis,*

Et cum rectâ fide consentiens, rursus eidem Epistolæ subjunxerunt, prolatis interfectorum apud se Martyrum variis Epistolis, quas illi dum in vinculis essent partim ad fratres in Asie, & Phrygia degentes, partim ad Eleutherum Romanæ urbis Episcopum scripserunt, pro pace Ecclesiarum quasi legatione fungentes.

M. Quésnel demeure d'accord que les Lettres qui s'adressoient aux Eglises d'Asie & de Phrygie ne furent renduës qu'après la fin de cette même persécution.

Mais il prétend que saint Irénée étoit parti de Lion durant le cours de cette même persécution, pour porter au Pape celles que ces Martyrs lui écrivoient. La raison qu'il en rend est, que ceux qui furent chargés de porter les premières en Asie & Phrygie, ne trouverent qu'après que la persécution eut cessé, la commodité de faire par mer ce long voyage; au lieu que saint Irénée, qui avoit été prié de porter les dernières, put d'abord s'embarquer dans l'un des Ports des Gaules pour aller à Rome,

Mais

Mais qui ne voit que M. Quelnel suppose icy une chose qui est hors de toute apparence ; sçavoir , que ceux qui devoient porter les Lettres des Martyrs en Asie & en Phrygie , furent obligez , faute de vaisseaux , de differer leur voyage jusques après la persecution , puis qu'il est certain que pour aller vers l'Orient , ils n'avoient qu'à s'embarquer avec saint Irenée dans l'un des Ports des Gaules , aller avec lui jusqu'à Rome , & ensuite remonter sur mer , ou à Ostie , ou à Pouzoles , où ils ne pouvoient point manquer de trouver des vaisseaux , prêts à faire le voyage du Levant ; il est donc constant , que puis qu'avec tout cela ils ne partirent de Lion durant le cours de la persecution , saint Irenée n'en partit point non plus pour aller à Rome ; étant plus clair que le jour que les uns & les autres se trouvant chargez de porter des Lettres qui concernoient une même affaire , & ayant tous la même commodité de faire le voyage qu'il falloit faire pour les rendre ; ou

qu'ils partirent tous de Lion durant le cours de la persecution, ou qu'aucun d'eux n'en partit point pendant ce tems. Or il est certain que ceux qui devoient aller en Asie & en Phrygie ne partirent point de cette Ville durant la persecution ; il s'en suit donc manifestement que saint Irenée qui devoit aller à Rome, n'en partit point non plus durant ce même tems.

D'ailleurs les Martyrs n'ayant écrit au Pape & aux Eglises d'Asie & de Phrygie, que pour rétablir dans ces mêmes Eglises l'union & la paix que les Montanistes y avoient troublée, ils firent de deux choses l'une, supposé que saint Irenée fist le voyage de Rome ; ou ils prièrent saint Eleuthere par les Lettres qu'ils lui écrivirent, d'envoyer quelqu'un vers ces Eglises, pour travailler à les réunir par ses soins, ou par les Lettres qu'il devoit leur écrire lui-même par cet Envoyé, ou ils chargerent saint Irenée même de rendre les Lettres de ce Pape, & d'aller de Rome en Asie & en

Phrygie pour travailler à cette réunion ; ce fut là assurément le motif pour lequel ils écrivirent à ce saint Pape , *Pro pace Ecclesiarum legatione fungente.*

Cela supposé, il est hors de doute que si saint Irenée fit seul le voyage de Rome , les Martyrs le chargerent des Lettres qu'ils écrivirent aux Eglises d'Asie & de Phrygie, en remettant entre ses mains celles qu'ils écrivoient au Pape , ou afin qu'il les fist rendre à ces Eglises , par celui qui iroit vers elles de la part de saint Eleuthere , ou afin qu'il les leur rendît lui-même, au cas qu'il fût obligé d'aller de Rome en Asie & en Phrygie , au défaut de l'envoyé de ce Pape.

Or il est certain , & selon Eusebe , & selon M. Quésnel même que les Martyrs ne chargerent point saint Irenée des Lettres qu'ils écrivirent aux Eglises d'Asie & de Phrygie , puis qu'elles ne leur furent envoyées qu'après la persécution . Il est donc certain aussi qu'ils ne lui donnerent point celles qu'ils adressoient au Pape , quelque des-

sein qu'ils eussent fait de les lui envoyer par ce saint Prêtre : Il est donc certain par consequent que ce saint Prêtre ne fit point le voyage de Rome pour y porter ces Lettres, n'y ayant rien qui ne fasse voir que s'il reçut les unes des mains de ces saints Martyrs, il en reçut les autres, puis qu'ayant été écrites pour une même affaire, il étoit important qu'elles partissent de Lion en un même tems.

Je sçay que pour aller au devant de ce raisonnement, M. Quelnel ajoute que les Martyrs envoyèrent saint Irenée vers saint Eleuthere, pour une autre affaire qui importoit plus à l'Eglise de Lion, que celle des Eglises d'Asie & de Phrygie, & que cette affaire n'étoit autre que de procurer un Evêque à cette Eglise après le décès de saint Pothin qui étoit déjà mort ou mourant, en priant le Pape de lui donner ce saint Prêtre pour son Successeur.

Mais c'est ce qu'Eusebe, qui avoit vu les Lettres des Martyrs à ce Pape, ne marque ni de près ni de

loin : Et il n'y a personne qui ne juge, que si les Martyrs lui eussent parlé de cela dans leur Lettre, cet Historien n'en eût fait mention, en rapportant comme il a fait, les termes avantageux dans lesquels ils lui parloient de ce saint Prêtre ; car voicy ce qu'ils lui écrivoient en sa faveur. „ Nous avons exhorté Irenée nôtre Frere & nôtre Compagnon, de rendre ces Lettres à Vôtre Paternité ; nous vous supplions de le considérer comme un homme tout-à-fait zélé pour le Testament de JESUS-CHRIST, c'est en cette qualité que nous vous le recommandons ; que si nous eussions cru que le rang & la dignité peuvent donner la justice & la vertu ; nous vous l'eussions recommandé d'abord comme Prêtre de l'Eglise ; car il l'est effectivement.

Il est bien clair, qu'en recommandant ainsi saint Irenée à ce Pape, les Martyrs n'avoient en vûe que l'affaire pour laquelle ils l'envoyoient vers lui : Or il paroît par leurs propres paroles, qu'ils

ne l'envoyoient vers lui que pour lui rendre les Lettres qu'ils lui écrivoient touchant les Eglises d'Asie & de Phrygie , & pour le solliciter en faveur de ces Eglises , afin qu'il leur redonnât la paix qu'on leur avoit ôtée , *Has Litteras , ut ad te perferret ,* disent - ils , *Fratrem & Collegam nostrum Irenæum hortati sumus.* Et cela étant , il étoit bien raisonnable qu'ils fissent connoître à ce Pape , le mérite & la qualité de leur envoyé , afin que devant appuyer ce qu'ils lui écrivoient , il fût écouté de lui , aussi favorablement qu'ils le souhaitoient.

Mais ce qui prouve évidemment que les Martyrs n'avoient point pensé à envoyer saint Irenée à Rome pour y être ordonné Evêque de Lion ; c'est qu'outre que s'ils l'y eussent envoyé dans cette vûë , ils s'en feroient expliquez bien ouvertement au Pape dans leurs Lettres ; il n'y a nulle apparence que l'Eglise de Lion étant composée comme elle étoit , d'un assez grand nombre de Fidèles , outre ceux

qui étoient en prison, & qui furent depuis martyrisés; ceux-cy eussent seuls proposé saint Irenée à saint Eleuthere pour être ordonné Evêque de cette ville, sans que les autres lui eussent écrit pour cela, puisque l'on ne sçauroit nier que dans ces premiers siècles, lors qu'une Eglise, telle que celle de Lion, avoit eu un Evêque, on ne peut lui en donner un nouveau, qu'il n'eût été *premierement* élu par le plus grand nombre de ceux qui la composoient.

Ceux qui ne sçavent point combien on étoit alors exact sur ce point de discipline, n'ont qu'à voir ce que saint Cyprien en dit dans sa 68. Lettre. Et ceux qui douteront, qu'outre les Martyrs qui étant en prison écrivirent à saint Eleuthere, il y eût dans Lion un assez grand nombre d'autres Chrétiens, qui ne furent ni emprisonnez, ni mis à mort durant cette persécution, ils n'ont qu'à faire réflexion au nombre de ceux qui après la persécution écrivirent aux Eglises d'Asie & de

Phrygie , soit touchant ce qu'a-voient souffert leurs Martyrs , soit touchant la contestation qui trou- bloit ces Eglises.

Mais voyons sur quoy M. Qués- nel établit ce prétendu voyage de de saint Irenée vers le Pape saint Eleuthere : Il dit en *premier lieu* , que les Martyrs ayant député ce saint Prêtre , pour porter leurs Lettres à ce Pape , on ne doit point douter qu'il ne se soit inces- sament acquité de sa commission , veu la grande veneration que tous les Fidèles avoient en ce tems- là , pour les moindres desirs des Martyrs.

Mais on répond à cela , que puis- que nonobstant la veneration que l'on avoit pour les moindres desirs des Martyrs , on crût pou- oir dif- ferer à un autre tems le voyage de ceux qui devoient aller en Asie & en Phrygie , pour y porter les Let- tres de ces mêmes Martyrs , on eut encore de plus fortes raisons de suspendre celui de saint Irenée vers Rome , sur la nouvelle que l'on reçut bien-tôt après dans

Lion que selon les ordres de l'Empereur, ceux des prisonniers qui persisteroient à confesser JESUS-CHRIST, seroient punis de mort; & que ceux qui le renonceroient, seroient renvoyez absous. Que l'on se represente le trouble & la consternation que cette nouvelle causa dans cette Ville, qui étoit d'ailleurs sans Evêque depuis la mort de saint Pothin, & que l'on juge - après cela, si dans cette occasion elle dût se priver du secours d'un Prêtre, aussi saint & aussi zélé que saint Irenée, sur lequel on avoit déjà sans doute jeté les yeux pour le mettre à la tête de cette Eglise.

Et que l'on ne dise point, que puisque dans le tems qu'il fut destiné pour faire le voyage de Rome, on avoit cru pouvoir se priver de lui dans Lion, ou pût encore s'en priver, après que l'on eut reçu les ordres de l'Empereur, dont je viens de parler, pour lui donner lieu de faire ce voyage; car il est bien visible que l'état dans lequel l'Eglise de cette Ville

se trouva dans ces deux tems, étoit tout-à-fait différent l'un de l'autre, puisque lorsque ce saint Prêtre fut nommé pour aller à Rome, elle jouissoit de quelque relâche à l'occasion de la Lettre que le Gouverneur avoit écrite à l'Empereur, pour sçavoir de lui de quelle maniere il devoit se conduire à l'égard des prisonniers; au lieu qu'après que cette Eglise eut appris ce que l'Empereur avoit mandé à ce Gouverneur, elle se trouva exposée à voir de jour en jour déchirer ses entrailles en la personne de ses Peres & de ses Enfans.

M. Quesnel dit en *second lieu*, que la connoissance toute particuliere que saint Irenée témoigne avoir des Evêques de Rome, & de plusieurs autres choses qui concernoient l'Eglise de cette grande Ville, fait assez voir qu'il y étoit allé pour y porter les Lettres des Martyrs.

Mais quoy ? Est-ce que ce grand homme n'avoit pas pû apprendre toutes ces choses de ceux

qui venoient de Rome à Lion ? Est-ce qu'avant qu'il n'arrivât lui-même de l'Asie dans les Gaules, il n'avoit pas pû passer par Rome, y faire quelque sejour, & y apprendre le nom, & la succession de ses Evêques, & les autres affaires de cette Eglise ?

Il dit en *troisième lieu*, que saint Jérôme témoigne que saint Irenée rendit effectivement les Lettres en question au Pape saint Eleuthere, & qu'assurément ce Pere sçavoit touchant cela ce qu'Eusebe paroïsoit, ou avoir ignoré, ou n'avoir pas expliqué assez clairement.

De
script.
Eccl.

Et moy je soutiens que saint Jérôme n'a sçû là-dessus que ce qu'il en avoit appris d'Eusebe, ou des Lettres mêmes des Martyrs : Or ces Lettres ne marquoient touchant saint Irenée, que ce que j'en ay cy-dessus rapporté après Eusebe.

On peut dire que saint Jérôme a raisonné touchant le voyage que saint Irenée devoit faire à Rome pour porter ces Lettres, comme il a raisonné sur ce qui est dit

dans l'Épître aux Romains, touchant le voyage que saint Paul avoit eu dessein de faire en Espagne, c'est à dire, que comme il a conclu que cet Apôtre avoit été en Espagne, de cela seul qu'il avoit témoigné aux Romains qu'il avoit résolu d'y aller; il a conclu de même que saint Irénée avoit été à Rome pour porter les Lettres des Martyrs, parce qu'ils l'avoient prié de les y porter de leur part. M. Quesnel croit-il bien pour cela que saint Paul ait été en Espagne, sur ce raisonnement de saint Jérôme?

Mais peut-être qu'Egesippe, ajoute cet Ecrivain, avoit marqué dans son Histoire ce voyage de saint Irénée, & ç'aura été sur son témoignage que saint Jérôme l'aura rapporté.

On répond, que si Egesippe avoit parlé de ce voyage, il auroit parlé aussi de l'ordination qu'il auroit regné à Rome. Or il est bien sûr qu'il n'a point parlé de cette prétendue ordination, parce que s'il en avoit parlé, il n'y

à aucun lieu de douter que saint Jérôme n'en eût fait mention, lors qu'il a parlé de ce prétendu voyage : Cette circonstance n'étant pas moins digne d'être remarquée sur le sujet de saint Irenée, & sur le sujet de ce prétendu voyage; que ce voyage même.

CHAPITRE VI.

SECONDE PREUVE
prise de Tertullien.

QUEL QUE évident qu'il paroisse par tout ce qui vient d'être dit, que dans le II. siècle il y avoit des Chrétiens dans toutes les Gaules, il est pourtant certain que Tertullien a marqué ce fait avec des termes qui sont beaucoup plus clairs, puisque faisant le dénombrement des Nations, qui de son tems faisoient profession de la Religion de JESUS-CHRIST, il dit formellement, non qu'une seule Nation des Gaules, mais que toutes les différen-

tes Nations qui habitoient dans ces Provinces , avoient embrassé cette Religion. „ Les Getules , „ dit-il , qui sous ce nom comprennent divers peuples ; plusieurs Pais „ des Maures ; tous ceux des Espagnes ; les *diverses* Nations des Gaules , & les Contrées mêmes des Isles Britanniques , qui ont été jusqu'icy inaccessibles aux armes des Romains , sont aujourd'hui soumises à JESUS-CHRIST. *Fam Getularum varietates , Maurorum multi fines , Hispaniarum omnes termini , & Galliarum diversa Nationes , & Britanniarum , inaccessibleia Romanis loca , Christo vero subdita.* L. contra Judæos c. 7.

Ce Pere dit icy deux choses au sujet des Gaules ; l'une qu'elles étoient composées de *diverses Nations* ; & l'autre que ces diverses Nations avoient reçu la Foy de JESUS-CHRIST.

Il s'agit maintenant de sçavoir quelles étoient ces Nations. C'étoient , selon Jules-César , & selon tous les Géographes du I. & du II. siècle les Belges , les Aquitains

& les Celtes, *Gallia est omnis divisa in tres partes*, dit cet Empereur, *quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum linguâ Celtæ, nostra Galli appellantur.* Ces trois Nations, ajoute-t'il, se distinguent les unes des autres par leurs Langues, par leurs Mœurs & par leurs Loix. *Hi omnes linguâ, institutis, Legibus inter se differunt.*

Surquoy il faut remarquer, 1. que dans ces endroits Jules-César n'a parlé que des Gaules qu'il avoit conquises, & qu'il n'a rien dit de la Narbonnoise, parce qu'elle appartenoit depuis long tems aux Romains.

2. Qu'Auguste - César ayant depuis réuni cette quatrième Gaule aux trois autres, les Géographes de ces siècles-là se sont partagesz dans la description qu'ils ont faite de ces Provinces; car Pomponius Mela & Pline n'en ont compté que trois, avec Jules-César; au lieu que Ptolemée & Strabon en ont marqué quatre avec Auguste.

Mais il faut remarquer, 3. que quelque partagez qu'ils ayent été là-dessus, ils n'ont jamais dit que dans toutes ces Provinces, il y eût plus de trois Nations. Au contraire Strabon marque en termes exprés, que les peuples de la Narbonoise étoient de véritables Celtes; aussi bien que ceux qui appartenoient à la Gaule à qui on donnoit en particulier le nom de Celtique. Le Mont de Cevenes, dit-il, dans son II. Livre, partage par le milieu les terres des Celtes: *In medio est, μισαίτατα τὰ τῶν κελτικῶν πεδία, dorsum montosum, ad rectos angulos Pyrenæ adjacens, quod vocatur Mons Cemmenus definitque in medios Celtarum Campos.* C'est à dire, que les peuples qui étoient & au Midi, & au Septentrion de ce Mont, étoient tous Celtes; & c'est la raison pourquoy il dit dans le Livre IV. qu'Auguste, par son nouveau partage des Gaules, avoit mis une partie des Celtes dans la Narbonoise, & avoit placé les autres dans la Lionoise.

Cette distinction de trois différentes Nations des Gaules étant aussi célèbre, qu'elle étoit du tems de Tertullien, il est bien clair que lors qu'il a dit, que les diverses Nations des Gaules avoient embrassé la Religion de Jesus-Christ, il a eu en vüe ce qu'il avoit lû dans Jules-César, dans Pomponius Mela, dans Strabon, dans Ptolemée & dans Pline, touchant le nombre & la diversité de ces Nations, & que son sens a été de dire que les Belges, les Aquitains & les Celtes faisoient profession de cette Religion; car à quel propos auroit-il fait mention de la diversité de ces Nations, s'il n'y en eût eu, que l'une d'entre elles qui l'eût embrassée.

M. de Launoy, qui est comme le chef de nos adversaires, prétend s'être mis à couvert de ce passage de Tertullien par deux réponses, qui ne paroissent pas fort solides.

Il dit, 1. que par ces diverses Nations des Gaules, cet ancien Auteur n'a voulu marquer que les peuples de Lion, de Vienne

258 N O U V E L L E
de Valence , d'Aubenas , d'Autun ,
de Dijon , & quelques autres qui
avoient déjà reçu la Foy. *Lugdunenses* , dit-il , *Viennenses* , *Valentini* , *Albenses* , *Hedui* , *Dionenses* *Nationes Celtarum sunt diverse* , in quibus Christi nomen celebratur. *Fuerunt & alia sine dubio loca prioribus addita* , ex quo primorum *Gallia Transalpina Martyrum sanguis Christianam Fidem dedicarat* ! Locus *dever. Vind. §. 28.*

Mais ce Docteur n'a pas pris garde, qu'en disant cela il tomboit dans une manifeste contradiction. Il reconnoit d'une part , après Jules-César, que dans les Gaules il n'y avoit alors qu'une seule Nation , dont les peuples portassent le nom de *Celtes* , laquelle , selon lui , occupoit le quartier où saint Irenée se tenoit : *Porro Celtæ eam Gallia partem occupabant in qua Irenæus degebat. §. 27.* Et il prend de l'autre , pour des différentes Nations de *Celtes* , ceux de Lion , de Vienne , de Valence , d'Aubenas , d'Autun & de Dijon. *Lugdunenses* ,

Viennenses, Valentini, &c. Nationes Celtarum sunt diversa. A quoy a pû penser ce sçavant homme, pour ne pas voir une contradiction qui étoit si visible ?

Il dit, 2. que sous le nom de *Gaules*, Tertullien a compris la *Gaule Transalpine* & la *Gaule Cisalpine*; c'est à dire, celle qui à nôtre égard étoit de là les Alpes, & celle qui étoit au deçà de ces Monts; & que c'est par rapport aux différentes Nations de ces deux Gaules, que ce Pere a dit, que les diverses Nations des Gaules avoient reçu la Foy.

Mais on répond, 1. que c'est sans aucun fondement, que ce Docteur attribué cette pensée à Tertullien, parce que comme nous avons déjà dit, ce sçavant Africain avoit trop bien lû les Géographes de ce tems-là, pour ne pas sçavoir, que depuis qu'Auguste César eut partagé l'Italie en XI. Régions, & qu'il eut compris la Gaule qui étoit de là les Monts sous la VI. on ne l'appella plus du nom de Gaule, lors qu'on voue

lut parler un peu exactement.

» On avoit séparé autrefois, dit
 » Strabon, l'ancienne Italie de la
 » Gaule Cisalpine par le Jesi, & puis
 » par le Rubicon Mus comme
 » aujourd'hui nous appellons du nom
 » d'Italie tous les Païs qui s'étend
 » dent jusques aux Alpes, nous ne
 » reconnoissons plus cette separation
 » ni ces bornes : *Antiqua Italia*

L. 5. *Æsim fluvium limites esse voluerunt,
 deinde Rubiconem At nostrâ
 quidem ætate, cum quidquid regio-
 nis usque ad Alpes est, Italia nomi-
 ne censeatur, limites istos valere ju-*

Cap. 8. *bemus. Ergo universa Italia, dit
 Solin, consurgit à jugis Montium,
 &c.*

Et c'est en vain que M. de Lau-
 noy a depuis allegué quelques Au-
 teurs qui sans avoir égard à ce
 que je viens de dire, ont donné le
 nom de Gaule à cette partie de
 l'Italie; car cela ne justifiant point
 que tous les Ecrivains lui aient
 donné ce nom, depuis le tems d'Au-
 guste, jusqu'à celui de Tertullien;
 c'étoit à cet habile Critique à
 prouver que ce Pere étoit du nom.

bte de ceux qui l'ont appelée de ce nom. Sans cela nous aurons toujours lieu de dire , que les Géographes qui l'ont précédé depuis cet Empereur , ayant compris ce País sous le nom d'*Italie* , & non sous celui des *Gaules* , il a suivi leur description.

Mais je veux que sous le nom des *Gaules* , Tertullien ait compris celles qui étoient deçà , & celle qui étoit delà les Alpes ; cela nous empêchera-t'il de dire , que selon lui , toutes les Nations de ces Provinces s'étoient soumises à Jesus-Christ ? Est-ce que ces termes *les diverses Nations des Gaules* , étant aussi généraux qu'ils sont , exceptent aucune de ces Nations ? Et n'est-il pas constant au contraire qu'ils les comprennent toutes ?

Mais s'il est vrai , continuë M. de Launoy , que Tertullien n'a pas compris la Gaule Cisalpine sous le nom des *Gaules* , où est-ce qu'en faisant aussi exactement qu'il a fait le dénombrement des País qui avoient reçu la Foy , il aura fait

mention de cette contrée - là ? Et moy je lui aurois demandé en quel endroit ou sous quels termes ce Pere a - t'il fait mention de la Campanie , de la Toscane , de la Ligurie , de la Calabre , & des autres Païs qui appartenoient à l'Italie , est - ce que dans toutes ces Provinces , il n'y avoit pas alors des Chrétiens , aussi bien que dans l'ancienne Gaule Cisalpine ? Le silence que ce Pere a gardé sur le sujet de toutes ces Provinces , ne prouve - t'il pas , que comme il n'a point parlé d'aucune d'elles , il n'a point non plus fait aucune mention de celle - cy , puisque l'on ne scauroit alleguer aucune raison qui fasse voir qu'il a plutôt dû parler d'elle que des autres. Qu'auroit pû répondre à tout cela M. de Launoy pour soutenir son explication du mot *des Gaules*.

La raison au reste , pourquoy Tertullien n'a point parlé en particulier dans cette occasion , ni de l'ancienne Gaule Cisalpine , ni d'aucune autre Province de l'Italie , c'est , ou parce qu'il les a indiquées

sous le nom des Romains ; ou parce qu'étant aussi connuës qu'elles étoient aux Juifs , qui étoient dans Rome , & dans les autres Villes de l'Italie , il étoit inutile de leur dire qu'elles faisoient profession de la Religion de Jesus-Christ.

CHAPITRE VII.

*TROISIEME PREUVE ,
Que selon saint Ferôme , il y
avoit des Chrétiens dès le II.
siècle , non seulement du côté du
Rhône , mais même du côté de la
Garonne.*

JE ne doute point que l'on ne soit d'abord surpris de voir , que pour prouver que dès le II. siècle la Foy a été reçüe dans toutes les Provinces des Gaules , j'aye recours au témoignage de saint Jérôme , veu que personne , au moins que je sçache , ne s'est jamais avisé de l'alleguer pour la justification de ce fait , mais qu'on l'ait allegué , ou non pour cela ,

nous allons voir ce qu'il dit là-dessus, après que nous aurons rapporté en peu de mots, ce qui lui a donné occasion d'en parler.

Il y avoit en Espagne, du tems de ce saint Docteur, un homme de grande pieté, nommé *Lucinius*, qui étant devenu son ami, & l'admirateur de ses Ouvrages, envoya six Copistes à Bethléem, où ce Pere faisoit sa résidence, pour se les faire transcrire. Non content d'avoir ainsi ses Ecrits, il voulut le voir en personne, & il étoit déjà sur le point de s'embarquer pour la Palestine, lors qu'il lui prit une maladie dont il mourut.

Saint Jérôme n'eut pas plutôt appris sa mort, qu'il écrivit à Théodore sa femme, qui, comme lui, faisoit profession de mener une vie véritablement Chrétienne; soit pour lui témoigner la douleur qu'il avoit d'avoir perdu ce pieux ami, dans le tems qu'il esperoit de l'embrasser, soit pour se consoler de sa perte avec elle, en vûë du bonheur éternel, qu'il s'étoit acquis par la sainteté de sa vie.

Haisant

Faisant dans sa Lettre à cette sainte Dame l'éloge de cet ami, il le louë entr'autres choses sur la fidélité, avec laquelle il avoit demeuré toujours attaché à la Foy de l'Eglise, dans un tems auquel l'herésie de *Basilides* ravageoit les Espagnes, & en particulier le Portugal. Quelque dessein que ce grand Docteur ait eu de louer ainsi la pureté de la foy de son ami, on voit néanmoins qu'il ne s'attache à la relever en particulier que pour porter Theodore à l'imiter dans cette vertu, & à avoir pour cette infame herésie, autant d'horreur que son mari en avoit eu.

Pour lui inspirer cette horreur, il lui apprend quel avoit été l'Auteur de cette herésie, & quel avoit été le progrès qu'elle avoit fait autrefois dans les Gaules, & dans les Espagnes, & sur tout auprès des femmes riches de ces Provinces. „ Irenée, lui dit-il, qui a vécu au tems des Apôtres, qui après avoir été instruit dans les saintes Lettres par Papias, disciple de saint Jean l'Evangeliste, a

» été Evêque de Lion , rapporté
 » qu'un nommé Marc , issu de la ra-
 » ce de Basilides , étant d'abord en-
 » tré dans les Gaules avoit souillé
 » par ses erreurs les Pais qui sont
 » le long du Rhône , & le long de
 » la Garonne , & qu'il avoit parti-
 » culierement deçû plusieurs femmes
 » de qualité de ces Contrées - là en
 » s'en faisant aimer , soit par l'Art de
 » la Magie , soit par les divertisse-
 » mens criminels , qu'il prenoit en
 » secret avec elles , sous pretexte de
 » certains Mysteres , qu'il promettoit
 » de leur expliquer , pourvû qu'elles
 » voulussent bien l'écouter en parti-
 » culier. Que cet Heretique ayant
 » delà traversé les Pirenées , il s'étoit
 » jetté dans les Espagnes , où il avoit
 » pris à tâche de s'insinuer dans les
 » maisons des gens riches , & sur
 » tout dans l'esprit de leurs femmes.

*Refert Irenæus , &c. Quòd Mar-
 cus quidam de Basilidis Gnostici
 stirpe descendens , primùm ad Gal-
 lias venerit , & eas partes , per
 quas Rhodanus & Garumna fluunt
 suâ doctrina maculaverit maxime-
 & 49 nobiles fœminas Inde Py-*

renæum transiens Hispanias occupavit. Epist. 29. edit. victorii.

Voilà donc un Heretique du II. siècle qui du tems de saint Irenée a infecté de son Heresie, non seulement les Pais qui étoient du côté du Rhône, c'est à dire, du côté de Vienne & de Lion, mais encore les Pais qui étoient du côté de la Garonne; voilà donc des Chrétiens dans ce siècle-là dans l'une & dans l'autre des ces Contrées. Qui peut douter qu'y ayant alors dans des Pais aussi éloignez de Lion & de Vienne que ces derniers, il n'y en eût en même tems dans les autres Pais des Gaules, qui étoient plus proches de ces deux Villes, où la Religion avoit commencé à s'établir.

Je voy bien que l'on va m'objecter d'abord que S. Irenée ne dit point, que ni Marc le Gnostique, ni aucun de ses disciples ayent été du côté de la Garonne, & que saint Jérôme lui a imposé, en le lui faisant dire; ce saint Evêque ayant seulement dit dans son Livre con-

tre les heresies que „ les Disciples
 „ de ce Marc avoient seduit plu-
 „ sieurs femmes du côté du Rhône :

*His verbis & actionibus multas quo-
 que in Rhodanensi nostrâ Regione ,
 mulieres in fraudem impulerunt ; &
 qu'ainsi ce fait ne se trouvant at-
 testé , ni par saint Irenée , ni par
 aucun autre Auteur contemporain ,
 on ne peut point s'en rapporter à
 saint Jérôme , qui n'a vécu que
 dans le I V. & V. siècle.*

Il est vrai ; saint Irenée ne dit
 point , ni que *Marc* , ni qu'aucun
 de ses Disciples ayent été du côté
 de la Garonne ; mais il ne dit point
 aussi qu'ils soient allez dans les Es-
 pagnes : Cependant qui a jamais
 contesté ce dernier fait contre saint
 Jérôme , depuis que dans un Ou-
 vrage aussi public & aussi estimé
 que son Commentaire sur Isaïe , il
 l'a rapporté en termes formels , &
 toujours sur le témoignage de ce
 saint Evêque de Lion. Irenée , dit-
 il , dans ce Commentaire , Evêque
 de Lion & Martyr , a traité fort
 exactement de l'origine de plusieurs
 heresies , & particulièrement de

celles des Gnostiques , qui par le moyen de *Marc l'Egyptien* , ont seduit plusieurs femmes de qualité , premierement dans les Gaules , vers le Rhône , & puis dans les Espagnes. *De quibus diligentissimè vir Apostolicus scribit Irenæus Episcopus Lugdunensis & Martyr , multarum origines explicans hæreseon & maxime Gnosticorum , qui per Marcum Aegyptium , Galliarum primùm circa Rhodanum , deindè Hispaniarum nobiles fœminas deceperunt.* On étoit même si persuadé du tems de saint Jérôme que ce Marc avoit répandu son herésie dans les Espagnes que par une espece de proverbe , on lui avoit donné le nom d'*Iberienne* ; C'est ce qui paroît par plusieurs endroits de ce saint Docteur , où il traite cette herésie de chanson ridicule , & *Iberienne : Hiberas Nænias.*

Or s'il est vrai , que sans qu'il imposât à saint Irenée , saint Jérôme a pû dire que cet Heretique avoit passé des Gaules dans les Espagnes ; pourquoy n'aura - t'il point pû ajouter , sans lui imposer qu'il

avoit pris sa route par les *Contrées* qui sont du côté de la *Garonne*, & qu'il y avoit fait les mêmes ravages qu'il avoit fait du côté du *Rhone*, supposé qu'il fût également assuré de la vérité de l'un & de l'autre de ces deux faits :

On n'impose point à un Auteur qui rapporte un fait, lors qu'à la narration on ajoûte des circonstances de ce même fait, qui sont véritables, & qui sont reconnûes comme telles.

Mais pour dire ce qu'il y a de vrai - semblable là - dessus, j'ose croire que ç'a été par un pur défaut de mémoire que saint Jérôme a rapporté sous le nom de saint Irénée, ce qu'il avoit appris, ou de quelqu'autre ancien Auteur, ou de la Tradition, touchant le voyage que ce Gnostique avoit fait des Gaules en Espagne, & des erreurs qu'il avoit répandues du côté de la *Garonne*.

Enfin ce grand Docteur ne mérite pas moins d'être crû sur ces faits, que sur ce qu'il a dit touchant le passage de Pompée par les

Détroits des Pyrenées , & touchant l'origine des Comingeois. Il rapporte dans son Traité contre Vigilance, que Pompée s'en retournant des Espagnes à Rome, après la défaite de Sertorius, il ramassa tout ce qu'il trouva dans ces Montagnes de *Vectons*, d'*Arrevacces*, & de *Celtiberiens*, & que les ayant conduits dans la première plaine, qu'il rencontra au pied de ces Montagnes, il les logea dans une même Ville, laquelle à cause de cela fut appelée Comenge : *Unde & Convenarum Urbs nomen accepit.*

Quel Historien, quel Géographe, quel autre Auteur a jamais parlé de ces faits avant saint Jérôme? Pline remarque que les *Comingeois* étoient des peuples qui avoient été rassemblez dans une même Ville : *Mox in unum contributi Convenæ*, mais nous dit-il, ni le nom de ces peuples, ni celui de leur Nation? Nous apprend-il que ç'a-voit été Pompée qui les avoit rassemblez dans cette Ville? Rien moins que cela. Cependant qui a

jamais revoqué en doute ce point
 d'Histoire , rapporté par saint Je-
 rôme seul , qui a jamais demandé
 d'où ce Docteur du I V. & du V.
 siècle avoit appris ces faits ? Mais
 quand quelqu'un le demanderoit
 aujourd'hui , il ne seroit point
 hors d'apparence , qu'on lui ré-
 pondît que saint Jérôme ayant
 voyagé dans les Gaules , & qu'y
 ayant conféré avec des gens sça-
 vans dans l'Histoire de ces Pais,
 il les y avoit appris ; & cela
 étant , pourquoy ne pourra-t'on
 pas croire de même , qu'il y avoit
 appris ce qu'il rapporte touchant
 Marc le Gnostique.

FIN

C H A P I T R E V I I I.

Où l'on répond à un passage de saint Sulpice - Severe , que l'on a depuis peu opposé au témoignage de saint Ferôme , touchant le voyage de Marc le Gnostique du II. siècle , dans les Espagnes.

J'AVOIS déjà écrit ce que je viens de rapporter de saint Jérôme , touchant le passage de cet Heretique par les Pais situez le long de la Garonne , & touchant son voyage dans les Espagnes , lors qu'ayant lû le II. Tome des Memoires pour l'Histoire Ecclesiastique de M. de Tillemont , j'y ay trouvé que ce sçavant & pieux Abbé , croyoit qu'il y avoit apparence que ce n'avoit point été ce Marc dont parle saint Irenée , qui avoit été dans les Espagnes ; mais que ç'avoit été un autre Gnostique de même nom , qui , selon saint Sulpice - Severe , étoit venu dans le IV. siècle , de l'Egipste

dans ces Provinces pour y semer les
 erreurs , & que c'étoient de lui
 qu'étoient fortis les *Priscillianistes*,
 qui dans ce même siècle se rendi-
 rent si celebres dans les Espagnes ;
 qu'ainsi saint Jerôme s'étoit trompé
 sur la ressemblance des noms
 de ces deux Heretiques , en confon-
 dant l'un avec l'autre , & en attri-
 buant au premier , ce qu'il ne fa-
 loit attribuer qu'au dernier.

Voicy le passage de saint Sulpice-
 Severe , sur lequel cet Auteur
 se fonde ; „ De nouveaux troubles
 & de nouveaux desordres ont suc-
 cédé de nôtre tems dans l'Eglise ;
 à ceux que l'Arianisme venoit d'y
 causer. L'infame Heresie des Gnos-
 tiques , cette damnable superstition,
 qui se cache sous des Mysteres exé-
 crables , a été decouverte pour la
 premiere fois dans les Espagnes. On
 sçait que ce Monstre a pris sa nais-
 sance dans l'Egipte , mais il est mal
 aisé de dire de quelle maniere il
 s'y est formé. Un certain Marc,
 originaire de Memphis , a été le
 premier qui a apporté d'Egipte cet-
 te Heresie dans les Provinces que

je viens de nommer. Agape, qui
 étoit une femme de qualité, & le
 Rheteur Elpidius l'apprirent de lui,
 & c'est de ceux-cy que Priscil-
 lien l'a apprise ensuite. *Sequuntur*
tempora atatis nostræ gravia, &
periculosa, quibus non usitato malo
polluta Ecclesiæ, & perturbata om-
nia. Namquæ tum primùm infamis
illa Gnosticorum hæresis, intra His-
panias deprehensa, superstitio execra-
bilis, arcanis occultata secretis.
Origo istius mali oriens ab Ægyptiis,
sed quibus ibi initiis coaluerit, haud
facilè est differere, primus eam in-
tra Hispanias Marcus intulit, Æpip-
to profectus, Memphos ortus. Hu-
jus auditores fuere Agape quædam
non ignobilis mulier & Rhetor El-
pidius, ab his Priscillianus & ins-
titutus. Hist. sacr. l. 2.

Mais M. de Tillemont agréera ;
 s'il lui plaît, que je lui dise que
 c'est saint Sulpice-Severe, & non
 saint Jérôme qui s'est trompé dans
 cette occasion. Ce qui me le per-
 suade, est que d'un côté ce der-
 nier a été assez curieux de sçavoir
 les affaires de l'Eglise de son tems ;

& que de l'autre, il a eu tous les moyens possibles d'apprendre ce que l'on scavoit alors touchant l'origine du *Priscillianisme*, qui dans le fond n'étoit qu'un renouvellement des erreurs de *Basilides* & des autres Gnostiques, & d'apprendre par consequent, si ç'avoit été un nouveau Marc venu d'Égypte, qui avoit enseigné ces erreurs à *Agape* & à *Elpidius*, qui furent ensuite les premiers Maîtres de *Priscillien*.

Les moyens que saint Jérôme a eus d'apprendre au vrai tous ces faits; c'est 1. qu'il est impossible que le *Priscillianisme* ayant fait un aussi grand éclat, qu'il fit du tems de ce saint Docteur, en Espagne, dans les Gaules, & en Italie, on n'ait scû alors à Rome tout ce qui s'en pouvoit scavoir, & que y ayant été scû, il ne l'y ait appris, puisque, selon *Baronius*, ce fut en l'an 382. qu'il arriva de la Palestine en cette Ville environ un an après que *Priscillien*, qui y étoit allé avec quelques-uns de ses principaux Sectateurs, pour tâcher de

se justifier devant le Pape saint Damaſe, en fut parti. Or il eſt conſtant que ſaint Jerôme n'apprit dans Rome aucun de ces faits ; il eſt donc certain que l'on ne les ſçavoit ni dans cette Ville, ni en Eſpagne, ni dans le reſte du monde.

Quiconque doutera que l'on ait ſçû alors à Rome, ce que l'on pouvoit ſçavoir en Eſpagne & ailleurs, touchant l'origine du Priscillianiſme, il pourra douter ſi dans le XVI. ſiècle on a ſçû dans cette Ville tout ce que l'on a ſçû en Allemagne & ailleurs, touchant l'origine du Lutheraniſme.

Quiconque doutera que ſaint Jerôme ait ſçû ce que l'on ſçavoit à Rome touchant l'origine du Priscillianiſme, il pourra douter, que les plus habiles & les plus curieux Théologiens de cette même Ville ayent ſçû dans le XVI. ſiècle, ce que l'on y ſçavoit dans ce même ſiècle, touchant Luther & l'origine de ſon Hereſie.

2. On ne ſçauroit ſe perſuader, que ſi comme le rapporte ſaint Sulpice - Severe, *Agape* & *Elpidius*

avoient appris d'un *nouveau* Marc, venu d'Égypte en Espagne, les erreurs qu'ils apprirent ensuite à Priscillien ; Orose, Scavant Prêtre Espagnol, qui vivoit alors, n'en eût été très-bien informé, & qu'ayant été en la Palestine pour y consulter saint Jérôme sur ces erreurs, & particulièrement sur celle qui regardoit l'origine des ames, il n'eût entretenu ce grand Docteur de ce qui se disoit dans son País, touchant l'origine du Priscillianisme, ou que ce Pere ne l'eût interrogé lui-même sur ce que l'on y en scavoit.

3. Lucinius ayant envoyé, comme nous avons vû, six jeunes hommes vers saint Jérôme pour transcrire ses Ouvrages, il est impossible qu'il n'y en eût quelqu'un parmi eux, qui étoit en état de lui apprendre, ce que l'on croyoit en Espagne sur ces faits. Qui peut même douter que Lucinius ne lui en eût rendu conte lui-même dans les Lettres qu'il lui avoit écrites durant sa vie.

4. Comment a-t'il pû se faire

re que saint Jérôme ait sçû qu'*Agape* avoit seduit *Elpidius* & *Priscillien*, & qu'il ait ignoré qu'elle avoit été premierement seduite elle-même, par un *Egyptien* qui s'appelloit *Marc*: *In Hispania*, dit-il, dans la Lettre à *Ctesiphon*, *Agape, Elpidium, mulier virum, ceca cecum duxit in foveam successoremque sui Priscillianum habuit.* Est-ce que si le nom de ce Seducteur eût été alors connu ni en Espagne, ni autre part, ce Pere l'auroit ignoré, ou que l'ignorant, il ne se seroit pas mis en peine d'écrire à *Lucinius*, ou à quelqu'autre de ses amis, pour le leur demander, ayant d'ailleurs besoin de le sçavoir pour le marquer dans la Lettre que je viens d'alleguer, dans laquelle, comme il paroît, il a marqué par leurs noms tous les Heresiarques, qui pour répandre leurs Heresies, se sont servis du ministere de quelque femme.

5. Saint Epiphane remarque très-bien que les anciens *Marcosiens* Epi. 34. subsistoient encore en quelques lieux c. 1. p. dans le IV. siècle, mais il ne dit 233.

point, que parmi ces Héretiques il y eût dans ce siècle-là aucun *nouveau* Marc.

6. Saint Augustin, qui sçavoit parfaitement que les Gnostiques faisoient un grand bruit dans les Espagnes, & que Priscillien étoit à la tête de ces Héretiques, ne parle point dans son Livre des Hérésies de ce prétendu *Marc* du IV. siècle, duquel pourtant il n'auroit point manqué de faire mention, s'il eût passé pour Auteur des erreurs que Priscillien soutenoit.

Etant certain de cette sorte que dans le IV. siècle, il n'y a point eu un *nouveau* Marc, qui ait apporté d'Égypte en Espagne l'Hérésie des Gnostiques, il s'ensuit bien clairement que saint Sulpice-Severe s'est trompé en le croyant.

Ce qui a trompé cet Historien, c'est que d'une part, il avoit oui dire, ou il avoit lû dans quelque Auteur, qu'un certain Égyptien, originaire de Memphis, & qui avoit le nom de *Marc*, avoit enseigné dans les Espagnes l'Hérésie des Gnostiques, sans qu'on lui eût marqué

marqué le tems dans lequel cet Heretique étoit venu dans ces Provinces - là ; Et il avoit appris d'un autre côté , qu'*Agape* & *Elpidius* avoient été les premiers , qui dans le IV. siècle avoient fait profession de suivre les erreurs de cet Égyptien. Il a conclu de tout cela , qu'il falloit que cet Heretique fût arrivé en Espagne dans ce même siècle ; & que cette Dame & ce Rheteur eussent appris de lui les erreurs , qu'ils apprirent ensuite à Priscillien ; & c'est la raison pourquoy , il les a qualifiez du nom de ses *Auditeurs* , au lieu qu'il n'auroit dû leur donner que celui de ses *Disciples* ou de ses *Sectateurs* ; ces derniers noms pouvant très-bien être attribuez à ceux qui suivoient les erreurs d'un Heretique du II. siècle.

Le peu de connoissance au reste que ce même Historien témoigne avoir eu de la naissance & du progrès de l'Herésie des Gnostiques dans l'Égypte , marque assez clairement qu'il n'avoit point lû là-dessus , ni saint Irenée , ni Eusebe

de Césarée , & qu'il ne scavoit point par consequent , si dans le II. siècle il y avoit eu un insigne Gnostique , appellé *Marc* , il ne scavoit , sinon que cette Heresie étoit née en Egipte , mais rien plus : *Origo hujus mali , oriens ab Ægyptiis , sed quibus ibi initiis coeluerit haud facile est differere.* Cependant il auroit pû apprendre de saint Irenée , L. 1. c. 22. que Basilides avoit été le premier qui avoit publié cette Heresie dans Alexandrie ; & il auroit pû trouver dans l'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe , L. 4. c. 7. que cet Heresiarque avoit établi dans l'Egipte des Ecoles , dans lesquelles il enseignoit une Doctrine pleine d'impietez. Il ne faut pas s'étonner , si ayant ignoré ces choses , il a placé dans le IV. siècle ce Marc , dont il avoit ouï parler , mais dont on ne lui avoit point marqué l'Epoque , & s'il a cru que dans ce même siècle il étoit venu d'Egipte dans les Espagnes.

C H A P I T R E I X.

Que la Religion Chrétienne ayant été établie dès le III. siècle dans les Provinces de l'Italie, des Espagnes, de l'Allemagne, & de l'Angleterre, qui étoient les plus voisines de la Narbonoise, de l'Aquitaine, & de la Belgique; & dans la Celtique même; il est tout-à-fait incroyable que cette même Religion n'ait été établie en ce même siècle dans ces trois Provinces des Gaules.

EN C O R E que lorsque l'on parle de l'établissement de la Religion Chrétienne durant les premiers siècles, on ne puisse point conclurre absolument, que dès-là que durant ces siècles elle a été reçûe en certains Païs, d'autres l'ont pareillement reçûe en ce même tems; on a pourtant lieu de croire avec un très-grand fondement, que lors qu'un certain Païs dont l'entrée a été couverte à tou-

tes sortes d'étrangers, s'est trouvé environné de plusieurs autres Païs qui l'ont reçue, il l'a aussi reçue lui-même presque en ce même tems, parce qu'il n'y a aucune apparence que les Prédicateurs Evangeliques, & les Pasteurs de ce siècle-là, ayant été aussi zélés qu'ils ont été pour la propagation de la Foy, n'ayent eu ni le zèle, ni la charité de faire part de cette divine Lumiere à ceux qui étoient leurs voisins.

On sçait d'ailleurs qu'à l'imitation des Apôtres, ces premiers Prédicateurs ne s'arrêtoient que très-peu de tems dans les Villes, où ils avoient d'abord fait quelques conversions, & que substituant à leur place, ou quelqu'un de leurs Compagnons, ou quelqu'un des Nouveaux Convertis, qui étoit le plus propre à continuer l'œuvre qu'ils avoient commencé, ils passoient de Province en Province, pour faire connoître JESUS-CHRIST, aussi loin qu'ils pouvoient.

Celi étant présupposé, peut-on

douter que si dans le II. siècle le Christianisme s'est trouvé établi dans les Païs les plus voisins de la Gaule Narbonoise, de l'Aquitaine & de la Belgique, il n'ait été pareillement établi presque en même tems dans ces trois Provinces, quand même il seroit vrai, qu'il n'y avoit point été déjà prêché par ceux qui l'avoient établi dans la Celtique; je n'ay donc besoin que de montrer qu'il avoit été reçu dès le II. siècle dans les Païs les plus proches des trois Gaules en question.

1. Nos adversaires supposent eux-mêmes, comme nous avons vû cy-dessus, que du côté de l'Italie, il étoit établi dans cette Region, que l'on appelloit autrefois la Gaule Cisalpine, & où sont aujourd'hui, Milan & Turin, puisque, selon eux, les peuples de cette Province étoient l'une des Nations des Gaules, qui au rapport de Tertullien faisoient alors profession de la Religion de JESUS-CHRIST.

2. Nous avons appris de saint

Irenée que dans la Germanie , c'est à dire , dans cette partie de l'Allemagne , qui , selon Pline , étoit située le long du Rhin , & qui touchoit à la Belgique , il y avoit de son tems des Eglises. Et *quæ in Germaniâ fundatæ sunt Ecclesie.*

3. Le même saint Irenée témoigne en general qu'il y avoit aussi des Eglises dans les Espagnes, & *quæ in Iberis sunt*, & Tertullien ajoûte , que de son tems il y en avoit dans toutes les Contrées de ces Provinces : *Hispaniarum omnes termini*, c'est à dire , qu'il y en avoit dans la Catalogne, dans l'Aragon , dans la Navarre & dans la Biscaye , aussi bien que dans les autres Pais Meridionaux.

4. Le même Tertullien nous assurant , ainsi que nous l'avons déjà rapporté , que les Pais de l'Angleterre , qui jusqu'alors avoient été inaccessibles aux armes des Romains , étoient déjà soumis à JESUS-CHRIST ; il est censé dire en même tems , que ceux dans

lesquels ces conquérans avoient d'abord pris terre dans cette même Isle, avoient par conséquent embrassé la Religion. On sçait d'ailleurs que, selon Bede, Lucius, Bed. Hist. l. 1. c. 4. l'un des Rois de cette Isle, envoya des Députés vers l'an 178. au Pape saint Eleuthere, pour lui demander des Missionnaires qui allaissent l'instruire dans la Foy; ce qui fait voir clairement qu'il étoit soumis aux Romains, & que son Royaume étoit voisin des Gaules.

Un homme qui fera réflexion au commerce qui étoit alors entre les peuples du Dauphiné, de la Provence & du Languedoc, & entre ceux du Duché de Milan, du Piémont & des Villes d'Italie, qui étoient sur la côte de la Méditerranée; entre les Aquitains & les Espagnols qui étoient les plus proches des Pyrénées; entre les Belges, les Allemans d'audeçà du Rhin, & les Anglois Méridionaux; un homme, dis-je, qui fera réflexion au commerce & à l'union, qui étoient alors entre

ces peuples , tous soumis aux Romains , pourra - t'il ne se pas persuader qu'à la faveur de ce commerce & de cette union , la Religion dont les uns faisoient profession ne se soit établie parmi les autres ?

Un homme qui fera réflexion au soin que les Evêques de Rome ont eu dans le II. siècle d'envoyer des Evêques dans les Espagnes , dans la Germanie , dans l'Angleterre & dans la Gaule Celtique , pourra-t'il se persuader , qu'ils aient si fort oublié les Belges , les Aquitains & les peuples de la Province Narbonoise , de cette Province , qui , selon Plin , meritoit d'être appelée , non une simple Province , mais une seconde Italie , tant elle se distinguoit de toutes les autres Provinces , par la fertilité de ses terres , par la grandeur des ses richesses , par la politesse & par les bonnes mœurs des ses peuples. Cet homme , dis - je , pourra - t'il se persuader que durant tout le cours de ce siècle les Evêques de Rome n'ayent envoyé aucuns Evêques , ni

aucuns

aucuns Missionnaires dans ces Provinces si connues, si estimées & si fréquentées des Romains, & du reste des Italiens, non seulement de ceux qui y portoient les armes, ou qui y commandoient les armées, mais de ceux mêmes qui y possédoient des Domaines, qui y exerçoient des Magistratures, & qui y faisoient la Recepte des deniers publics.

Un homme qui fera réflexion, que selon le témoignage de Tertulien. „ Il y avoit alors des Chrétiens, dans les Camps, dans le Senat, & dans le Palais de l'Empereur, qu'ils remplissoient les Villes, les Bourgs, la Campagne, les Isles; & que parmi eux il y avoit des hommes & des femmes de toute sorte d'âge & de condition, & que ceux même qui étoient dans les premières dignitez faisoient profession d'être Chrétiens, pourra-t'il bien se persuader, qu'il n'y en eût plusieurs parmi ces Romains & ces Italiens qui étoient dans les Gaules, & que s'y en trouvant un assez grand nombre, ils n'y aient

Apol.

c. 27.

“

“

“

“

“

“

Adscap.

c. 2.

Apol.

c. 27.

attiré des Prêtres & des Evêques, pour en être conduits, & pour établir la Religion dans ces Provinces ?

Un homme qui fera réflexion que saint Pothin a été le premier qui dans le II. siècle a entrepris d'établir la Foy dans les Gaules, c'est à dire, dans quatre des plus grandes Provinces de l'Empire, pourra-t'il se persuader que ce seul Evêque se soit chargé de cette entreprise? Pourra-t'il se persuader que ce saint hommen'ait eu avec lui d'autres Evêques & d'autres Missionnaires qui lui ont aidé à établir la Religion dans ces Provinces; car on ne doit point s'imaginer, que lorsque ce saint Evêque est entré dans les Gaules, il n'ait eu en vûe que la seule Ville de Lion, les premiers Missionnaires ne bornoient point ainsi leur charité, ni à une certaine Ville, ni à un certain País: Ils se consacroient tout entiers à la conversion de tous ceux qui voudroient les écouter dans les Provinces où ils étoient envoyez.

Mais je veux que dans cette pre.

miere Mission des Gaules , il n'y ait eu d'autre Evêque que saint Pothin , je veux qu'après la mort il n'y ait eu dans ces Provinces d'autre Evêque que saint Irenee son Successeur ; qui pourra se persuader que pendant plus de cinquante ans pour le moins , qu'ils ont vécu l'un après l'autre dans Lion , ils ne soient jamais sortis de cette Ville que pour annoncer la Foy dans Viennois , & dans quelque autre Ville voisine , sans que jamais ils ayent eu le zèle de la prêcher, ou par eux-mêmes, ou par leurs Prêtres dans tant d'autres Villes des Gaules , & sans qu'ils ayent jamais demandé aux Evêques de Rome d'autres Prédicateurs qui vinssent y annoncer. Qui pourra se persuader que les peuples de toutes les Gaules ayant en ce tems-là un aussi grand commerce , que celui qu'ils avoient avec la Ville de Lion , soit à l'occasion de ses Foires , soit à l'occasion de la Fête qu'ils y alloient solemniser devant l'Autel d'Auguste , soit à l'occasion de mille autres affaires qui les y

292 N O U V E L L E
attiroient , qui pourra se persuader , qu'à la faveur de ce commerce , ni ces deux Evêques , ni leur Clergé , ni ceux d'entre les Fidéles de cette Ville , qui durant les persecutions de Marc - Aurele , & de Severe , verserent leur sang pour la Foy de JÉSUS - CHRIST , n'ayent jamais eu le zèle d'instruire dans cette même Foy quelques personnes choisies de ces peuples qui pussent ensuite travailler sur les lieux à leur conversion.

C H A P I T R E X.

Que selon saint Gregoire de Tours , saint Ursin a été Evêque de Bourges durant le II. siècle. Qu'il est fort vrai-semblable que quelques autres Evêques des Gaules , que que l'on ne justifie point avoir vécu , ou dans le I. ou dans le I-II. siècle , y ont prêché la Foy dans le II.

SAINT GREGOIRE de
Tours a parlé dans deux diffé-

rens Ouvrages des premiers Evêques de Bourges ; sçavoir , dans son Livre de la Gloire des Confesseurs Chap. 80. & dans son Histoire de France Chap. 31.

Il dit dans le premier, que saint Ursin avoit été envoyé dans les Gaules par les Disciples des Apôtres, qu'il avoit prêché la Foy dans Bourges, qu'il en avoit été le premier Evêque, & qu'y étant mort il avoit été enseveli dans un champ où plusieurs autres personnes avoient été enterrées : Que dans la suite du tems, ce champ ayant été converti en une vigne, on avoit perdu le souvenir du lieu de sa Sepulture, jusqu'à ce que vers l'an 560. il se revela lui-même à Auguste, Abbé de saint Simphorien, & à saint Germain Evêque de Paris, qui étoient alors à Bourges, auxquels il découvrit l'endroit où étoit son corps, qui fut trouvé tout entier ; que Probien, Evêque de cette Ville, le transféra dans l'Eglise de saint Simphorien, qui prit depuis le nom de saint Ursin, & que cette ceremonie fut

accompagnée & suivie de plusieurs miracles : *Bituriga verò Urbs primum à sancto Ursino, qui à Discipulis Apostolorum ordinatus in Gallias destinatus est, verbum salutis accepit, &c.*

Il dit dans le second, qu'un des Disciples des sept Evêques, qui sous le Consulat de Dece & de Gratus, furent envoyez dans les Gaules pour y prêcher la Foy, annonça JESUS-CHRIST dans Bourges, qu'il y convertit un petit nombre de personnes des moins considerables, qu'il en éleva quelques-uns au ministere de l'Eglise, après les avoir instruits dans l'exercice de ces fonctions, & que Leocade, l'un des descendans de saint Epagate martyrisé à Lion sous Marc-Aurele, leur avoit donné la maison qu'il avoit dans Bourges pour en faire une Eglise: *De horum verò Discipulis quidam Biturigas aggressus, salutare omnium Christum Dominum populis nunciavit, ex his ergo pauci admodum credentes, Clerici ordinati, ritum psallendi suscipiunt, & qualiter Ecclesiam cons-*

*truant, vel omnipotenti Deo solemn-
nia celebrare debeant imbuuntur.....
qui verò crediderant ex pauperibus
erant, &c.*

Il n'est maintenant question que de voir, si selon cet Historien, saint Ursin & ce Disciple des sept Evêques ont été ou n'ont pas été deux différens Evêques de Bourges; mais saint Gregoire de Tours s'explique si clairement lui-même en faveur de l'affirmative, qu'il n'y a nul moyen de douter, qu'il ne les ait pris pour deux différens Evêques de cette Ville, puis qu'il est certain, que dans le tems que dans son Histoire de France, il témoigne ignorer le nom de ce Disciple des sept Evêques, il sçavoit parfaitement bien celui de saint Ursin; car cela étant, il s'ensuit bien clairement, ou qu'en parlant de ce Disciple, sous le nom vague de *quidam*, il ne croyoit plus que saint Ursin avoit été le premier Evêque de Bourges, quoique ce Saint l'eût révélé lui-même à l'Abbé de saint Simphorien, & à saint Germain de Paris; ou qu'il croyoit

qu'il l'avoit été aussi bien que ce *Disciple*, dont il ne sçavoit point le nom ; mais dans un tems *différent*. Or il est hors de toute apparence, que lors qu'il écrivoit l'Histoire de France, il ne crût plus que saint Ursin eût été le premier Evêque de Bourges, puis qu'il n'y avoit alors personne qui revoquât en doute ce que ce Saint avoit revelé lui-même là dessus. Il faut donc dire qu'il croyoit que saint Ursin avoit été le premier Evêque de Bourges ; mais dans un tems *différent* de celui auquel ce *Disciple* des sept Evêques l'avoit été.

Ceux qui sçavent le respect que ce saint Evêque de Tours a toujours eu pour les revelations & pour les miracles des Saints, ne lui imposeront jamais d'avoir cessé de croire dans un certain tems de sa vie, ce qu'il avoit d'abord cru touchant S. Ursin sur la déposition de l'Abbé de saint Simphorien, & de saint Germain de Paris ; c'est cependant ce à quoy M. de Lau-
noy n'a pas fait réflexion, lorsque

pour s'empêcher de reconnoître que saint Ursin eût été Evêque de Bourges avant le III. siècle, il s'est jetté dans cette extrémité que de soutenir que saint Gregoire de Tours avoit retracté dans le 31. Chapitre de son Histoire de France, ce qu'il avoit avancé dans le Chapitre 80. de la Gloire des Confesseurs, en lui imputant contre la verité, qu'il n'avoit rapporté que sur un bruit incertain, *incerto rumore*, ce qu'il avoit dit dans ce dernier Chapitre. Saint Gregoire ne dit point, comme il a fait en d'autres occasions, qu'il avoit appris par un *fertur*, par un bruit *incertain*, ce qu'il rapporte touchant saint Ursin.

Il n'y a après cela qu'à examiner en quel tems saint Ursin a pu être Evêque de Bourges; M. de Launoy, & ceux qui suivent son opinion touchant l'Epoque des premiers Evêques des Gaules demeurèrent assez d'accord, qu'il n'a pu l'être dès le I. siècle, & c'est de quoy je conviens avec eux. On ne peut point dire non plus qu'il l'ait

de sept
Episc.
Miss. 87

été depuis le commencement du III. parce que si cela étoit , il se seroit trouvé quelques Chrétiens dans Bourges vers l'an 250. c'est à dire , vers le tems dans lequel le *Disciple* des sept Evêques n'y en trouva aucun , ainsi que nous venons de voir. Enfin on ne peut pas prétendre qu'il l'ait été depuis que ce *Disciple* anonime eut établi la Religion dans cette Ville , & qu'il y eut dédié une Eglise , puisque si cela étoit , ce ne seroit point dans un champ , qu'on l'auroit enseveli , mais dans le Cimetiere qui appartenoit aux Chrétiens , puisque les Chrétiens de chaque Ville avoient des Cimetieres , il faut donc conclurre nécessairement que ce fut dans le II. siècle qu'il fut fait Evêque de Bourges ; & c'est aussi ce qu'a marqué saint Gregoire de Tours , en disant , comme il a fait , qu'il avoit été envoyé dans les Gaules par les Disciples des Apôtres , *à Discipulis Apostolorum ordinatus in Gallias destinatus est* , entendant par le mot de *Disciples des Apôtres* , les pre-

miers Papes de ces siècles-là , qui dans les siècles suivans ont été regardez comme tels ; ce qui est si vrai , que saint Jérôme a donné à ce même siècle le nom de siècle *Apostolique*.

L'Epoque de saint Ursin étant établie de cette sorte dans le II: siècle , il est bien facile d'en tirer les inductions suivantes.

La *premiere* , que Bourges n'a point été la seule Ville de l'Aquitaine , dans laquelle ce saint Evêque a établi la Religion , mais qu'il l'a établie par lui-même , ou par ses Disciples dans plusieurs autres Villes de cette Province , puisque ç'a toujours été la coutume de tous les premiers Prédicateurs de l'Evangile de l'annoncer dans chaque Province à autant de peuples qu'il leur a été possible.

La *seconde* , que c'est sans raison que M. de Launoy a refusé de reconnoître , que *saint Eutrope* eût été Evêque de Saintes dans le II: siècle , sous prétexte , que selon lui , Bourges qui étoit la Métropole de cette Ville , n'avoit point



encore eu dans ce siècle aucun Evêque. Car étant aussi clair qu'il est, que saint Ursin a été Evêque de cette Métropole dans ce même siècle, & qu'en cette qualité de Métropole, cette Ville a été instruite dans la Foy, & avant Saintes, & avant toutes les autres Villes de son département, cette raison ne scauroit plus subsister.

Pour ce qui est du tems du martyre de saint Eutrope, on ne sçait point si ce fut sous Marc-Aurele, ou sous Severe qu'il souffrit; tout ce que l'on peut dire, est que dans le V I. siècle son corps fut trouvé avec une grande ouverture dans sa tête, ce qui fait juger qu'il avoit été tué d'un coup de hache, dans quelque soulèvement du peuple: Saint Gregoire de Tours rapporte, que l'on disoit de son tems, que cet Evêque avoit été envoyé par saint Clement dans les Gaules, mais cela ne peut signifier, sinon que l'on sçavoit qu'il avoit été Evêque de Saintes dans les premiers siècles, sans que l'on sçût au vrai, s'il l'avoit été dans le I.

Greg.
Tur. de
Gl. M.
c. 56. p.
129. 130

ou dans le II. La Lettre apocryphe de ce Pape à saint Jacques, frere de Nôtre Seigneur, dans laquelle il est dit, qu'il vo loit envoyer quelques Missionnaires dans les Gaules & dans les Espagnes, avoit donné lieu de croire dans le VI. que saint Eutrope, & quelques autres Evêques, dont on ignoroit l'Époque, avoient été du nombre de ces Missionnaires.

La troisième de ces inductions est, qu'étant certain selon nos adversaires mêmes, que ni *saint Euchaire*, premier Evêque de Trêves, ni *saint Clement*, premier Evêque de Mets, ni *saint Mansuet*, premier Evêque de Toul, n'ont point été Evêques de ces Villes de la Belgique dans le I. siècle: Et que ne paroissant point, qu'ils l'ayent été depuis l'an 250. il faut les placer dans le II. avec saint Ursin & avec saint Eutrope, étant aussi vraisemblable qu'il l'est, que puisque selon saint Irenée, il y avoit dans ce siècle-là des Eglises le long du Rhin, il y en avoit pareillement dans les principales qui étoient voi-

lines de cette contrée-là : *Porro etsi mihi satis constat*, dit M. de Launoy, *hos Episcopos, primo Ecclesie sæculo non vixisse, nulli tamen antiquorum suppetunt commentarii quibus, quo postea tempore vixerint, certò definiri possit.* M. de Tillemont ne dit point non plus en quel siècle ont vécu ces Evêques.

De prima Gall
martyr.
epocha
S. 29.

CHAPITRE XI.

Où l'on répond aux objections par lesquelles les défenseurs de la première opinion, prétendent prouver que la Religion n'a été établie dans toutes les Gaules, que vers le milieu du III. siècle.

LA première chose que ceux qui soutiennent la première opinion nous opposent pour prouver que la Religion n'a été établie dans toutes les Gaules, que par les sept Evêques du III. siècle, desquels nous avons parlé dans la I. Partie de cette Dissert.

lation , sont les Actes de saint Saturnin , où il est dit , que dans le tems que ce saint Martyr commença à être Evêque de Toulouse , il n'y avoit dans ces Provinces que quelques Eglises , qu'un petit nombre de Chrétiens avoient fait bâtir dans quelques Villes : *Cum raræ in aliquibus Civitatibus Ecclesie paucorum Christianorum devotione consurgerent ante annos satis plurimos , id est , sub Decio & Grato Consulibus , sicut fideli Recordatione retinetur , primum ac summum Tolosana Civitas sanctum Saturninum habere ceperat Sacerdotem* , d'où ces Auteurs concluent , que par ces Villes , où ces Eglises se trouvoient être bâties , ces Actes n'ont prétendu marquer que celles de Lion & de Vienne , & quelques autres qui étoient leurs voisines.

Cet endroit des Actes de saint Saturnin , qui paroît être si favorable à nos adversaires , renverse entièrement leur opinion ; car que signifient ces mots , *Cum raræ in aliquibus Civitatibus Ecclesie pauco-*

rum Christianorum devotione confur-
gerent, finon que dans le tems que
 S. Saturnin commença à être Evêque
 de Toulouse, il n'y avoit qu'un petit
 nombre de Chrétiens dans quelques
 villes, & que les Eglises que ces Chré-
 tiens avoient bâties dans ces Vil-
 les, étoient *clair-semées*? N'est-
 il pas constant que ces mots, *rara*
Ecclesiae, signifient, non que ces
 Eglises étoient en petit nombre,
 veu que cela est marqué par ces
 autres; *in aliquibus Civitatibus*,
 mais qu'elles étoient dispersées çà
 & là dans des Villes qui étoient
 éloignées les unes des autres; le
 mot *rara*, ne pouvant être pris
 dans cet endroit, que pour *infre-*
quentes, & non *passim obviae*?

Or si selon ces Actes ces Eglises
 étoient *clair-semées* dans les Gau-
 les, dans le tems que saint Sa-
 turnin commença à être Evêque de
 Toulouse, il est bien évident, que
 par ces mêmes Eglises, ces Actes
 n'ont point prétendu marquer cel-
 les de Lion, de Vienne, d'Autun
 & de Dijon; puisque celles-cy
 étant aussi *voisines* qu'elles étoient

entre elles , on n'a jamais pû dire , qu'elles fussent *clair-semées* ; il est donc certain que par ces Eglises *clair-semées* , ces Actes ont voulu désigner d'autres Eglises , qui étoient bâties dans des Villes *éloignées* de celles , que je viens de nommer.

On remarquera cependant , que quoique dans le tems que S. Saturnin commença à être Evêque de Toulouze , on n'eût bâti encore des Eglises , que dans quelques Villes des Gaules , il ne s'ensuit nullement que dans plusieurs autres Villes de ces Provinces , il n'y eût dans ce même tems des Chrétiens , qui n'avoient pas pû encore y en bâtir , & qui avec cela continuoient de s'assembler dans des maisons particulières pour faire les exercices de leur Religion ; car comme remarque M. de Tillemont, ce ne fut que vers l'an 230. que les Chrétiens commencent à bâtir des Eglises *publiques* comme les nôtres ; & cela étant , il n'y a pas lieu d'être surpris que vers l'an 250. il n'y en eût encore qu'un petit nombre qui fussent bâties de cette sorte.

Mém.
Ecclef.
Tom.
2. P.
54 S.

On pourra encore remarquer ; que si bien dans le tems que saint Saturnin commença à être Evêque de Toulouse , il n'y avoit qu'un petit nombre de Chrétiens dans quelques autres Villes des Gaules , on ne peut point inferer de là , que dans ces Villes & dans plusieurs autres , il n'y en eût eu un plus grand nombre durant le II. siècle avant la persecution de *Severe* ; personne ne pouvant contester que cette persecution , qui éclata si fort dans Lion vers l'an 302. n'affoiblit extrêmement la Religion dans toutes les autres Villes où il y avoit des Chrétiens.

On nous oppose en second lieu , les Actes de *saint Felix* , de *saint Fortunat* & de *saint Achille* , rapportez par Bollandus , qui portent que ces trois Martyrs furent envoyez par saint Irenée , Evêque de Lion , pour prêcher la Foy à Valence , & ceux de *saint Ferreol* & de *saint Ferrution* , qui sont dans *Surius* , desquels il paroît que ce saint Prêtre , & ces saints Diacres avoient reçu leur Mission de ce même Evêque , pour

aller jeter les premiers fondemens de la Religion à Bezançon , d'où l'on conclut que puisque du tems de saint Irenée la Foy n'avoit pas encore été établie dans ces deux Villes , qui étoient si *proches* de Vienne & de Lion , il n'y a point apparence qu'elle eût été alors prêchée dans les autres Villes qui étoient *éloignées* de ces deux , & qu'ainsi ce ne fut que vers le milieu du III. siècle que la Religion fut établie dans ces autres Villes.

Je répons avec M. de Tillemont que le stile des Actes de saint Felix , de saint Fortunat & de saint Achille , étrangement éloigné de celui des premiers siècles , & les événemens *Métaphrastiques* , dont ils sont remplis , font voir qu'ils ont été écrits *long-tems* après leur Martyre , & que par conséquent , on ne sçauroit nous les opposer comme une piece autentique , pour prouver que ces Martyrs ont été les premiers qui ont établi la Religion dans Valence , quoy qu'ils y aient été martyrisés.

Quant aux Actes de saint Fer-

reol & de saint Ferrution , on demeure d'accord qu'ils sont moins mauvais que les précédens , mais on nie qu'ils ayent été écrits dans les premiers siècles ; quand on n'en jugeroit que par la civilité , avec laquelle Corneille appelle *Claude* , son frere , & par celle avec laquelle *Claude* appelle sa femme la *servante* de *Corneille* , ils ont *seduit* , dit - il , *ma femme* votre *servante*. D'ailleurs la Lettre , que ces Actes prétendent avoir été écrite par ces deux Martyrs à saint Felix , à saint Fortunat , & à saint Achille , n'approche en rien du stile du II. ou du III. siècle , on y suppose que ces deux Martyrs ont écrit cette Lettre , & il n'y en a qu'un qui parle dans la plus grande partie , sans que l'on sçache même lequel c'est.

En un mot , ce qui montre que ni les uns , ni les autres de ces Actes n'ont point été écrits dans les premiers siècles , & qu'ainsi ils ne sont pas capables d'une grande autorité , c'est qu'ils se trompent visiblement au sujet de l'Époque ,

sous laquelle ils placent ces Martyrs. Ceux de saint Felix, de saint Fortunat & de saint Achylle, disent qu'ils souffrirent sous *Aurele*; & ceux de saint Ferreol & de saint Ferrution, que ce fut sous *Aurelien*, mais si tous ces Martyrs ont reçu leur Mission de saint Irenée, ainsi que l'on suppose, ils n'ont point souffert, ni sous Marc-Aurele le Philosophe, puisque la persécution avoit déjà cessé, lorsque saint Irenée commença son Episcopat, ni sous Aurelien, puis qu'il ne fut fait Empereur qu'en 270.

On nous oppose en troisième lieu la Lettre des sept Evêques à sainte Radegonde, rapportée par saint Gregoire de Tours dans son Histoire de France l. 9. ch. 39. dans laquelle ces Evêques disent. „ Que dans le tems que la Religion Catholique commença à s'établir dans le monde, & que les premières semences de la Foy furent répandues dans les Gaules, il n'y eut dans ces Provinces qu'un petit nombre de Gaulois qui furent instruits des Mysteres de l'adorable Trinité. Et que le nom

bre des Fideles ne s'y étoit augmenté que depuis que saint Martin y eut porté par tout , comme un autre Apôtre , la lumiere de l'Evangile: *Itaque cum in ipso Catholica Religionis exortu , cepissent Gallicanis in finibus veneranda Fidei primordia respirare , & adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ Sacramenta , ne quid minùs hîc acquireret , quàm in orbis circulo , prædicantibus Apostolis , obtineret , B. Martinum peregrina de stirpe , ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere.*

Si ceux qui nous opposent cette Lettre avoient fait réflexion , que contre le sentiment de saint Sulpice - Severe , & contre leur propre opinion , ces Evêques ont placé dans le I. siècle le premier établissement de la Foy parmi les Gaulois , ils n'auroient jamais songé à nous alleguer leur témoignage , pour montrer que dans le II. il n'y avoit eu que ceux de Lion & de Vienne qui l'avoient reçûe , avec quelques autres qui étoient

leurs voisins. Car peut-on nier, que quiconque dit comme font ces Evêques, que dès la naissance de la Religion Catholique : *In ipso Catholice Religionis exortu*, la Foy a commencé de s'établir dans les Gaules, ce ne soit pas dire bien clairement que la Foy a commencé à s'établir dans ces Provinces dès le I. siècle, puisque c'est dans ce siècle-là qu'elle a pris sa naissance, non seulement dans l'Orient, mais même dans l'Occident; sçavoir, dans Rome & dans la plupart des autres Villes de l'Italie? Que ces Messieurs nous disent après cela, si ces Evêques étant aussi mal informez qu'ils paroissent, du tems auquel la Religion a commencé à s'établir dans les Gaules, nous pouvons compter sur ce qu'ils disent, *Que dans ce commencement du Christianisme*, il n'y eût qu'un petit nombre de Gaulois qui l'embrasserent.

Mais soit, je veux que ces Evêques n'ayent point placé précisément dans le I. siècle la naissance de la Religion Catholique, je veux

qu'ils ayent étendu jusqu'au II. le tems pendant lequel elle a commencé de naître, je veux que ce n'ait été par conséquent, selon eux, que dans ce siècle qu'elle a été reçüe dans les Gaules par un petit nombre de Gaulois; s'enluit-il de là que ce petit nombre de Gaulois, n'ont été autres que ceux de Lion & de Vienne, ces Evêques ne le disant point? Ne paroît-il pas au contraire, que selon le sens naturel de ces mots, *Gallicanis in finibus*, ils ont cru que ce petit nombre de Gaulois, habitoient, non dans une seule Contrée, tels que ceux de Lion & de Vienne, mais en divers quartiers des Gaules, & que dans cette occasion, ils ont pris le mot *finibus*, dans le sens auquel Tertullien l'avoit pris après l'Écriture, qui s'en sert d'ordinaire, non pour marquer précisément les extrémités; mais pour marquer toute l'étendue d'un País, puisque cet Africain ayant voulu prouver que la Religion avoit été reçüe dans plusieurs quartiers de la Mauritanie, il n'a

Il n'a dit , sinon que *Maurorum multi fines* , l'avoient embrassée. Et cela étant , n'est-il pas clair , que par ces termes indéfinis , *Gallicanis in finibus* , ces Evêques ont voulu donner à entendre que la Foy avoit été reçüe , non dans un seul País , ou dans une seule Province , mais dans divers País , ou dans diverses Provinces des Gaules.

Au reste , ce que ces mêmes Evêques disent touchant le petit nombre des Chrétiens des Gaules avant l'arrivée , ou avant l'Episcopat de saint Martin , fait voir qu'ils n'étoient pas mieux instruits du progrès que la Religion avoit fait auparavant dans toutes ces Provinces que du tems dans lequel elle avoit commencé à s'y établir.

Ce progrès avoit été tel , que lorsque ce saint Evêque vint dans les Gaules , chaque Province avoit son Métropolitain , avec tous ses Suffragans ; c'est ce qui se justifie , 1. par les souscriptions du Concile d'Arles tenu en 314. où l'on trouve les noms de neuf de ces Métro-

politains, avec ceux des Evêques de Marseille, de Vaison, d'Autun, de Gevaudan, d'Orange, de Nice & d'Apt. 2. Par l'inscription du Livre des Synodes, que saint Hilaire de Poitiers envoya du lieu de son exil aux Evêques de la I. & II. Belgique, des deux Lionoises, de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, & à l'Eglise de Toulouse; ceux des autres Eglises s'étant déclarez contre lui pour suivre le parti de Saturnin d'Arles, & devenus par ce moyen indignes, qu'il leur adressast ce Livre. Or qui pourra se persuader que toutes ces Provinces des Gaules se trouvant alors pourvûes d'Evêques, il n'y eût dans chacune qu'un petit nombre de Chrétiens ?

Ajoutez à cela que quelque grand nombre d'Infidèles que saint Martin ait converti, on ne trouve point dans sa vie écrite par saint Sulpice-Severe son Disciple, qu'il ait fait aucune de ces conversions dans les Villes. Cet Historien ne fait mention, que de celles qu'il avoit faites dans des Villages, où l'on avoit

qu'il y avoit encore de son tems beaucoup de Païens , non seulement dans le Diocèse de Tours , mais même dans la plûpart des autres Diocèses des Gaules. Il y en avoit aussi encore dans les Villes , mais il est toujours certain , que le nombre n'en étoit pas extrêmement grand.

Tout cela prouve que ces Evêques ont usé d'exageration dans cette Lettre , lorsque pour relever la grace , que Dieu avoit fait aux Gaulois en leur envoyant saint Martin , ils l'ont voulu représenter comme un *nouvel* Apôtre , semblable aux *premiers* , en disant que comme ceux-cy avoient prêché l'Evangile dans les autres parties du monde , cet incomparable Evêque l'avoit de même annoncé dans les Gaules , ce qui les a portez à dire , pour rendre la comparaison aussi juste qu'il se pouvoit , que comme les premiers Apôtres n'avoient trouvé par tout que des Infidèles , celui-cy n'avoit trouvé que peu de Chrétiens dans les Gaules.

CHAPITRE XII.

Que la Religion se trouva extrêmement affoiblie dans les Gaules avant l'an 240. qu'elle y fut rétablie & répandue par les sept Evêques, dont il a été parlé dans la I. Partie de cette Dissertation ; que bien que ces Evêques n'en ayent été que les Restaurateurs ; on peut néanmoins dire qu'en un sens, ils ont fondé, ou par eux-mêmes, ou par leurs Disciples presque toutes les Eglises de ces Provinces.

ETANT aussi clair qu'il est ; que dès le II. siècle la Religion Chrétienne fut rétablie dans les principales Villes des Gaules, il s'ensuit que puisque vers le milieu du III. on fut obligé d'y envoyer les sept Evêques dont nous avons parlé dans la I. Partie de cette Dissertation pour l'y prêcher, elle s'y étoit extrêmement affoiblie dans les unes, & entièrement éteinte dans les autres.

On ne sçauroit douter , 1. que la persecution que souffrirent en 177. les Chrétiens de Lion & de Vienne , ne fist un très-grand éclat dans toutes ces Provinces , & qu'à l'imitation des Magistrats , & des peuples de ces Villes , les Magistrats , & les peuples des autres Villes ne se soient soulevez contre ceux qui avoient embrassé la Foy parmi eux.

On ne sçauroit douter , 2. que la persecution de Severe ayant été aussi violente , qu'elle fut dans toutes les Provinces de l'Empire , & en particulier dans Lion , & dans les autres Villes de cette Contrée , les Chrétiens qui étoient répandus dans le reste des Gaules , n'en ayent senti les effets. Cette persecution jetta , selon Eusebe , une telle épouvante dans les esprits , que l'on croyoit que l'Ante-Christ étoit proche. Le nombre de ceux que l'on fit mourir dans Lion fut si grand , selon saint Gregoire de Tours , que leur sang couloit comme par ruisseaux dans les Places publiques de cette Ville ; *Tanta ibi multitudo*

L. 6. c. 7.

Historia
Fr. 1. 1.
c. 29.

Christianorum ob confessionem Domini nominis est jugulata, ut per plateas flumina currerent de sanguine Christiano. Cette persecution dura encore quelque tems sous Caracalla, Successeur de Severe, c'est à dire, jusques vers l'an 211. car l'on tient que ce fut sous cet Empereur que saint Felix, saint Fortunat & saint Achille furent martyrisez à Valence, & les saints Ferreol & Ferrution à Bezangon.

On ne scauroit douter, 3. que Maximin ayant ordonné en 235. que l'on feroit mourir les Evêques, & même les autres Ministres des Eglises, comme étant les Auteurs des progrès que faisoit la Doctrine de l'Evangile, cet ordre n'ait porté les Villes des Gaules à exterminer ou à chasser le peu d'Evêques qui y étoient.

Enfin on ne scauroit douter qu'à l'occasion de toutes ces persecutions un grand nombre de ceux qui avoient embrassé la Religion ne l'ayent abandonnée; que quelques-uns n'ayent souffert pour elle le martyre, & que plusieurs autres ne

s'en soient enfuis, ou pour se retirer dans des deserts, ou dans des païs étrangers.

Mais si cela est ainsi, d'où vient dira-t'on, que dans les siècles suivans, personne n'a sçû qu'outre les Chrétiens de Lion, de Vienne, de Valence, de Bezançon, & quelques autres de ces quartiers-là, il y en avoit eu d'autres dans le reste des Gaules, qui avoient été persecutez sous les Empereurs qui viennent d'être nommez. L'ignorance, ajoutera-t'on, où l'on a été touchant ces faits, ne donne-t'elle point lieu de douter que sous les regnes de Marc-Aurele, de Severe & de Maximin, il y ait eu ni persecutions ni Martyrs, ni Chrétiens, que dans les Villes que l'on vient d'alleguer.

Mais d'où vient, demanderay-je pareillement, qu'encore que selon Eusebe, les Chrétiens de toutes les Provinces de l'Empire aient été persecutez sous Marc-Aurele, & sous Severe, on n'a point sçû en particulier dans les siècles suivans, si par exemple, ceux qui

étoient alors dans la Mefopotamie ; dans la Palestine , dans la Macedoine , dans la Toscane , dans l'Emilie , & dans la Ligurie , avoient été envelopez dans ces persecutions ?

D'où vient que quoy qu'il soit certain , & que durant ces persecutions , on a maltraité les Chrétiens de toutes les Provinces , & que dans la Germanie , & dans les Espagnes il y avoit alors des Chrétiens , on n'a point scû , si ces derniers avoient été du nombre de ceux qui avoient souffert ce mauvais traitement ?

D'où vient , que quoique l'on ne puisse point douter après le témoignage de saint Cyprien , que la persecution de Dece n'ait fait un grand ravage dans Arles & dans les autres Villes qui en dépendoient , on n'en a rien scû jusqu'à ce que l'on a publié la Lettre dans laquelle ce grand Evêque en fait mention.

D'où vient que n'étant pas possible que parmi les Chrétiens qui furent alors persecutez dans Arles ,

il n'y en ait eu quelques-uns, qui ont souffert pour JESUS-CHRIST, on ne sçait point si effectivement il y en a eu quelqu'un qui ait rendu ce témoignage à sa Religion, saint Cyprien n'en disant rien.

L'ignorance où l'on a été de toutes ces persecutions, & du sang qu'elles ont versé, nous donnera-t'elle lieu de douter que dans ces Provinces, & dans ces Villes il y eût alors des Chrétiens, ou qu'y en ayant eu un assez grand nombre, ils ayent ressenti ces mêmes persecutions? Nous donnera-t'elle lieu de douter si parmi les Fidèles d'Arles, il s'en est trouvé quelques-uns qui soient morts Martyrs? On ne sçauroit rien répondre à toutes ces questions, que je n'aye droit de l'opposer à celle que l'on fait sur le sujet des persecutions que les Chrétiens des Gaules, autres que ceux de Lion & leurs voisins ont souffertes, selon moy, sous les Empereurs que je viens de nommer.

N'y ayant donc aucun lieu de douter qu'en ce tems-là, il n'y

ait eu dans les Gaules un assez grand nombre de Chrétiens, autres que ceux de Lion, de Vienne &c. & que leur nombre, quel qu'il fut, n'ait été extraordinairement diminué par les persecutions dont nous venons de parler, il est bien clair, que ce fut à l'occasion de l'état où se trouva après cela la Religion dans ces Provinces, que le Pape saint Fabien, qui gouvernoit alors l'Eglise de Rome, y envoya les *sept* Evêques pour l'y rétablir, & pour l'y étendre à la faveur de la paix, dont toute l'Eglise jouissoit depuis la mort de Maximin qui fut tué en 238.

Cela étant il n'est pas malaisé de comprendre la raison pourquoy ces *sept* Missionnaires ont passé en particulier dans la suite des tems pour les Fondateurs & pour les premiers Evêques des Eglises d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Paris, de Limoges, de Clermont & de Tours, & en general de presque toutes les autres Eglises des Gaules; car il ne faut que considérer d'une part que la suc-

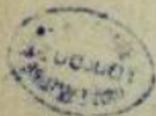
cession des Evêques , qui dans le II. siècle avoient établi la Religion dans ces Villes , ayant été interrompue par les persecutions , & les Fideles qui composoient les Eglises de ces Villes , ayant été ou dispersez ou martyrisez , ou reduits à un petit nombre par une mort naturelle , on perdit sans peine le souvenir de ces *anciens* Evêques ; & voir d'un autre côté , que les *nouveaux* Evêques du III. siècle ayant *toujours* eu des successeurs , & leurs Eglises ayant *toujours* subsisté , ces mêmes Eglises ont eu raison de les regarder comme leurs premiers Apôtres , & comme leurs premiers Pasteurs.

Fin de la II. Partie.



Fautes à corriger.

P Age 15. à la marge, lisez *lignum*. P. 23. l. 20. *Decii*, entre deux Parentheses. P. 26. l. 18. lisez, employez. P. 30. l. 16. lisez, honorerons. P. 58. l. 1. lisez S. Crépinien. P. 63. l. 21. mettez *En second lieu* à lineâ. P. 70. l. 14. lisez & puis en italique. P. 85. l. 17. ôtez point. P. 103. l. 13. lisez *missum* à. P. 123. l. 3. lisez ce qui. P. 125. l. 10. lisez faite Ibid. l. 23. lisez quels. P. 130. l. 5. lisez ajoutez. il. P. 142. l. 26. lisez 30. P. 157. l. 14. lisez Martyres. P. 161. l. 8. lisez c'est dire. P. 162. l. 26. lisez s'il y a rien. P. 169. l. 15. lisez principale Ville. P. 185. l. 21. *vel*, lisez *res*. P. 189. l. 19. lisez Traduction. P. 240. l. 22. lisez en Phrygie. P. 247. l. 11. lisez pût. P. 275. l. 17. lisez *Memphis*. Ibid. l. 20. lisez est. P. 306. l. 15. lisez 202.



Impression très rare, de
la Veuve de J. J. Boude. -
1703. - Elle a très peu
imprimé, seule, sous son nom.

1703
The year of the
... ..
... ..
... ..

